

---

2024

---

# LES FEMMES ET LES HOMMES, LES FILLES ET LES GARÇONS AU CAMEROUN



MINISTÈRE DE LA PROMOTION  
DE LA FEMME ET DE LA FAMILLE



# TABLE DES MATIÈRES

<b>Chapitre 1. Contexte Général.....</b>	<b>3</b>
1.1    Définitions et principes .....	3
1.2    Cadre juridique.....	5
1.3    Cadre politiques et stratégiques.....	8
1.4    La Politique Nationale Genre 2011-2020.....	10
<b>Chapitre 2. Démographie.....</b>	<b>12</b>
2.1    Structure de la population et des chefs de ménage .....	12
2.2    Caractéristiques de la population .....	15
2.3    Tendances du mariage, de l'activité sexuelle et de la fécondité .....	19
<b>Chapitre 3. Santé.....</b>	<b>26</b>
3.1    Planification familiale .....	26
3.2    Santé maternelle .....	28
3.3    Santé des enfants.....	33
3.4    Santé des adultes.....	37
3.5    VIH.....	42
<b>Chapitre 4. Éducation.....</b>	<b>48</b>
4.1    Aperçu .....	50
4.2    L'apprentissage préscolaire.....	57
4.3    Enseignement primaire .....	60
4.4    Enseignement secondaire.....	65
4.5    Enseignement supérieur .....	69
4.6    Proportion de femmes enseignantes .....	71
4.7    Formation professionnelle .....	74

# TABLE DES MATIÈRES

<b>Chapitre 5. Emploi .....</b>	80
5.1    Allocation du temps .....	80
5.2    Participation au marché du travail .....	82
5.3    Caractéristiques de l'emploi .....	89
5.4    Rémunération .....	92
5.5    Entrepreneuriat .....	93
<b>Chapitre 6. Actifs .....</b>	96
6.1    Produits et services financiers .....	96
6.2    Accès à un téléphone portable et aux médias .....	97
6.3    Accès à internet .....	97
6.4    Propriété foncière .....	100
<b>Chapitre 7. Violences Basées sur le Genre .....</b>	105
7.1    Violences physiques, sexuelles, ou émotionnelles .....	105
7.2    Recherche d'aide parmi les femmes qui ont subi des actes de violence .....	107
7.3    Auteurs de violences sexuelles .....	108
7.4    Mariage d'enfants .....	110
<b>Chapitre 8. Paix et justice .....</b>	111
8.1    Population carcérale .....	111
8.2    Victimes d'infractions .....	112
8.3    Réfugiés et demandeurs d'asile .....	113
<b>Chapitre 9. Participation et prise de décision .....</b>	115
9.1    Postes nominatifs .....	115
9.1    Postes électifs et autres postes de responsabilité .....	117
9.2    Pouvoir d'action au sein du ménage .....	120
<b>A1. Annexes .....</b>	122

# SIGLES ET ABBRÉVIATIONS

<b>BUCREP</b>	Bureau Central des Recensements et des Études de Population
<b>CDE</b>	Convention Relative aux Droits de l'Enfant
<b>CEDEF</b>	Convention sur l'Élimination de Toutes les Formes de Discrimination à l'Égard des Femmes
<b>CEI</b>	Coefficient d'Efficacité Interne
<b>CEMAC</b>	Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale
<b>COP21</b>	Conférence des Nations Unies sur les Changements Climatiques
<b>DAG</b>	Direction des Affaires Générales
<b>ECAM</b>	Enquête Camerounaise auprès des Ménages
<b>EDS</b>	Enquête Démographique et de Santé
<b>EESI</b>	Enquête sur l'Emploi et le Secteur Informel
<b>EPC</b>	Enquête Post Campagne sur l'Utilisation des Moustiquaires Imprégnées d'Insecticide à Longue Durée d'Action
<b>ESG</b>	Enseignement Secondaire Général
<b>ESTP</b>	Enseignement Secondaire Technique et Professionnel
<b>FCFA</b>	Franc de la Coopération Financière en Afrique Centrale
<b>FIES</b>	Échelle de Mesure de l'Insécurité Alimentaire (Food Insecurity Experience Scale)
<b>INS</b>	Institut National de la Statistique
<b>ISF</b>	Indice Synthétique de Fécondité
<b>IST</b>	Infections Sexuellement Transmissibles
<b>JIF</b>	Journée Internationale de la Femme
<b>MICS</b>	Multiple Indicator Cluster Survey
<b>MINDDEVEL</b>	Ministère de la Décentralisation et du Développement Local
<b>MINEDUB</b>	Ministère de l'Éducation de Base
<b>MINEFOP</b>	Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
<b>MINEPAT</b>	Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
<b>MINESUP</b>	Ministère de l'Enseignement Supérieur
<b>MINFI</b>	Ministère des Finances

# SIGLES ET ABBRÉVIATIONS

<b>MINJUSTICE</b>	Ministère de la Justice
<b>MINSANTE</b>	Ministère de la Santé Publique
<b>MINESEC</b>	Ministère des Enseignements Secondaires
<b>MINT</b>	Ministère des Transports
<b>NEET</b>	Ni en Emploi, Ni aux Études, Ni en Formation
<b>ODD</b>	Objectifs de Développement Durable
<b>OHADA</b>	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
<b>OIT</b>	Organisation Internationale du Travail
<b>OMD</b>	Objectifs du Millénaire pour le Développement
<b>ONEFOP</b>	Observatoire National de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
<b>PNG</b>	Politique National Genre
<b>RESEN</b>	Rapport d'Etat du Système Éducatif National
<b>RGE</b>	Recensement Général des Entreprises
<b>RGPH</b>	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
<b>SIDA</b>	Syndrome d'Immunodéficience Acquise
<b>SND30</b>	Stratégie Nationale de Développement 2020 – 2030
<b>TGFG</b>	Taux Global de Fécondité Générale
<b>VBG</b>	Violence Basée sur le Genre
<b>VIH</b>	Virus de l'Immunodéficience Humaine
<b>ZEP</b>	Zone d'Éducation Prioritaire

# LISTE DES GRAPHIQUES

<b>Graphique 2.1.1 :</b> Pyramide des âges - Répartition (en pourcentage) de la population selon le sexe et l'âge .....	12
<b>Graphique 2.1.2 :</b> Taille de la population selon le sexe et les années sélectionnées.....	13
<b>Graphique 2.1.3 :</b> Répartition (en pourcentage) de la population et des chefs de ménage selon le sexe.....	14
<b>Graphique 2.1.4 :</b> Répartition (en pourcentage) des chefs de ménage selon le sexe et le milieu de résidence.....	14
<b>Graphique 2.2.1 :</b> Indices de pauvreté selon les caractéristiques sociodémographiques du chef de ménage .....	16
<b>Graphique 2.2.2 :</b> Répartition (en pourcentage) des migrants internationaux selon le sexe et l'âge .....	17
<b>Graphique 2.2.3 :</b> Taux de prévalence (en pourcentage) du handicap au sein de la population de 15 ans ou plus selon le sexe et le milieu de résidence .....	18
<b>Graphique 2.2.4 :</b> Espérance de vie à la naissance (en année) selon le sexe et les années sélectionnées .....	19
<b>Graphique 2.3.1 :</b> Répartition (en pourcentage) de la population par état matrimonial selon le sexe.....	20
<b>Graphique 2.3.2 :</b> Âge médian (en années) à la première union et au premier rapport sexuel selon le sexe et les années sélectionnées .....	21
<b>Graphique 2.3.3 :</b> Proportion (en pourcentage) des jeunes de 15-24ans ayant eu leurs premiers rapports sexuels avant d'atteindre l'âge de 15 ans, selon le sexe et certaines caractéristiques sociodémographiques.....	22
<b>Graphique 2.3.4 :</b> Âge médian (en années) au premier mariage et à la première naissance pour les femmes de 25-49 ans .....	23
<b>Graphique 2.3.5 :</b> Indice Synthétique de Fécondité (en nombre d'enfants par femme) pour les femmes de 15- 49 ans selon le milieu de résidence et les années sélectionnées .....	24
<b>Graphique 2.3.6 :</b> Taux de fécondité (pour 1000 femmes) chez les adolescentes de 15-19 ans pour la période des trois années ayant précédées l'enquête, selon certaines caractéristiques sociodémographiques.....	25
<b>Graphique 3.1.1 :</b> Répartition (en pourcentage) de la population de 15-49 ans ayant une connaissance des méthodes modernes de contraception selon le sexe et les caractéristiques sociodémographiques.....	26

# LISTE DES GRAPHIQUES

<b>Graphique 3.1.2 :</b> Proportion (en pourcentage) des femmes de 15-49 ans dont les besoins en matière de planification familiale sont satisfaits, selon certaines caractéristiques sociodémographiques.....	27
<b>Graphique 3.2.1 :</b> Répartition (en pourcentage) des naissances vivantes ayant eu lieu au cours des 5 années ayant précédé l'enquête par lieu de l'accouchement, selon les années sélectionnées .....	28
<b>Graphique 3.2.2 :</b> Répartition (en pourcentage) des naissances vivantes dont l'accouchement a été assisté par un prestataire de santé qualifié, selon le quintile de bien-être économique du ménage .....	29
<b>Graphique 3.2.3 :</b> Répartition (en pourcentage) des femmes de 15-49 ans qui ont eu une naissance vivante au cours des 5 années ayant précédé l'enquête et qui ont reçu, pour la naissance la plus récente, des soins prénatals dispensés par un prestataire de santé formé, selon la région de résidence .....	30
<b>Graphique 3.2.4 :</b> Rapport de mortalité lié à la grossesse (Décès de femmes dont les causes sont liées à la grossesse pour 100 000 naissances vivantes) selon les années sélectionnées .....	31
<b>Graphique 3.2.5 :</b> Taux de mortalité maternelle (nombre de décès pour 100 000 naissances) selon la région et les années sélectionnées .....	32
<b>Graphique 3.3.1 :</b> Quotients de mortalité (pour 1 000 naissances vivantes) infanto-juvénile des enfants de moins de 5 ans pour la période des 5 années ayant précédé l'enquête, selon le sexe de l'enfant et les années sélectionnées .....	34
<b>Graphique 3.3.2 :</b> Taux de mortalité parmi les enfants de moins de 5 ans (pour 1 000 naissances vivantes) pour la période des 5 années ayant précédé l'enquête, selon le sexe de l'enfant.....	34
<b>Graphique 3.3.3 :</b> Taux de mortalité parmi les enfants de moins de 5 ans (pour 1 000 naissances vivantes) selon l'âge de l'enfant, le niveau d'instruction de la mère et le quintile de bien-être économique .....	35
<b>Graphique 3.3.4 :</b> Prévalence (en pourcentage) de la malnutrition parmi les enfants de moins de 5 ans par sexe et les années sélectionnées .....	36
<b>Graphique 3.3.5 :</b> Prévalence (en pourcentage) du retard de croissance et du retard de croissance sévère chez les enfants de moins de 5 ans, selon le sexe et les années sélectionnées .....	37
<b>Graphique 3.3.6 :</b> Prévalence (en pourcentage) de l'émaciation et du surpoids chez les enfants de moins de 5 ans, selon le sexe et les années sélectionnées.....	37

# LISTE DES GRAPHIQUES

<b>Graphique 3.4.1 :</b> Prévalence (en pourcentage) de l'insécurité alimentaire modérée ou grave au sein de la population de 15-49 ans, sur la base de l'échelle d'expérience de l'insécurité alimentaire (Food Insecurity Experience Scale, FIES), selon le sexe .....	38
<b>Graphique 3.4.2 :</b> Proportion (en pourcentage) de femmes de 15-49 ans qui sont en surpoids ou obèses, selon les années sélectionnées .....	39
<b>Graphique 3.4.3 :</b> Répartition (en pourcentage) de la population de 15-49 ans souffrant d'une maladie chronique, selon le sexe .....	39
<b>Graphique 3.4.4 :</b> Taux de prévalence ajusté (en pourcentage) de la population de 15 ans ou plus qui fume du tabac, selon le sexe .....	40
<b>Graphique 3.4.5 :</b> Nombre de victimes blessées et décédées sur les axes interurbains selon le sexe, la région et les années sélectionnées.....	41
<b>Graphique 3.5.1 :</b> Prévalence (en pourcentage) du VIH selon le sexe, l'âge, le milieu de résidence et le niveau d'instruction .....	42
<b>Graphique 3.5.2 :</b> Nombre de personnes testées positives au VIH selon le sexe et l'âge....	43
<b>Graphique 3.5.3 :</b> Proportion (en pourcentage) de la population ayant une connaissance complète du VIH, selon le sexe et l'âge .....	44
<b>Graphique 3.5.4 :</b> Proportion (en pourcentage) de la population ayant connaissance que le VIH peut être transmis de la mère à l'enfant par l'allaitement, selon le sexe et l'âge .....	45
<b>Graphique 3.5.5 :</b> File active des personnes vivant avec le VIH (effectif total des personnes touchées par le VIH qui sont prises en charge dans une structure donnée au cours de l'année étudiée), selon le sexe et l'âge .....	46
<b>Graphique 3.5.6 :</b> File active de personnes vivant avec le VIH (effectif total des personnes touchées par le VIH qui sont prises en charge dans une structure donnée au cours de l'année étudiée), selon le sexe et la région .....	46
<b>Graphique 3.5.7 :</b> Proportion (en pourcentage) de la population ayant accès aux médicaments antirétroviraux, selon le sexe et l'âge .....	47
<b>Graphique 4.1.1 :</b> Répartition (en pourcentage) de la population âgée de 25 ans ou plus par niveau d'instruction, selon le sexe .....	50
<b>Graphique 4.1.2 :</b> Taux de couverture scolaire (en pourcentage), selon le niveau d'enseignement et les années scolaires sélectionnées .....	52
<b>Graphique 4.1.3 :</b> Taux de couverture scolaire (en nombre d'élèves pour 100 000 habitants), selon le niveau d'enseignement et les années scolaires sélectionnées .....	52

# LISTE DES GRAPHIQUES

<b>Graphique 4.1.4 :</b> Taux brut de scolarisation (en pourcentage) par sexe et niveau d'enseignement .....	53
<b>Graphique 4.1.5 :</b> Taux net de scolarisation (en pourcentage) par sexe, niveau d'enseignement et années sélectionnées .....	54
<b>Graphique 4.1.6 :</b> Taux d'achèvement (en pourcentage) par sexe et niveau d'enseignement .....	55
<b>Graphique 4.1.7 :</b> Taux d'alphabétisation (en pourcentage) des jeunes âgées de 15 à 24 ans par sexe et milieu de résidence .....	56
<b>Graphique 4.1.8 :</b> Indice de parité par niveau d'enseignement .....	56
<b>Graphique 4.2.1 :</b> Taux de participation aux activités d'apprentissage (en pourcentage) par région, selon le sexe .....	58
<b>Graphique 4.2.2 :</b> Indice de parité du taux de participation aux activités d'apprentissage par région .....	58
<b>Graphique 4.2.3 :</b> Taux brut de préscolarisation (en pourcentage) par région, selon le sexe .....	59
<b>Graphique 4.2.4 :</b> Indice de parité du taux brut de préscolarisation par région .....	59
<b>Graphique 4.3.1 :</b> Taux brut d'accès (TBA) au primaire (en pourcentage) par région, selon le sexe .....	61
<b>Graphique 4.3.2 :</b> Taux brut de scolarisation (TBS) au primaire (en pourcentage) par région, selon le sexe .....	62
<b>Graphique 4.3.3 :</b> Taux d'achèvement au primaire (en pourcentage) par région, selon le sexe .....	63
<b>Graphique 4.3.4 :</b> Indice de parité du taux d'achèvement au primaire par région .....	63
<b>Graphique 4.3.5 :</b> Coefficient d'efficacité interne (CEI) au primaire par sexe .....	64
<b>Graphique 4.4.1 :</b> Taux de transition effectif (en pourcentage) du niveau primaire au niveau secondaire de l'enseignement général par sexe .....	65
<b>Graphique 4.4.2 :</b> Taux d'abandon scolaire (en pourcentage) dans l'enseignement secondaire, selon le sexe et le type d'enseignement .....	65
<b>Graphique 4.4.3 :</b> Taux d'achèvement (en pourcentage) au 1er cycle des niveaux de l'Enseignement Secondaire Général (ESG) et de l'Enseignement Secondaire Technique et Professionnel (ESTP) .....	66

# LISTE DES GRAPHIQUES

<b>Graphique 4.4.4 :</b> Proportion (en pourcentage) des élèves au niveau secondaire par sexe et le type d'enseignement .....	67
<b>Graphique 4.4.5 :</b> Effectifs des élèves inscrits aux niveaux de l'Enseignement Secondaire Général (ESG) et de l'Enseignement Secondaire Technique par sexe, selon le type d'institution (privée ou publique) et les années sélectionnées .....	68
<b>Graphique 4.4.6 :</b> Effectif (en milliers) des enfants vulnérables inscrits au niveau secondaire par type de vulnérabilité, selon le sexe et le type d'enseignement .....	69
<b>Graphique 4.5.1 :</b> Proportion (en pourcentage) de femmes étudiantes par type d'institution d'enseignement supérieur .....	70
<b>Graphique 4.5.2 :</b> Effectif des étudiants inscrits dans les filières technologiques et professionnelles selon le sexe et les années sélectionnées.....	70
<b>Graphique 4.6.1 :</b> Répartition (en pourcentage) du personnel enseignant par sexe, selon le niveau d'enseignement et le type d'institution (privé, public ou communautaire) .....	71
<b>Graphique 4.6.2 :</b> Proportion (en pourcentage) d'enseignants du niveau préscolaire qui sont de sexe féminin pour chaque type d'institution (public, privé ou communautaire), selon la région.....	72
<b>Graphique 4.6.3 :</b> Proportion (en pourcentage) d'enseignants du niveau primaire qui sont de sexe féminin pour chaque type d'institution (public, privé ou communautaire), selon la région.....	73
<b>Graphique 4.6.4 :</b> Proportion (en pourcentage) d'enseignants du niveau supérieur qui sont de sexe féminin pour chaque grade professionnel, selon les années sélectionnées .....	74
<b>Graphique 4.7.1 :</b> Répartition (en pourcentage) des apprenants inscrits dans les centres de formation professionnelle par type d'institution (public, privé confessionnel, ou privé laïc), selon le sexe et l'âge.....	75
<b>Graphique 4.7.2 :</b> Effectif de la population vivant avec un handicap qui participe aux activités d'apprentissage dans un centre de formation professionnelle pour chaque type de handicap, selon le sexe et le type d'institution (public ou privé) .....	76
<b>Graphique 4.7.3 :</b> Effectif des formateurs qui travaillent dans les centres de formation professionnelle par sexe, selon les années sélectionnées.....	77
<b>Graphique 4.7.4 :</b> Effectifs des apprenants et des diplômés (sortants) des centres de formation professionnelle selon le type d'institution (public, privé confessionnel ou privé laïc) et l'âge .....	78
<b>Graphique 4.7.5 :</b> Répartition (en pourcentage) des boursiers par sexe, selon le type de bourse reçue (nationale ou internationale).....	78

# LISTE DES GRAPHIQUES

<b>Graphique 4.7.6 :</b> Effectif des diplômés des centres de formation professionnelle qui se sont insérés dans le monde du travail à la suite de leur formation selon le sexe et le type de formation professionnelle.....	79
<b>Graphique 5.1.1 :</b> Proportion (en pourcentage) du temps journalier consacré aux tâches domestiques et aux soins non rémunérés, selon le sexe .....	80
<b>Graphique 5.1.2 :</b> Nombre moyen d'heures (par jour) consacrées au travail rémunéré et au travail non rémunéré, selon le sexe.....	81
<b>Graphique 5.2.1 :</b> Taux d'activité (en pourcentage), selon le sexe, l'âge et le milieu de résidence .....	82
<b>Graphique 5.2.2 :</b> Rapport emploi-population (en pourcentage) pour la population âgée de 25-54 ans, selon le sexe et le type de ménage .....	83
<b>Graphique 5.2.3 :</b> Proportion (en pourcentage) de salariés travaillant à temps partiel selon le sexe .....	84
<b>Graphique 5.2.4 :</b> Répartition (en pourcentage) de la population en emploi par secteur d'activités (agriculture, industrie et services), selon le sexe .....	84
<b>Graphique 5.2.5 :</b> Répartition (en pourcentage) de la population qui occupe des emplois nouvellement créés, par sexe, selon le type d'institution .....	85
<b>Graphique 5.2.6 :</b> Nombre de primo-demandeurs d'emploi enregistrés et recrutés dans les entreprises par sexe .....	86
<b>Graphique 5.2.7 :</b> Taux de chômage (en pourcentage) selon le sexe, l'âge, l'existence ou non d'un handicap et le milieu de résidence .....	87
<b>Graphique 5.2.8 :</b> Proportion (en pourcentage) de jeunes de 15-24 ans qui ne sont ni en emploi, ni aux études, ni en formation, selon le sexe et le milieu de résidence.....	88
<b>Graphique 5.3.1 :</b> Proportion (en pourcentage) des emplois informels dans le secteur non-agricole selon le sexe et le milieu de résidence .....	89
<b>Graphique 5.3.2 :</b> Proportion (en pourcentage) de personnes employées comme aides familiales, selon le sexe et le milieu de résidence .....	90
<b>Graphique 5.3.3 :</b> Proportion (en pourcentage) de salariés travaillant à leur propre compte, selon le sexe et le milieu de résidence .....	91
<b>Graphique 5.3.4 :</b> Proportion (en pourcentage) de personnes en emploi qui ont le statut d'employeurs, selon le sexe et le milieu de résidence .....	91
<b>Graphique 5.4.1 :</b> Salaire horaire moyen (en FCFA) des employés selon le sexe, la catégorie socio- professionnelle, l'âge, et l'existence ou non d'un handicap.....	92

# LISTE DES GRAPHIQUES

<b>Graphique 5.4.2 :</b> Répartition (en pourcentage) des personnes ayant travaillées contre rémunération, par type de rémunération, selon le sexe .....	93
<b>Graphique 5.5.1 :</b> Proportion (en pourcentage) des promotrices d'entreprises selon la taille de l'entreprise.....	94
<b>Graphique 5.5.2 :</b> Répartition (en pourcentage) des entreprises selon le sexe du promoteur et du principal dirigeant.....	94
<b>Graphique 5.5.3 :</b> Nombre d'entreprises nouvellement créées selon le sexe du promoteur et la taille de l'entreprise .....	94
<b>Graphique 5.5.4 :</b> Proportion des entrepreneurs (en pourcentage) selon le sexe et les caractéristiques sociodémographiques.....	95
<b>Graphique 6.1.1 :</b> Proportion (en pourcentage) d'hommes et de femmes de 15 ans ou plus qui ont accès aux services et produits financiers.....	96
<b>Graphique 6.2.1 :</b> Proportion (en pourcentage) de ménages ayant accès aux médias (radio, télévision, internet), selon le sexe du chef de ménage et le milieu de résidence.....	97
<b>Graphique 6.3.1 :</b> Répartition (en pourcentage) des personnes ayant déjà utilisé internet, selon le sexe, le niveau d'instruction, le niveau de bien-être économique et l'âge .....	98
<b>Graphique 6.3.2 :</b> Répartition (en pourcentage) des personnes ayant déjà utilisé internet, selon le sexe, le milieu de résidence et la région .....	100
<b>Graphique 6.4.1 :</b> Nombre de titres fonciers délivrés à des personnes physiques selon le sexe et les années sélectionnées .....	101
<b>Graphique 6.4.2 :</b> Répartition (en pourcentage) de personnes qui déclarent posséder des terres, par sexe, quintile de bien-être économique et type de propriété (seule, conjointement, seule et conjointement, ne possédant pas de terres) .....	102
<b>Graphique 6.4.3 :</b> Répartition (en pourcentage) de personnes qui déclarent posséder une maison, par sexe, quintile de bien-être économique et type de propriété (seule, conjointement, seule et conjointement, ne possédant pas de maison) .....	103
<b>Graphique 7.1.1 :</b> Proportion (en pourcentage) de femmes de 15-49 ans ayant subi des violences physiques ou sexuelles exercées au cours des 12 mois précédent l'enquête, selon les années sélectionnées .....	106
<b>Graphique 7.1.2 :</b> Proportion (en pourcentage) de femmes de 15-49 ans ayant déjà subi des violences physiques, émotionnelles, ou sexuelles, selon les années sélectionnées.....	106
<b>Graphique 7.1.3 :</b> Nombre de jeunes filles et de femmes victimes de viol, selon les années sélectionnées .....	106

# LISTE DES GRAPHIQUES

<b>Graphique 7.2.1 :</b> Proportion (en pourcentage) de femmes ayant subi des violences physiques ou sexuelles selon qu'elles ont recherché ou non de l'aide pour mettre fin à la violence, par années sélectionnées.....	108
<b>Graphique 7.3.1 :</b> Répartition (en pourcentage) des auteurs de violences sexuelles par type d'auteur, selon le sexe et l'état matrimonial de la victime .....	109
<b>Graphique 7.4.1 :</b> Répartition (en pourcentage) des personnes de 20-24 ans qui étaient en première union avant d'atteindre l'âge exact de 15 et 18, par sexe .....	110
<b>Graphique 8.1.1 :</b> Nombre de personnes condamnées et nombre de personnes prévenues, selon le sexe.....	111
<b>Graphique 8.2.1 :</b> Nombre de victimes d'infractions enregistrées au niveau de la Délégation Générale à la Sûreté Nationale par type d'infractions, selon le sexe et les années sélectionnées .....	112
<b>Graphique 8.3.1 :</b> Effectif des réfugiés et des demandeurs d'asile, selon le sexe et les années sélectionnées .....	113
<b>Graphique 9.1.1 :</b> Proportion (en pourcentage) de femmes occupant des postes ministériels au sein du gouvernement par type de poste, selon les années sélectionnées .....	115
<b>Graphique 9.1.2 :</b> Proportion (en pourcentage) des femmes occupant un poste de gouverneur, préfet ou sous-préfet, selon les années sélectionnées .....	116
<b>Graphique 9.1.3 :</b> Effectif des juges par type de juridiction, selon le sexe.....	116
<b>Graphique 9.2.1 :</b> Proportion (en pourcentage) des sièges occupés à l'Assemblée nationale par les femmes, selon les années sélectionnées .....	117
<b>Graphique 9.2.2 :</b> Proportion (en pourcentage) des femmes occupant un siège au Sénat par type de fonction, selon les années sélectionnées.....	118
<b>Graphique 9.2.3 :</b> Répartition (en pourcentage) des conseillers régionaux et municipaux, par sexe .....	119
<b>Graphique 9.2.4 :</b> Proportion (en pourcentage) des femmes occupant des postes de responsabilité.....	119
<b>Graphique 9.3.1 :</b> Proportion (en pourcentage) des femmes qui participent à la décision concernant l'utilisation des revenus du ménage, selon le type par type de participation.	120
<b>Graphique 9.3.2 :</b> Proportion (en pourcentage) des femmes qui participent à la prise de décision concernant les visites familiales, les achats importants du ménage et les soins de santé de la femme, par type de participation (seule, conjointement, ou ne participe pas) .....	121

# LISTE DES ENCADRÉS

Boîte 1 : Définitions de concepts clés liés à la mortalité des enfants .....	33
Boîte 2 : Définitions de concepts clés liés à l'éducation .....	48
Boîte 3 : Définitions de concepts clés liés aux VBG .....	105

# AVANT-PROPOS

Avec l'adoption d'une nouvelle Stratégie Nationale de Développement pour la période 2020-2030, le Gouvernement du Cameroun s'est engagé à poursuivre la mise en œuvre de la plateforme de Beijing, plus de deux décennies après son adoption. Aussi, les considérations liées à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes demeurent une priorité constante des pouvoirs publics et figurent comme une thématique transversale qui doit être prise en compte dans les politiques, programmes et projets de développement tant au niveau national que local.

Dans le souci de fournir aux différents acteurs du développement, des éléments permettant de suivre et de mesurer les progrès réalisés pour assurer l'égalité et l'équité entre les sexes, le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille en collaboration avec l'Institut National de la Statistique, avec l'appui technique et financier de la Banque Mondiale a élaboré ce livret intitulé : « Les Femmes et les Hommes, les Filles et les Garçons au Cameroun ». Cet aperçu statistique est destiné à mettre en évidence une partie des données « genrées » produites par les différentes administrations sectorielles et à faciliter l'identification des éventuelles différences de situation qui existent entre hommes et femmes au Cameroun.

En tant qu'instrument d'animation des stratégies de croissance économique inclusive, ce livret sera non seulement un support technique pour aider à l'élaboration des programmes et projets de développement, mais aussi un outil de plaidoyer pour la facilitation du dialogue social, la mobilisation des ressources et la coordination des interventions genre sensibles. Aussi, ce document intéressera tout particulièrement les gestionnaires de politiques publiques de l'Etat et ses démembrements, qui seront ainsi dotés d'un outil déterminant dans la fixation des priorités nationales, la planification, la mise en œuvre et l'évaluation des interventions de développement envisagées de manière à garantir l'égalité entre les hommes et les femmes. Il sera également utile aux Organisations de la Société Civile et aux partenaires de la coopération bilatérale et multilatérale, aux chercheurs, qui vont pouvoir aligner et harmoniser leurs interventions en matière

# AVANT-PROPOS

de promotion de l'équité et de l'égalité homme-femme avec les priorités et orientations nationales définies en la matière.

Enfin, le Livret s'adresse aux différentes composantes de la population, les communautés, les leaders d'opinion, les autorités traditionnelles et religieuses, les femmes et les hommes, les filles et garçons dont les préoccupations seront traduites en priorités de développement pour leur meilleure prise en compte dans la législation, les politiques de développement, la programmation, ainsi que l'allocation des ressources.

Le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille exprime sa profonde gratitude aux producteurs sectoriels de statistiques pour leur contribution indispensable à la réalisation du présent livret. Il formule également ses remerciements à l'endroit de tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, ont contribué à l'élaboration de ce document, notamment la Banque Mondiale pour son assistance technique et financière. Par ailleurs, Le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille espère que ce livret répondra aux attentes de ses utilisateurs et constituera un instrument d'amélioration de la prise en compte de l'égalité et l'équité entre hommes et femmes dans les programmes de développement au Cameroun.

**Madame Abena Ondoa née Obama Marie Thérèse  
Ministre de la Promotion de la Femme et de la Famille**

# INTRODUCTION

Le suivi de la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 nécessite un ensemble de données et de statistiques diffusées à un large éventail d'utilisateurs. À cela s'ajoutent l'Agenda 2030 des Nations Unies, l'Agenda 2063 de l'Union africaine et les plans de développement nationaux. Les Systèmes Statistiques Nationaux (SSN) participent à divers efforts pour répondre aux demandes de données de ces différents Agendas, par exemple en mettant en place une plateforme nationale de données sur les indicateurs des Objectifs de Développement Durable (ODD), et en produisant et diffusant de grandes quantités de données et des informations statistiques.

L'un des défis auxquels sont confrontés les Systèmes Statistiques Nationaux, est la production des données sexospécifiques qui satisfassent un large éventail d'utilisateurs. En effet, une bonne partie des acteurs desdits systèmes ont une connaissance insuffisante des questions de genre en général et particulièrement des statistiques de genre. Pourtant, la production et la diffusion de statistiques sexospécifiques constituent un élément central du système de suivi et d'évaluation des ODD aux niveaux international, national et local, de la SND30 et surtout de la Politique Nationale Genre 2021-2030.

En effet, le Cameroun est encore classé comme pays de niveau Tier 2 sur le plan international, c'est-à-dire un pays où la collecte de données et la production des statistiques sensibles au genre est irrégulière. Très souvent les données sur le genre ne sont pas disponibles dans de nombreux secteurs. Par exemple, sur les 52 indicateurs de genre pour le suivi des ODD, il n'y a que 35 pour lesquels les normes de mesure internationalement reconnues existent et dont les données sont régulièrement collectées. Pour le reste, la collecte des données au niveau du pays est irrégulière ou inexistante.

Bien que des efforts considérables aient été fournis ces dernières années avec la production des statistiques ventilées selon le sexe dans certains domaines, notamment lors des grandes enquêtes nationales (MICS, EDS, RGPH, REGAE, EESI...), il convient de noter que les données genre

# INTRODUCTION

lorsqu'elles existent sont éparses et parfois obsolètes. Ceci rend la planification et le suivi des politiques publiques en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes assez approximatifs, sans références et cibles crédibles.

C'est la raison pour laquelle le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille s'est fixé pour objectif à terme de rendre disponibles les données nécessaires à la planification et au suivi genre sensible du développement en vue d'accompagner le pays vers l'émergence.

Le Livret « Les Femmes et les Hommes, les Filles et les Garçons au Cameroun » a été réalisé selon une démarche inclusive et participative avec l'implication des administrations publiques et parapubliques, membres du Système statistique National. Les différentes étapes qui ont marqué le processus de son élaboration portent sur l'organisation d'un atelier de cadrage méthodologique, d'un atelier de formation, la collecte et le traitement des données secondaires, ainsi que plusieurs réunions de validation des informations. Le présent document qui fait suite à d'autres publications produites par le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille vient enrichir ces travaux.

Destiné non seulement à inspirer, mais également à mesurer, ce document se veut être un outil simple et accessible à tous les utilisateurs de données statistiques. Il donne un aperçu sur la situation respective des femmes et des hommes dans les domaines de la Démographie, la santé, l'éducation, l'emploi, les actifs, les Violences Basées sur le Genre, la paix et justice, la participation et prise de décision.

# 1. CONTEXTE GÉNÉRAL

## 1.1 Définitions et principes

Depuis plusieurs décennies, il est de plus en plus admis et reconnu que la promotion des droits humains et la lutte contre la pauvreté ne peuvent se faire sans l'élimination des inégalités de toute nature entre les femmes et les hommes, les filles et les garçons dans tous les secteurs de développement et à tous les niveaux de la vie sociale. L'intention de lier la question de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes à la croissance économique dans une perspective d'émergence et de développement durable est devenue incontournable dans tous les aspects liés aux politiques économiques et sociales et à l'évolution des sociétés. Les initiatives publiques et privées qui en découlent, soutenues par le principe d'égalité entre les êtres humains tel qu'énoncé dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, doivent donc être conçues, articulées et orientées de manière à éliminer la discrimination à l'égard des femmes.

En droite ligne avec ce mouvement international, le Gouvernement du Cameroun s'est résolument engagé à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes en souscrivant et en adhérant aux instruments juridiques internationaux et régionaux, ainsi qu'aux directives des grandes conférences internationales organisées au cours des dernières décennies sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies. La volonté du Gouvernement du Cameroun de promouvoir l'édification d'une société juste, démocratique et d'un État de droit dans lequel l'égalité entre les femmes et les hommes constitue une valeur fondamentale est inscrite dans le préambule de la Constitution du 18 janvier 1996, et se matérialise dans les différents cadres nationaux de développement dans lesquels les questions de genre figurent de manière transversale.

L'atteinte d'un tel objectif nécessite de réels changements dans la manière d'analyser l'état des politiques sectorielles visant le développement du Cameroun.

En conséquence, il est nécessaire de mieux mettre en évidence, dans tous les domaines et dans la mesure du possible, les inégalités entre les femmes et les hommes, d'analyser comparativement les

# 1. CONTEXTE GÉNÉRAL

déterminants des inégalités observées et de développer, sur la base des différences observées, des stratégies de réponses et politiques efficaces et pertinentes pour parvenir à l'égalité.

L'engagement du Gouvernement du Cameroun à parvenir à l'égalité justifie donc l'adoption de l'approche Genre comme outil d'analyse, de planification, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des politiques de développement. Pour ce faire, le Gouvernement du Cameroun a besoin d'outils de référence et de cadres d'orientation pour impulser une dynamique d'ensemble et éclairer les initiatives sectorielles destinées à garantir la prise en compte équitable des besoins et des intérêts différenciés des hommes et des femmes dans les processus de développement et dans les manifestations de la vie publique et privée.

Élaborée en 2010 et adoptée en 2014, la Politique Nationale Genre (PNG) du Cameroun est mise en œuvre à travers un plan d'action multisectoriel visant à implémenter des stratégies dans tous les domaines. La PNG élaborée pour la période 2011-2020 a été révisée pour prendre en compte les nouveaux cadres programmatiques (l'Agenda 2030 au niveau international, l'Agenda 2063 de l'Union Africaine et la Stratégie Nationale de Développement du Cameroun 2020-2030), ainsi que les nouveaux défis auxquels le pays est confronté tels que la décentralisation, la situation humanitaire et la mise en œuvre de la budgétisation sensible au genre.

Globalement, l'environnement politique, économique et social du Cameroun est propice à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. En effet, le pays a toujours manifesté une volonté politique de promouvoir toutes les composantes sociales. Ainsi, le Cameroun adhère à la plupart des conventions et traités internationaux et régionaux qui assurent la protection et la promotion des droits des femmes (voir annexe 1).

Sur le plan interne, des efforts sont faits pour prendre en compte le genre dans les différents secteurs et à tous les niveaux de la vie nationale. Cependant, l'on constate la persistance des questions de genre, qui deviennent des « questions systémiques », affectant tous les secteurs et constituant des obstacles à une croissance inclusive au Cameroun.

# 1. CONTEXTE GÉNÉRAL

## Le genre au Cameroun

Le genre fait référence

« aux rôles, aux comportements, aux activités et aux attributs que la société à un moment donné juge appropriés pour les hommes et les femmes. Il s'agit des femmes et des hommes, des garçons et des filles et de leur relation l'un vis-à-vis de l'autre dans différents groupes. Il se réfère également aux relations entre les groupes de femmes et les groupes d'hommes. Ces rôles et attributs sont socialement construits et appris à travers la socialisation. Ils varient d'une société à l'autre et d'une époque à l'autre. Ces relations ou rapports entre femmes et hommes génèrent des disparités, des inégalités, et des injustices que l'approche genre et développement vise à corriger ».<sup>[1]</sup>

Appliqué au développement, le genre repose sur trois grands principes : (i) Les hommes et les femmes créent la société, la perpétuent et conditionnent la répartition des tâches. Cependant, les bénéfices sont mal répartis. Il convient donc d'accorder plus d'importance aux femmes car elles ont été plus défavorisées que les hommes. (ii) Les femmes et les hommes ont des rapports différents avec la société et, malgré une certaine interdépendance, fonctionnent souvent dans des secteurs différents de la communauté. Leurs priorités et leurs perspectives sont donc différentes. En raison des rôles attribués aux hommes et aux femmes, les hommes peuvent limiter ou élargir les options disponibles pour les femmes. (iii) Le développement affecte différemment les hommes et les femmes, et les deux exercent une influence différente sur les projets.

Les hommes et les femmes doivent participer à l'identification des problèmes et des solutions si l'on veut faire avancer les intérêts de la communauté. Comme on peut le constater, la notion de genre dans le développement est considérée au Cameroun dans son acception classique et restrictive, c'est-à- dire s'adresse aux hommes, aux femmes, aux filles et aux garçons.

## 1.2 Cadre juridique

Le paysage juridique camerounais est favorable à la promotion de l'égalité des sexes. Dans sa loi fondamentale n° 96/06 du 18 janvier 1996, le Cameroun réaffirme l'attachement de son peuple aux

---

<sup>[1]</sup> Politique Nationale Genre 2011-2020.

# 1. CONTEXTE GÉNÉRAL

principes consacrés par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, la Charte des Nations Unies et la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples. À cet égard, il est énoncé dans le préambule de la Constitution que « l'être humain, sans distinction de race, de religion, de sexe, de croyance a des droits inaliénables et sacrés », et que tous « les êtres humains (hommes et femmes) sont égaux en droits et en devoirs ».

Le renforcement des droits des femmes est également contenu dans les deux ordres juridiques internes du Cameroun, en particulier le Code Civil (1804), le Matrimonial Causes Act (MCA 1973), les Non-Contentious Probate Rules, le Wills Act (1837) et le Administration of Estate Act (1925) qui contiennent de nombreuses dispositions issues du droit civil et de la Common Law, protégeant les droits des femmes, telles que la consécration des droits de succession pour les femmes, les droits patrimoniaux et extra-patrimoniaux, l'acte uniforme de l'OHADA (Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires)relatif au droit commercial général qui permet à une femme mariée d'exercer une activité commerciale distincte de celle de son mari.

Les autres dispositions sont les suivantes :

- 1981 : L'ordonnance n° 81/02 du 29 juin 1981 portant organisation de l'état civil au Cameroun qui reconnaît à la femme mariée le droit d'exercer une profession séparée de celle de son mari.
- 1990 : La loi n° 90/053 du 19 décembre 1990 sur la liberté d'association promeut l'inclusion des femmes à la tête des partis politiques.
- 1992 : La loi n° 92/007 du 14 avril 1992 portant Code du travail, qui contient des dispositions visant à préserver l'emploi des femmes pendant l'accouchement et le congé de maternité et à protéger les femmes de certains travaux jugés dangereux pour la santé.
- 1994 : La ratification par le Cameroun de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (23 août 1994).

# 1. CONTEXTE GÉNÉRAL

- 1994 : Le décret n° 94/199 du 7 octobre 1994 portant statut général de la fonction publique, qui ouvre l'accès à la fonction publique camerounaise à tous les citoyens sans discrimination de genre.
- 1995 : Le décret n° 95/048 du 8 mars 1995 sur le statut du pouvoir judiciaire et ses modifications ultérieures.
- 1997 : La création du Ministère de la Condition Féminine avec des prérogatives d'intervention renforcées. Ce ministère est chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre des mesures relatives au respect des droits de la femme camerounaise, à l'élimination de toute discrimination à l'égard des femmes et à l'accroissement des garanties d'égalité dans les domaines politique, économique, social et culturel. Sous la tutelle du Ministère de la Condition Féminine, le Comité consultatif pour la promotion de la femme est chargé d'étudier toute question relative au statut ou à la condition de la femme camerounaise, d'émettre des avis sur les projets de textes dont le Ministère est saisi et de proposer des actions ou programmes destinés à assurer la participation de la femme à l'effort de développement.
- 2004 : le Décret n° 2004/320 du 8 décembre 2004 portant organisation du Gouvernement : naissance du Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille, principal organe chargé de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes au Cameroun. Ce Ministère remplace l'ancien Ministère de la Condition Féminine (1997).
- 2005 : La loi n° 2005/007 du 27 juillet 2005 relative au Code de Procédure Pénale, qui énonce le principe d'égalité dans le cadre de la procédure pénale et prévoit un traitement particulier en faveur des femmes enceintes ou allaitantes.
- 2009 : La loi n° 2009/04 du 14 avril 2009 relative à l'organisation de l'assistance juridique qui accorde aux femmes sans emploi et sans ressources, et abandonnées par leurs conjoints, une assistance juridique leur permettant d'obtenir des autorités judiciaires une pension alimentaire pour elles-mêmes et pour les enfants mineurs laissés à leur charge.

# 1. CONTEXTE GÉNÉRAL

- 2011 : La loi n° 2011/024 du 14 décembre 2011 relative à la lutte contre le trafic et la traite des êtres humains, qui protège les femmes et les enfants contre des actes tels que l'exploitation sexuelle et l'exploitation économique.
- 2011 : Le décret n° 2011/020 du 4 février 2011 relatif au statut spécial des fonctionnaires du Greffe. Il favorise l'égalité d'accès à certaines fonctions, y compris l'égalité de traitement.
- 2012 : Le décret n° 2012/638 du 21 décembre 2012 portant organisation du Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille.
- 2012 : La loi n° 2012/001 du 19 avril 2012 portant Code électoral qui rend obligatoire la prise en compte du genre dans la composition des listes électorales (art. 246).
- 2012 : Le décret n° 2012/539 du 19 novembre 2012 portant statut spécial du corps des fonctionnaires de la Sûreté Nationale.
- 2016 : La loi n° 2016/007 du 12 juillet 2016 portant Code Pénal, dont de nombreuses dispositions peuvent être invoquées pour sanctionner les atteintes à l'intégrité physique ou morale des femmes.

## 1.3 Cadres politiques et stratégiques

### **Vision 2035**

Au niveau programmatique, la Vision partagée du développement du Cameroun à l'horizon 2035 (Vision 2035) est celle d'un « pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité ». La réalisation de cette vision signifie, sur le plan économique, que le Cameroun est entré dans l'ère du développement social durable avec une économie forte, diversifiée et compétitive. En tant que telle, la Vision 2035 aborde les questions de genre, en particulier dans la section III.1 sur l'intégration nationale et la consolidation du processus démocratique.

Pour soutenir la Vision 2035, le Gouvernement du Cameroun, sous le leadership du Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT) et avec l'appui du

# 1. CONTEXTE GÉNÉRAL

Système des Nations Unies, a également entamé depuis décembre 2015 le processus de localisation inclusive des Objectifs de Développement Durable (ODD).

Au terme de ce processus, 153 cibles sur 169 ont été contextualisées pour le cas du Cameroun. En ce qui concerne l'ODD 5 « Égalité des sexes », le Cameroun a conservé toutes ses cibles, à savoir les cibles 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.a, 5.b et 5.c. En outre, plusieurs autres cibles, traitant spécifiquement des questions de genre, ont également été contextualisées, en particulier les cibles des ODD 1, 2, 3, 4, 6, 8, 10, 11, 13 et 16.

Ainsi, le nombre de cibles ayant un lien avec le genre représente 19,6 % de l'ensemble des cibles contextualisées. Étant donné que les cibles contextualisées ne seront pas mises en œuvre simultanément, mais de manière progressive, l'une des innovations majeures introduites dans l'Agenda 2030 concerne le processus de priorisation des cibles contextualisées. Concernant les 30 cibles contextualisées spécifiques au genre, le Cameroun en a priorisé 19 soit 63,3 % des cibles contextualisées spécifiques au genre et 16,5 % de l'ensemble des cibles priorisées.

## **La Stratégie Nationale de Développement (SND30)**

La nouvelle Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30) intègre la nécessité d'une plus grande cohésion sociale, afin que les fruits de la croissance profitent à tous les Camerounais et que ces fruits soient le résultat d'un effort collectif, dans un esprit de solidarité nationale. C'est pourquoi le principe cher d'équité et de développement équilibré guide toutes les orientations et priorités indiquées dans le document de SND30.

En outre, la SND30 est en adéquation avec les objectifs de l'Agenda 2030 sur le développement durable et prend également en compte les grandes orientations d'autres agendas supranationaux (l'Agenda 2063 de l'Union Africaine, la Vision 2025 de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale - CEMAC, le COP21, etc.). En ce qui concerne spécifiquement les ODD, ils sont abordés de manière à leur donner un contenu d'action sectorielle suffisant.

En ce qui concerne le genre, des engagements en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes sont annoncés dans la Stratégie Nationale de Développement (SND30) car les inégalités entre les

# 1. CONTEXTE GÉNÉRAL

femmes et les hommes constituent un facteur de sous-développement et un problème majeur à résoudre pour atteindre l'émergence.

Dans la section 4.5.4 relative à la promotion du genre et de l'équité, il est précisé que pour la période couvrant le cadre stratégique de développement, le Gouvernement entend : (i) poursuivre sa politique d'accès équitable des filles et des garçons, des hommes et des femmes à l'éducation, à la formation et à l'information ; (ii) renforcer les programmes visant à encourager l'entrepreneuriat féminin et des jeunes ; (iii) intensifier les concertations avec le système bancaire pour ouvrir le crédit à cette frange de la population ; (iv) intensifier les mesures de lutte contre les Violences Basées sur le Genre (VBG) ; (v) édicter des principes visant à assurer une meilleure représentation des femmes et des jeunes dans la vie publique et politique ; et (vi) continuer à renforcer le cadre institutionnel de promotion et de protection des droits de la femme. Outre cette section, les questions de genre sont également abordées dans les quatre piliers de la SND30, de manière explicite ou tacite.

## 1.4 La Politique Nationale Genre 2011-2020

Afin de relever les défis auxquels il est confronté en matière de genre et notamment l'atteinte des OMD y afférents, le Gouvernement du Cameroun a également adopté une Politique Nationale Genre (2011-2020) devant servir de cadre d'orientation des interventions dans le domaine de la promotion de l'égalité et de l'équité entre les sexes. L'objectif général de cette politique est de contribuer à l'élimination systématique des inégalités entre les femmes et les hommes à tous les niveaux de la vie nationale.

### **Les stratégies sectorielles**

Des stratégies sectorielles et thématiques intégrant le genre ont également été élaborées. Il s'agit de la Stratégie Nationale de Lutte contre les Violences Basées sur le Genre (2012-2026), du Plan d'Action National de la résolution 1325 et des résolutions connexes des Nations Unies sur la thématique « femmes, paix et sécurité » (2022-2026), du Plan d'Action National contre les Mutilations Génitales Féminines, du Plan Sectoriel Femmes et Familles de Lutte contre les IST, VIH/SIDA, des stratégies sectorielles pour la santé, le secteur rural, et l'éducation.

# 1. CONTEXTE GÉNÉRAL

## **La budgétisation sensible au genre**

Elle se traduit par des engagements forts, matérialisés par des prescriptions pertinentes lors de la préparation du budget. Ainsi, l'on peut citer, entre autres, les différentes circulaires présidentielles relatives à la préparation du budget de l'État et la signature de la circulaire n°00000023/C/MINFI du 02 août 2022 relative à l'intégration et à l'évaluation de la budgétisation sensible au genre dans le budget de l'État. Ces différents textes préconisent la mise en œuvre effective et efficace du plan multisectoriel relatif à la PNG, à travers une programmation adéquate des actions de chaque ministère.

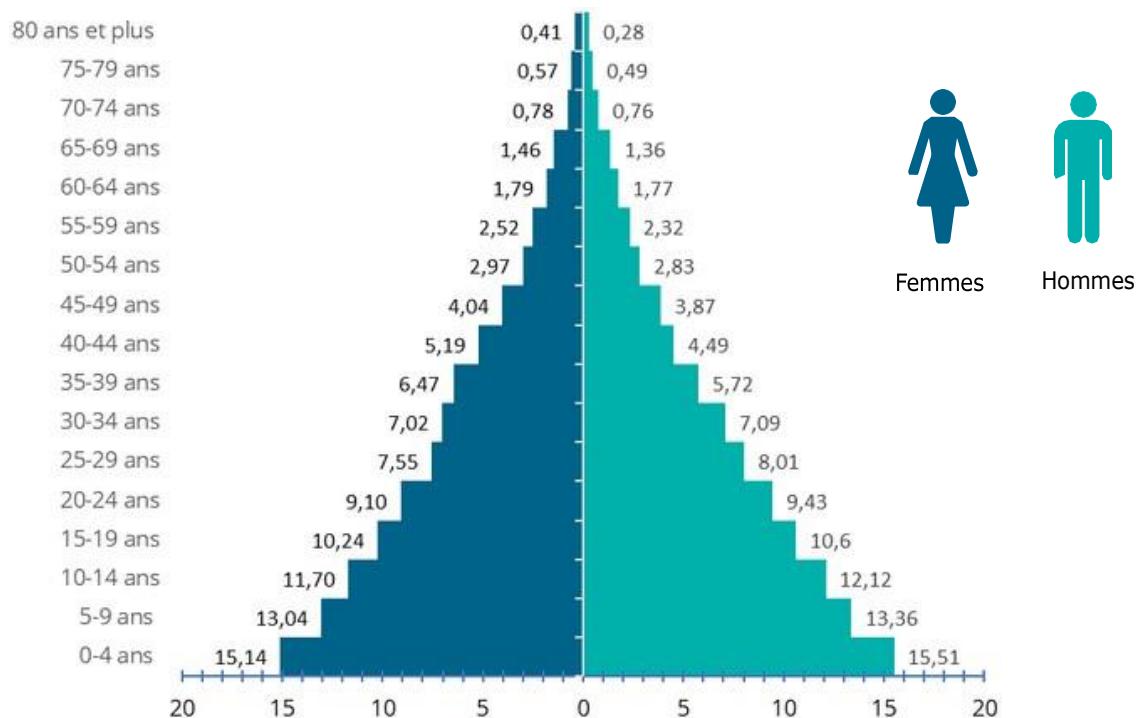
Parallèlement à ces orientations au plus haut niveau, le Cameroun a produit pour la première fois en 2021 et 2022, un Document budgétaire sensible au genre annexé à la loi de finances 2022 et 2023. Ce document oriente l'action publique visant à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, les filles et les garçons, en établissant les liens essentiels entre les politiques mises en œuvre et les allocations budgétaires qui en découlent. Son objectif principal est de présenter les efforts déployés par le gouvernement pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes en analysant sous le prisme du genre, les programmes et projets liés aux budgets ministériels et leur impact sur la population.

# 2. DÉMOGRAPHIE

## 2.1 Structure de la population et des chefs de ménage

A l'instar des autres pays d'Afrique subsaharienne, la pyramide des âges du Cameroun présente une base très large qui se rétrécie au fur et à mesure que l'on approche des âges élevés (Graphique 2.1.1). Cette forme dénote en général une population très jeune, à forte fécondité et à taux de mortalité élevé. Les personnes âgées de moins de 15 ans représentent environ 45 % de la population. Par ailleurs, la structure de la population par âge et par sexe révèle que la dissymétrie de la population suivant les sexes fluctue en fonction de l'âge, selon que les circonstances sont plus ou moins favorables à un sexe ou à l'autre. Entre 0 et 34 ans, la population de sexe masculin est numériquement plus importante que la population de sexe féminin. Au-delà de 34 ans, la population est à prédominance féminine.

Graphique 2.1.1 : Pyramide des âges - Répartition (en pourcentage) de la population selon le sexe et l'âge



Source : Institut National de la Statistique (INS), EESI 3, 2021

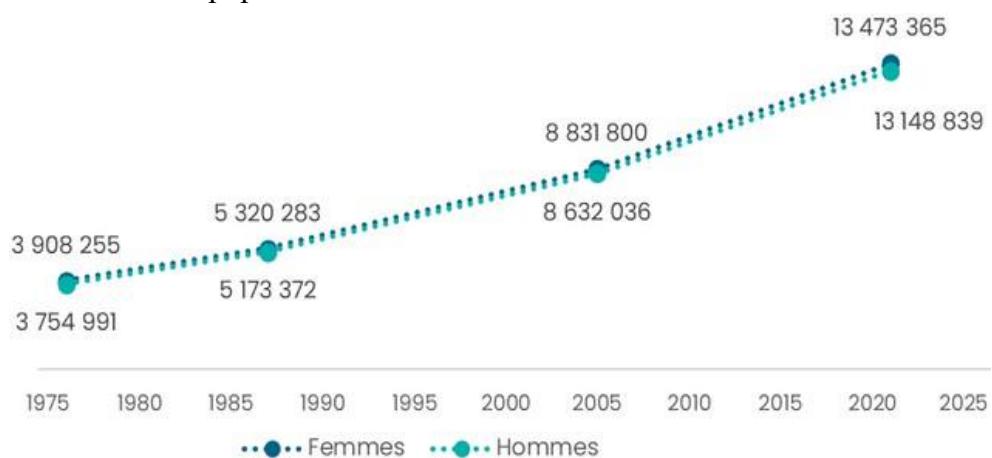
La forte démographie du Cameroun lui impose des défis importants notamment sur le plan de l'éducation, avec entre autres la nécessité de scolariser un nombre croissant d'enfants en âge d'aller à l'école. De plus,

## 2. DÉMOGRAPHIE

la jeunesse de la population pourrait constituer un frein à la participation des femmes au marché du travail, dans la mesure où la hausse des besoins en termes de prise en charge des enfants est susceptible d'augmenter le temps que les femmes consacrent au travail domestique non rémunéré au détriment du temps consacré au travail rémunéré.

Les femmes et les filles représentaient un peu plus de la moitié (50,6 %) de l'ensemble de la population en 2021. Au cours des dernières décennies, la population du Cameroun n'a cessé de croître. Cette croissance démographique a été légèrement plus rapide chez les femmes que chez les hommes. Le nombre de femmes est passé de 3 908 255 en 1975 à 8 831 800 en 2015 puis à 13 473 365 en 2021 (Graphique 2.1.2). Tandis que le nombre d'hommes est passé de 3 754 991 en 1975 à 8 832 038 en 2015 puis à 13 148 839 en 2021.

**Graphique 2.1.2 : Taille de la population selon le sexe et les années sélectionnées**



Sources : Bureau Central des Recensements et des Études de Population (BUCREP), RGPH 1976, 1987 et 2005 ; Institut National de la Statistique (INS), EESI 3, 2021

Alors que la légère majorité de la population sont des femmes, la majorité des chefs de ménages<sup>[2]</sup> sont des hommes. En 2021, la proportion de femmes cheffes de ménage était de 29,6 % (Graphique 2.1.3 et Graphique 2.1.4). Malgré une légère diminution au courant des dernières années, cet écart entre les sexes persiste aussi bien dans les zones urbaines que dans les zones rurales. En milieu urbain, environ 30 % des ménages ont à leur tête une femme. Ce nombre diminue à 26 % dans les zones rurales (Graphique 2.1.4).

[2] Le chef de ménage est défini comme la personne responsable du ménage (membre résident habituel) reconnue comme telle par tous les membres du ménage.

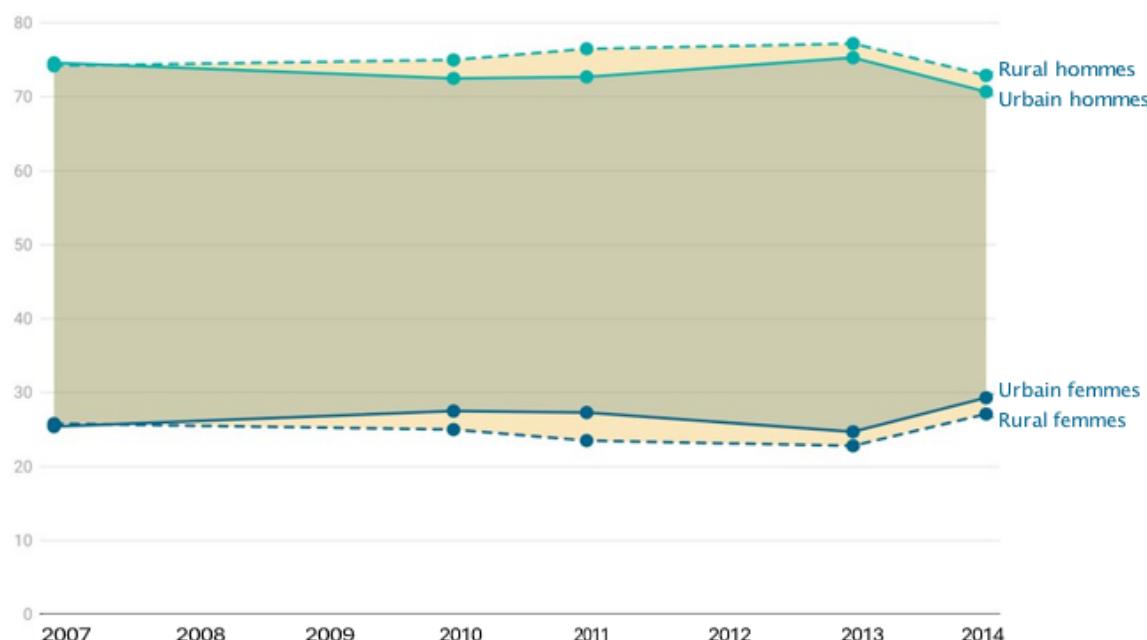
## 2. DÉMOGRAPHIE

Graphique 2.1.3 : Répartition (en pourcentage) de la population et des chefs de ménage selon le sexe



Source pour les deux : Institut National de la Statistique (INS), EESI 3, 2021

Graphique 2.1.4 : Répartition (en pourcentage) des chefs de ménage selon le sexe et le milieu de résidence



L'écart entre les sexes en milieu rural de couleur jaune (■) est plus large que l'écart entre les sexes en milieu urbain de couleur jaune foncé (■)

Sources: INS, ECAM 3, 2007; EESI 2, 2010; EDS-MICS 2011; EPC-MILDA 2013; ECAM 4, 2014

## 2. DÉMOGRAPHIE

### 2.2 Caractéristiques de la population

#### Pauvreté monétaire

La pauvreté monétaire varie en fonction des caractéristiques socio-démographiques. Trois indicateurs permettent d'analyser la pauvreté monétaire. Premièrement, l'incidence de la pauvreté, qui indique la part en pourcentage de ménages dont les dépenses de consommation sont en dessous du seuil de pauvreté monétaire (défini comme le niveau de consommation en dessous duquel un individu est considéré comme pauvre<sup>[3]</sup>) dans une population donnée. En moyenne, comme le montre le Graphique 2.2.1, l'incidence de la pauvreté est plus élevée au sein des ménages dirigés par les hommes (38,9 %) par rapport à ceux dirigés par les femmes (32,8 %). Toutefois, ce constat n'implique pas nécessairement que les hommes soient en moyenne plus pauvres que les femmes. En effet, l'incidence de la pauvreté monétaire ne permet pas de capter les disparités entre les femmes et les hommes car cet indicateur est mesuré au niveau des ménages. Par ailleurs, la plupart des femmes vivent dans les ménages dirigés par les hommes.

Le deuxième indicateur de pauvreté est l'intensité de la pauvreté qui mesure la différence entre le revenu moyen des personnes pauvres et le seuil de pauvreté.

Le Graphique 2.2.1 montre que l'intensité de la pauvreté est plus élevée au sein des ménages dirigés par un homme (15,1 %) comparativement aux ménages dirigés par une femme (12,1 %). Le troisième indicateur est la sévérité de la pauvreté qui mesure les inégalités entre les individus pauvres. Le Graphique 2.2.1 montre que la sévérité de la pauvreté est estimée à 7,7 % au sein des ménages dirigés par un homme et à 5,8 % au sein des ménages dirigés par une femme.

L'analyse suivant l'âge montre que la pauvreté monétaire augmente avec l'âge. Elle est plus faible au sein des ménages ayant un chef de ménage âgé de moins de 30 ans. Le Graphique 2.2.1 montre que dans ce groupe de ménages, l'incidence de la pauvreté est de 27,1 %, l'intensité de la pauvreté est de 9,3 % et la sévérité de la pauvreté est de 4,4 %. La pauvreté monétaire atteint son maximum au sein des ménages ayant un chef de ménage âgé de 50 ans ou plus. Les données montrent que dans ce groupe, l'estimation

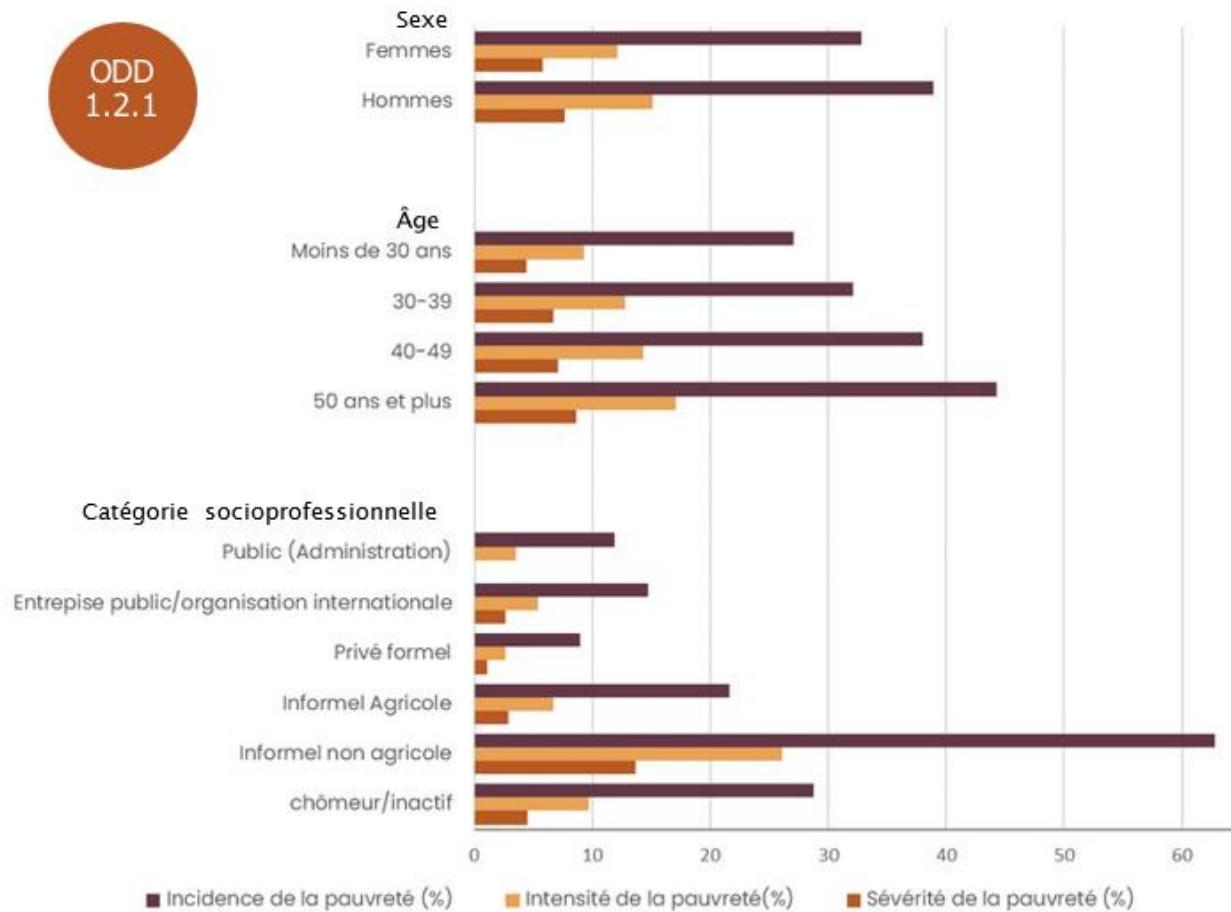
---

[3] Le seuil de pauvreté monétaire au Cameroun est établi à 339 715 FCFA par équivalent adulte par an en 2014 (soit 28 310 FCFA par mois ou 931 FCFA par jour), Quatrième Enquête Camerounaise Auprès des Ménages (ECAM4), Tendance, profil et déterminants de la pauvreté entre 2001-2014, Institut National de la Statistique, Décembre 2015.

## 2. DÉMOGRAPHIE

est à 44,3 % pour l'incidence de la pauvreté, 17,1 % pour l'intensité de la pauvreté et 8,6 % pour la sévérité de la pauvreté.

Graphique 2.2.1 : Indices de pauvreté selon les caractéristiques sociodémographiques du chef de ménage



Sources : Banque Mondiale utilisant ECAM-IV/SSAPOV/GMD

En outre, la catégorie socioprofessionnelle détermine également le niveau de pauvreté. En effet, le Graphique 2.2.1 révèle que les ménages les plus pauvres sont ceux dont le chef de ménage travaille dans le secteur informel non agricole, ensuite viennent les ménages avec un chef de ménage sans emploi suivis des ménages avec un chef de ménage qui travaille dans le secteur informel agricole. Ces résultats sont révélateurs de la faible qualité des emplois disponibles pour les pauvres et s'alignent sur les estimations de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), suggérant que dans les contextes de forte informalité, les déficits d'emplois de qualité contribuent largement à la pauvreté de la population active, plus que le

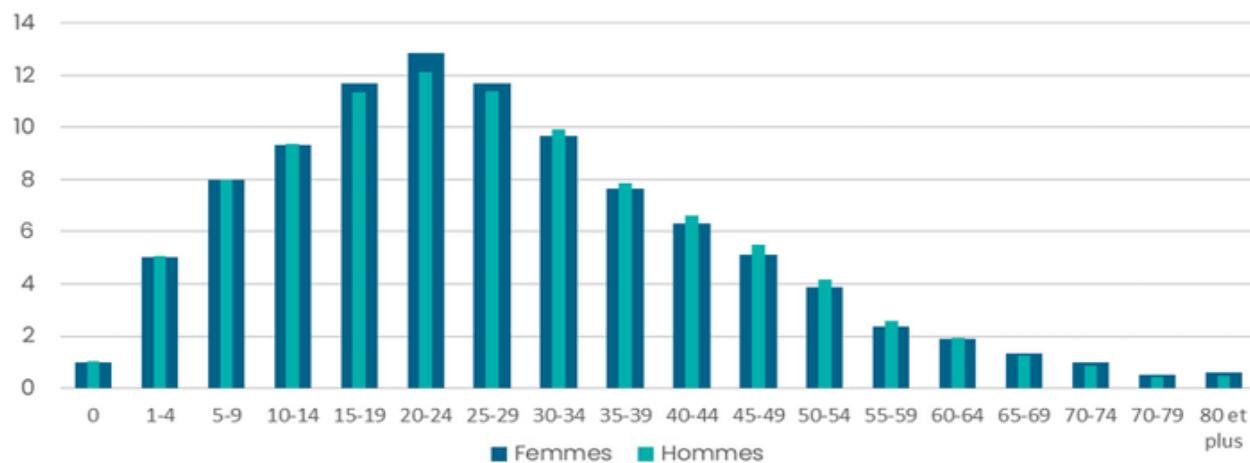
## 2. DÉMOGRAPHIE

chômage<sup>[4]</sup>. La pauvreté monétaire est relativement plus faible au sein des ménages dirigés par un chef de ménage qui travaille dans les entreprises ou organisations du secteur privé ou public.

### Migrations internationales

Les migrations internationales représentent une part non négligeable des mouvements migratoires au Cameroun. En 2005, le pays enregistrait un effectif de 482 132 migrants internationaux. Cet effectif représentait 8,9 % de l'ensemble de la population migrante et 2,76 % de la population totale en 2005 (RGPH, 2005). La structure par sexe des migrants internationaux révèle des disparités qui sont fonction de l'âge (Graphique 2.2.2).

Graphique 2.2.2 : Répartition (en pourcentage) des migrants internationaux selon le sexe et l'âge



Source : Bureau Central des Recensements et des Études de Population (BUCREP), RGPH 2005

Le taux de migrations internationales est quasiment le même pour les deux sexes dans les tranches d'âges de moins de 15 ans et de plus de 65 ans. Entre 15 et 29 ans, les immigrants de sexe féminin sont légèrement plus nombreux que ceux de sexe masculin. Toutefois, la situation s'inverse au sein de la population de migrants internationaux âgés de 30 à 59 ans.

### Prévalence des handicaps

Les personnes vivant avec au moins un handicap englobent les personnes sourdes, muettes, lépreux, infirmes malades mentales ou albinos. L'analyse par sexe et par milieu de résidence montre que

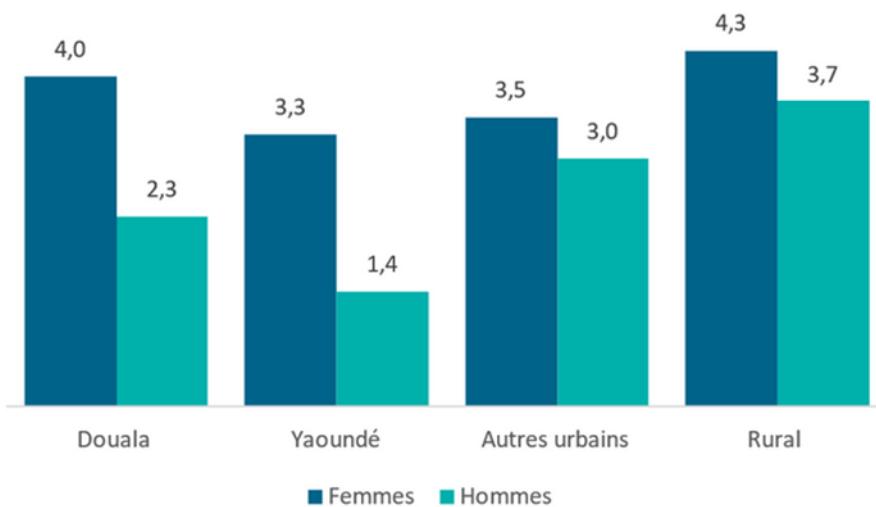
[4] Organisation Internationale du Travail. 2019. "The Working Poor or How a Job is no Guarantee of Decent Living Conditions". ILOSTAT Spotlight on Work Statistics n°6 – April 2019.

## 2. DÉMOGRAPHIE

l'incidence du handicap est plus élevée chez les femmes comparativement aux hommes, et cette différence existe aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain (Graphique 2.2.3). En effet, dans la ville de Douala, 4,0 % des femmes souffrent d'un handicap contre 2,3 % d'hommes (soit un écart de 1,7 point de pourcentage). L'écart entre les sexes en matière de handicap est légèrement plus élevé dans la ville de Yaoundé avec 3,3 % de femmes souffrant d'un handicap contre 1,4% d'hommes, soit un écart de 1,9 point de pourcentage.

Dans les zones rurales, l'écart entre les sexes en matière de handicap diminue drastiquement jusqu'à atteindre 0,6 point de pourcentage (4,3 % chez les femmes contre 3,7 % chez les hommes). Étant donné que le handicap est associé à des obstacles qui limitent ou réduisent l'accès à l'éducation et à l'emploi, une prévalence plus élevée chez les femmes que chez les hommes peut accentuer les inégalités de genre en matière d'éducation et d'emploi.

**Graphique 2.2.3 :** Taux de prévalence (en pourcentage) du handicap au sein de la population de 15 ans ou plus selon le sexe et le milieu de résidence



Source : Institut National de la Statistique (INS), EESI 3, 2021

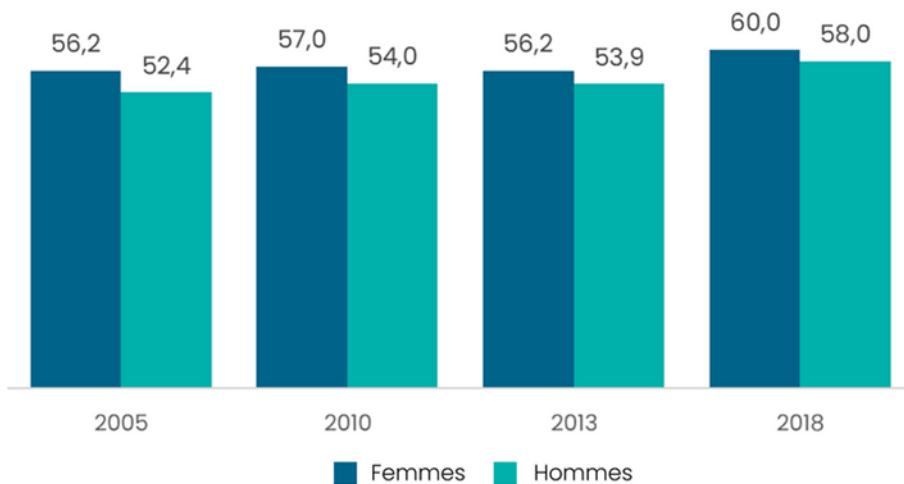
### Espérance de vie à la naissance

De prime à bord, il y a de bonnes raisons de penser que la population au Cameroun vit de plus en plus longtemps. De fait, au cours des deux dernières décennies, l'espérance de vie à la naissance s'est globalement améliorée aussi bien pour les hommes que pour les femmes. Entre 2005 et 2018, l'espérance de vie des hommes a augmenté de 5,6 ans, tandis que celle des femmes a augmenté de 3,8 ans (Graphique 2.2.4). Néanmoins, des disparités entre les sexes subsistent en matière de longévité. Globalement, les

## 2. DÉMOGRAPHIE

femmes vivent plus longtemps que les hommes avec une espérance de vie à la naissance qui se situait à 60 ans contre 58 ans pour les hommes en 2018 selon les statistiques de l'INS.

Graphique 2.2.4 : Espérance de vie à la naissance (en année) selon le sexe et les années sélectionnées



Sources : Bureau Central des Recensements et des Études de Population (BUCREP), RGPH 2005; Institut National de la Statistique, Annuaire Statistique 2019

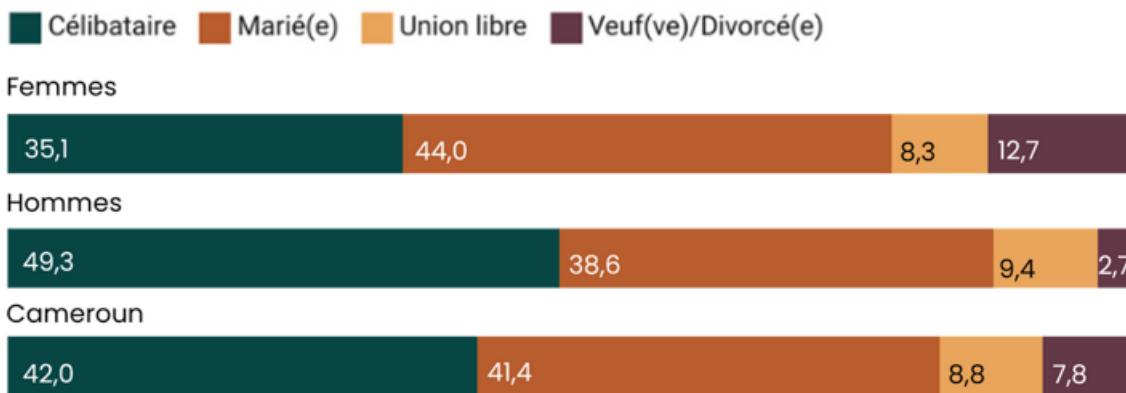
### 2.3 Tendances du mariage, de l'activité sexuelle et de la fécondité

#### État matrimonial

La structure matrimoniale de la population âgée de 15 ans ou plus est dominée par les célibataires (42 %) et les mariés (41,4 %). On y trouve 8,8 % de personnes vivant en union libre et 7,8 % de veufs(ves) ou divorcé(e)s (Graphique 2.3.1). La proportion élevée de veuves constitue un défi majeur pour la société étant donné ses effets néfastes pour la femme et les enfants. En effet, en plus du traumatisme lié à la perte de leurs conjoints, les veuves font face à l'instabilité économique, à la discrimination, à la stigmatisation et à des pratiques traditionnelles néfastes. En particulier, les veuves peuvent être dépossédées de leurs terres, expulsées de leur foyer ou même séparées de leurs enfants. Elles peuvent également se voir refuser l'accès à l'héritage et aux comptes bancaires de leurs défunt maris. Tout ceci pourrait avoir des dommages économiques importants pour les veuves et leurs enfants, ce qui est susceptible d'accentuer les disparités de genre notamment en termes de pauvreté.

## 2. DÉMOGRAPHIE

Graphique 2.3.1 : Répartition (en pourcentage) de la population par état matrimonial selon le sexe



Source : Institut National de la Statistique (INS), EESI 3, 2021

L'état matrimonial varie selon le sexe. Les personnes célibataires sont plus nombreuses dans la population masculine (49,3 % chez les hommes contre 35,1 % chez les femmes) tandis que le pourcentage de personnes mariées ou en union libre est plus élevé chez les femmes (52,3 % chez les femmes contre 48 % chez les hommes). Par ailleurs, les veufs et les divorcés sont plus représentés chez les femmes (12,7 %) que chez les hommes (2,7 %).

### Âge au premier mariage, au premier rapport sexuel, et à la première naissance

Au Cameroun, comme dans la plupart des pays d'Afrique sub-saharienne, les femmes sont généralement plus jeunes au moment de la célébration de leur première union comparativement aux hommes. L'on note cependant qu'au cours de ces dernières années, l'âge au moment du premier mariage n'a cessé d'augmenter aussi bien pour les hommes que pour les femmes. En effet, entre 2011 et 2018, l'âge médian au moment du premier mariage est passé de 18,5 ans à 20 ans pour les femmes de 25-49 ans. Durant la même période, l'âge médian au moment du premier mariage est passé de 25,8 ans à 27,5 ans pour les hommes de 30-49 ans (Graphique 2.3.2).

Bien que l'entrée dans la vie maritale se fasse de plus en plus tardivement, l'âge au premier rapport sexuel demeure relativement stable, notamment au sein de la population féminine. Les femmes commencent leur vie sexuelle à un âge plus précoce que les hommes et cet écart semble se creuser au fil du temps. En effet, entre 2011 et 2018, l'âge médian lors du premier rapport sexuel pour les femmes de 25-49 ans est resté stable à 17 ans. Tandis que pour les hommes de 25-49 ans, les données de l'Enquête Démographique et de

## 2. DÉMOGRAPHIE

Santé (EDS) montrent une légère augmentation de l'âge médian lors du premier rapport sexuel qui est passé de 18,5 ans en 2011 à 19,3 ans en 2018 (Graphique 2.3.2).

**Graphique 2.3.2 :** Âge médian (en années) à la première union et au premier rapport sexuel selon le sexe et les années sélectionnées



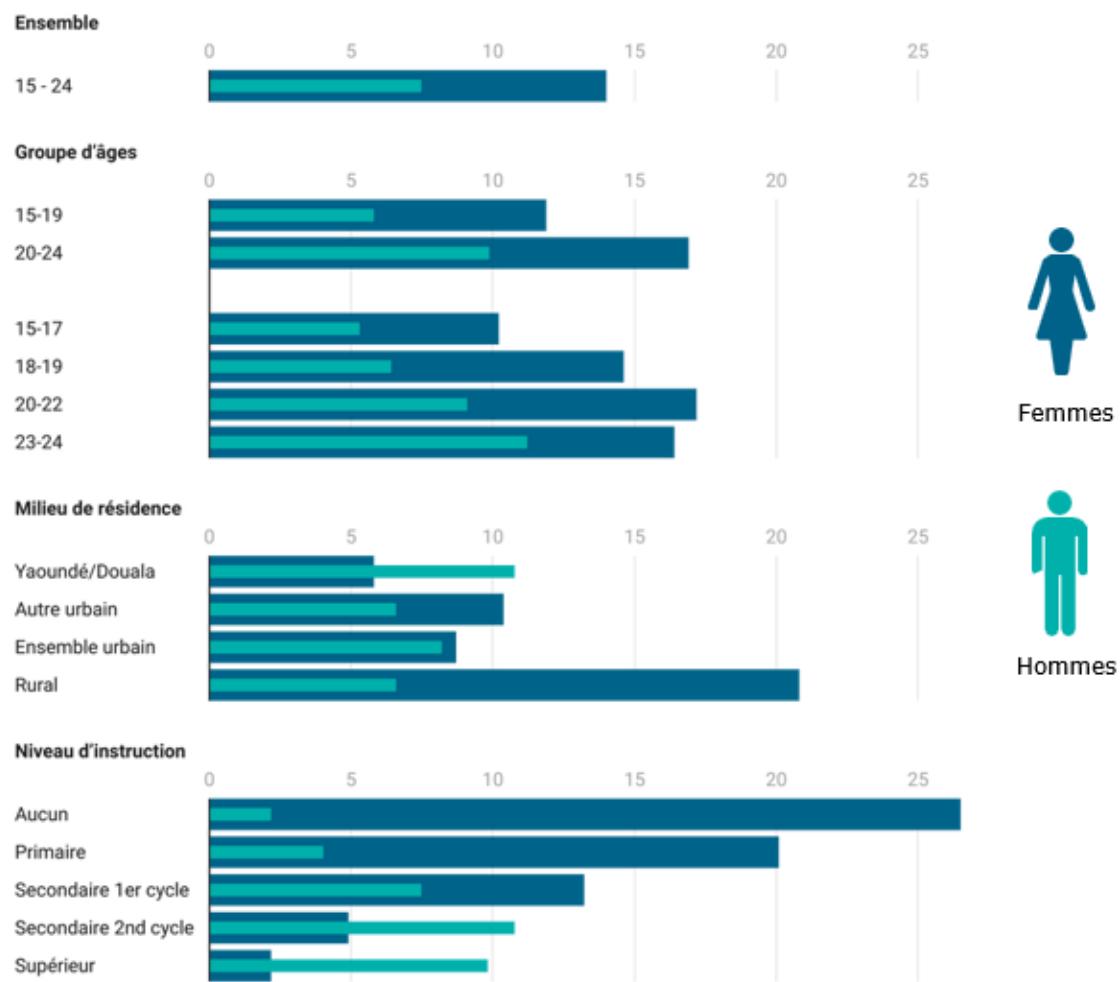
Sources : Institut National de la Statistique (INS), EDS 2011, 2018 | \*La tranche d'âge de l'échantillon est de 25 à 49 ans, à l'exception de « l'âge médian à la première union » pour les hommes, qui est de 30 à 49 ans en 2011 et 2018.

Les femmes commencent leur vie sexuelle à un âge plus précoce que les hommes. Par ailleurs, l'âge de début de la vie sexuelle est également influencé par la cohorte, le milieu de résidence et le niveau d'instruction (Graphique 2.3.3). Les statistiques par cohortes montrent que pour les jeunes cohortes, l'âge lors du premier rapport sexuel est décalé par rapport aux cohortes des plus âgées.

En effet, le pourcentage de femmes ayant eu leur premier rapport sexuel avant l'âge de 15 ans est passé de 11,9 % pour les 15-19 ans à plus de 16 % pour les 23-24 ans (Graphique 2.3.3). Cette augmentation est plus forte que chez les hommes : le pourcentage de jeunes hommes ayant engagé leur vie sexuelle avant l'âge de 15 ans est passé de 5,8 % pour les 15-19 ans à 11,2 % pour les 23-24 ans.

## 2. DÉMOGRAPHIE

Graphique 2.3.3 : Proportion (en pourcentage) des jeunes de 15-24ans ayant eu leurs premiers rapports sexuels avant d'atteindre l'âge de 15 ans, selon le sexe et certaines caractéristiques sociodémographiques



Sources : Institut National de la Statistique (INS), EDS 2018

L'on observe également que la différence entre les sexes en termes d'âge au début de la vie sexuelle est nettement plus importante en milieu rural qu'en milieu urbain. En effet, 20,8 % des jeunes femmes âgées de 15 à 24 ans en milieu rural ont eu leur premier rapport sexuel avant l'âge de 15 ans contre seulement 6,6 % de leurs homologues hommes. Tandis qu'en milieu urbain, 8,7 % des femmes contre 8,2 % d'hommes de 15-24 ans ont eu leur premier rapport sexuel avant l'âge de 15 ans (Graphique 2.3.3).

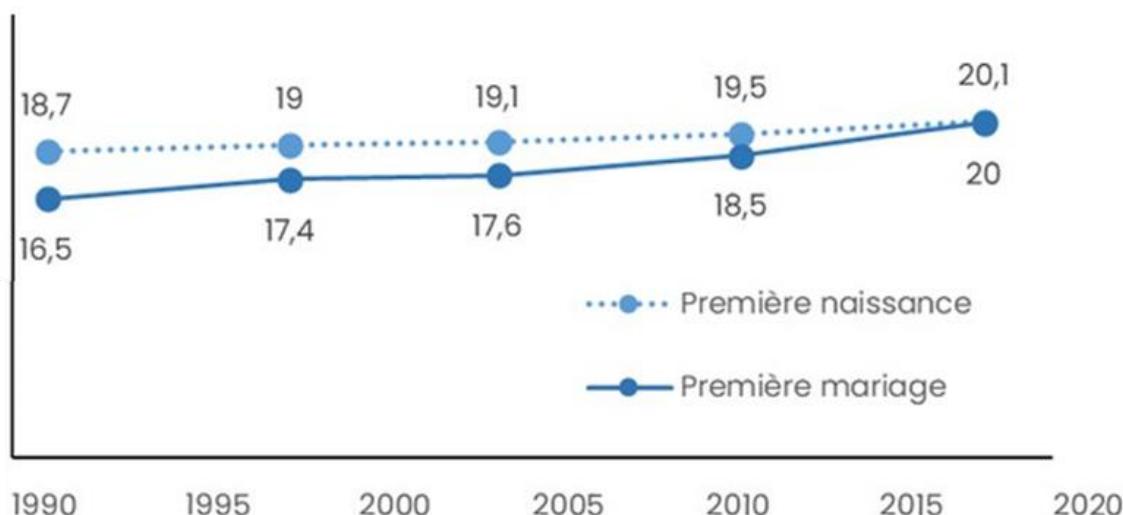
En ce qui concerne les disparités selon le niveau d'instruction, l'on note que la proportion d'hommes ayant débuté une activité sexuelle avant l'âge de 15 ans augmente avec le niveau d'instruction, tandis que chez les femmes cette proportion diminue avec le niveau d'instruction (Graphique 2.3.3). L'on estime que plus

## 2. DÉMOGRAPHIE

de 26 % des femmes non instruites ont débuté leur vie sexuelle avant l'âge de 15 ans contre 2,2 % des hommes. Au niveau du primaire et du premier cycle du secondaire, la part de femmes ayant entamé leur vie sexuelle avant l'âge de 15 ans a baissé à 20,1 % et 13,2 % respectivement ; tandis que chez les hommes, cette proportion a augmenté à 4% pour le cycle primaire et 7,5 % pour le premier cycle du niveau secondaire. Au second cycle de l'enseignement secondaire et au supérieur, la proportion de femmes ayant entamé leur vie sexuelle avant l'âge de 15 ans baisse davantage jusqu'à 4,9 % et 2,2 % respectivement. En revanche, chez les hommes, l'on note une hausse atteignant 10,8 % pour le second cycle de l'enseignement secondaire et 9,8 % pour l'enseignement supérieur.

Dans l'ensemble, la maternité débute assez tôt au sein de la population féminine. En effet, 29,0 % des femmes de 20 à 49 ans ont leur premier enfant avant l'âge de 18 ans et 6,3 % d'entre elles donnent naissance pour la première fois avant l'âge de 15 ans (EDS 2018). Toutefois, il faut noter que selon les données de l'EDS des trois dernières décennies, la tendance a légèrement changé. En effet, l'on peut relever un début de maternité de plus en plus tardif, dû peut-être à l'augmentation du niveau d'instruction des femmes (voir Section 4). L'âge médian à la première maternité pour les femmes de 25-49 ans a augmenté de près de 2 ans au cours des vingt dernières années, passant de 18,7 ans en 1991 à 20,1 ans en 2018 (Graphique 2.3.4).

**Graphique 2.3.4 :** Âge médian (en années) au premier mariage et à la première naissance pour les femmes de 25-49 ans



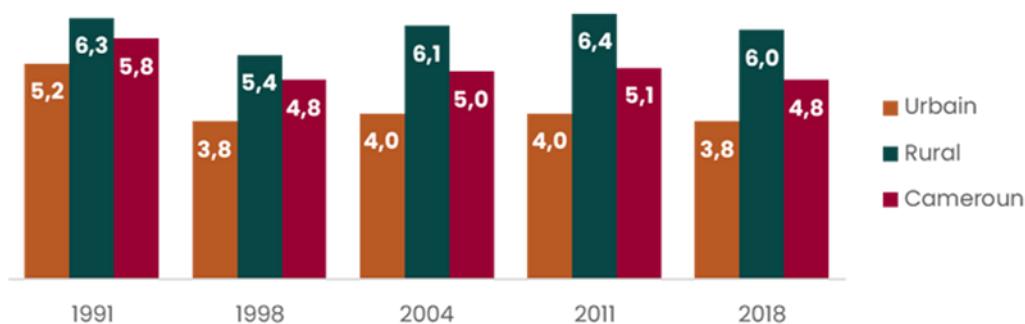
Source : Institut National de la Statistique (INS), EDS 1991, 1998, 2004, 2011, 2018

## 2. DÉMOGRAPHIE

### Fécondité

Au Cameroun, la fécondité a diminué substantiellement entre 1991 et 2018. Cette baisse est révélée par l'Indice Synthétique de Fécondité (ISF)<sup>[5]</sup> qui est passé de 5,8 enfants par femme en 1991 à 4,8 enfants par femme en 2018 (Graphique 2.3.5). La baisse de fécondité est plus importante en milieu urbain qu'en milieu rural. D'après le graphique 2.3.4, entre 1991 et 2018, l'ISF est passé de 6,3 à 6 enfants par femme (baisse de 0,3) en milieu rural et de 5,2 à 3,8 enfants par femme (baisse de 1,4) en milieu urbain.

**Graphique 2.3.5 : Indice Synthétique de Fécondité (en nombre d'enfants par femme) pour les femmes de 15- 49 ans selon le milieu de résidence et les années sélectionnées**



Source : Institut National de la Statistique (INS), EDS 1991, 1998, 2004, 2011, 2018

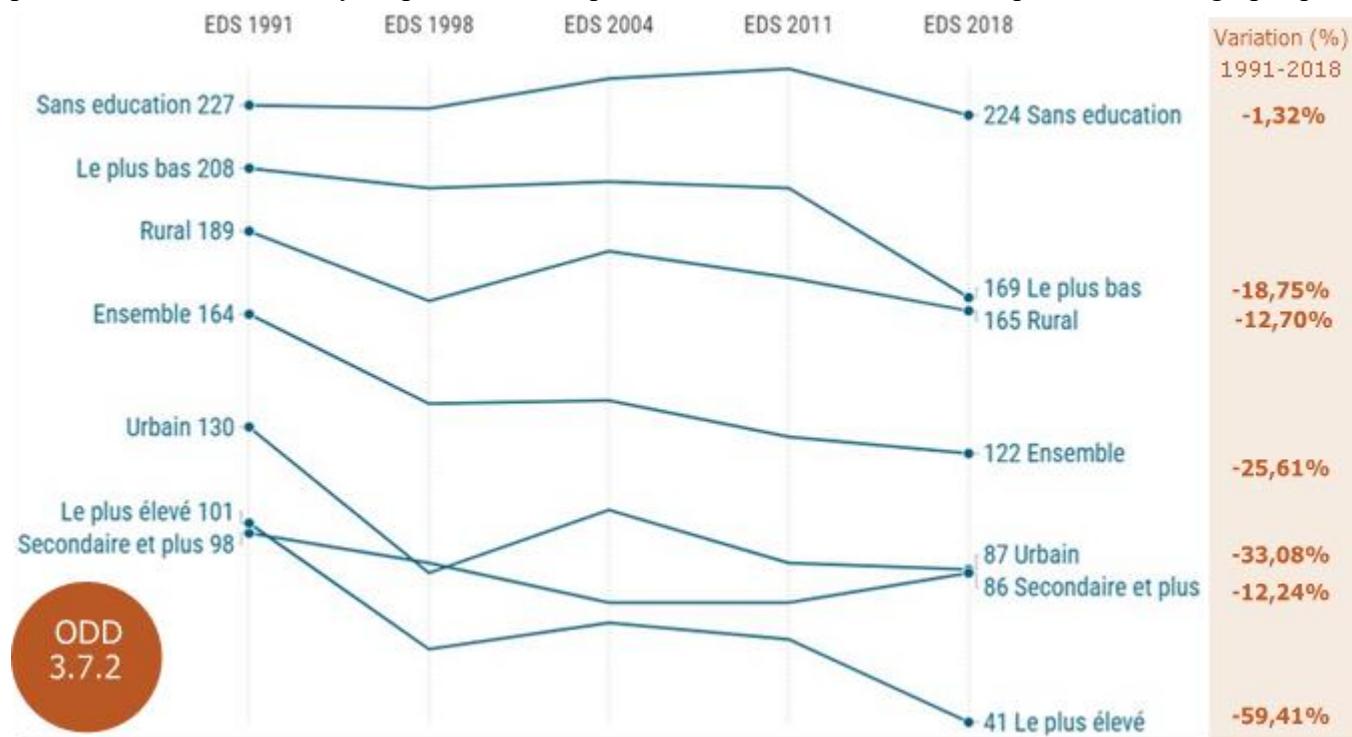
Le taux de fécondité des adolescentes âgées de 15 à 19 ans (c'est-à-dire le pourcentage de femmes de 15-19 ans qui ont donné naissance à leur premier enfant ou qui sont enceintes de leur premier enfant) a baissé substantiellement au Cameroun mais demeure relativement élevé notamment en milieu rural et au sein de la population féminine non instruite (Graphique 2.3.6). Dans l'ensemble, ce taux est passé de 164 pour 1 000 femmes à 122 pour 1 000 femmes entre 1991 et 2018. La baisse du taux de fécondité des adolescentes est principalement perceptible dans les ménages appartenant au quintile le plus élevé de bien-être économique : le taux de fécondité des adolescentes est passé de 101 pour 1 000 femmes à 41 pour 1 000 femmes.

[5] L'ISF est le nombre moyen d'enfants qu'aurait une femme en fin de vie féconde si elle avait des enfants aux taux de fécondité par âge actuels. Les taux de fécondité par âge sont calculés pour la période des 3 années qui précèdent l'enquête, basés sur l'historique détaillé des naissances fourni par les femmes. (EDS, 2018)

## 2. DÉMOGRAPHIE

La baisse du taux de fécondité des adolescentes pourrait s'expliquer par l'augmentation de la proportion des femmes âgées de 15 à 24 ans dont les besoins de planification familiale ont été satisfaits. En effet, les données de l'EDS montrent que le pourcentage de jeunes femmes âgées de 15 à 24 ans ayant indiqué avoir satisfait leurs besoins en matière de planification familiale est passé de 6 % en 1991 à 49 % en 2018 (voir section 3.1 ci-dessous).

**Graphique 2.3.6 :** Taux de fécondité (pour 1000 femmes) chez les adolescentes de 15-19 ans pour la période des trois années ayant précédées l'enquête, selon certaines caractéristiques sociodémographiques



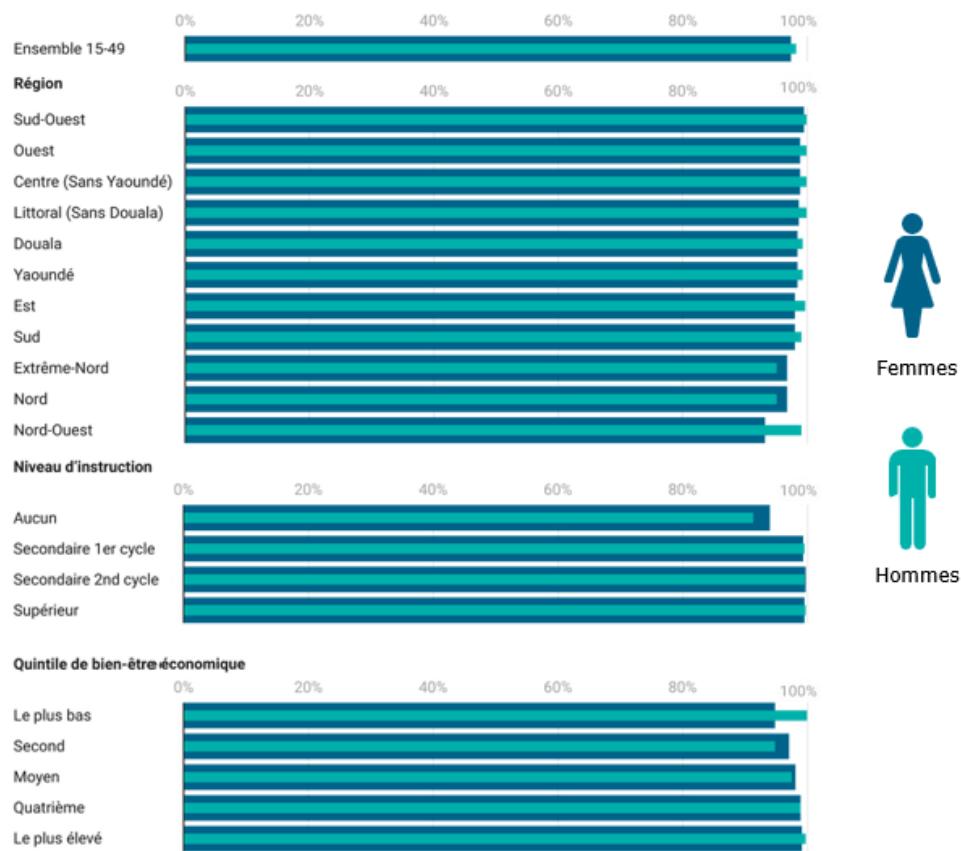
Sources : Institut National de la Statistique (INS), EDS 1991, 1998, 2004, 2011, 2018

# 3. SANTÉ

## 3.1 Planification familiale

La connaissance des méthodes modernes<sup>[6]</sup> est quasi universelle au Cameroun (Graphique 3.1.1).

**Graphique 3.1.1 :** Répartition (en pourcentage) de la population de 15-49 ans ayant une connaissance des méthodes modernes de contraception selon le sexe et les caractéristiques sociodémographiques



Sources : Institut National de la Statistique (INS), EDS 2018

Environ 97 % des femmes et 98 % des hommes de 15 à 49 ans vivant en couples ont déclaré avoir déjà entendu parler d'au moins une méthode moderne de contraception. La connaissance des méthodes modernes de contraception varie suivant le lieu de résidence, le niveau d'instruction, et le niveau de

[6] Les méthodes modernes : la stérilisation masculine et féminine, les injectables, le dispositif intra-utérin (DIU), les pilules contraceptives ou du lendemain, les implants, le condom masculin ou féminin, la méthode des jours fixes (MJF), et la méthode de l'allaitement maternel et de l'aménorrhée (MAMA) (EDS, 2018).

### 3. SANTÉ

richesse. En effet, la proportion des femmes ayant une connaissance des méthodes modernes de contraception est plus faible dans la région du Nord-Ouest, parmi les femmes sans instruction, ainsi que parmi les femmes vivant dans un ménage classé dans le quintile le plus bas de bien-être économique (Graphique 3.1.1).

Par ailleurs, près de trois femmes âgées de 15 à 49 ans sur cinq ont des besoins non satisfaits en matière de planification familiale. Toutefois, la proportion des femmes dont les besoins de planification familiale ont été satisfaits a augmenté régulièrement au fil du temps passant de 11 % en 1991 à 34 % en 2004, puis à 44 % en 2018 (Graphique 3.1.2). Cette proportion est fortement influencée par le niveau d'instruction et de richesse.

**Graphique 3.1.2 : Proportion (en pourcentage) des femmes de 15-49 ans dont les besoins en matière de planification familiale sont satisfaits, selon certaines caractéristiques sociodémographiques**

		ODD 3.7.1				
		EDS 1991	EDS 1998	EDS 2004	EDS 2011	EDS 2018
Caractéristique sociodémographique						
15-49		11	20	34	39	44
15-24		6	16	40	47	49
25-34		12	20	31	38	45
35-49		20	26	27	31	36
Aucun		7	8	7	12	15
Primaire		11	18	27	30	42
Secondaire		15	24	44	49	50
Supérieur		19	45	61	63	57
Le plus bas		3	6	12	11	20
Second		4	11	17	26	36
Moyen		8	17	27	35	44
Quatrième		11	24	39	46	49
Le plus élevé		19	28	49	53	55

Sources : Institut National de la Statistique (INS), EDS 1991, 1998, 2004, 2011, 2018

### 3. SANTÉ

En 2018, la proportion des femmes en âge de procréer ayant déclaré être satisfaites par les méthodes modernes de contraception était de 15 % pour les femmes non instruites et de plus de 50 % pour les femmes ayant au moins achevé le cycle secondaire. De même, le taux était respectivement de 20 % et 55 % pour les femmes vivant dans les ménages classés dans le quintile inférieur et supérieur de bien-être économique (Graphique 3.1.2).

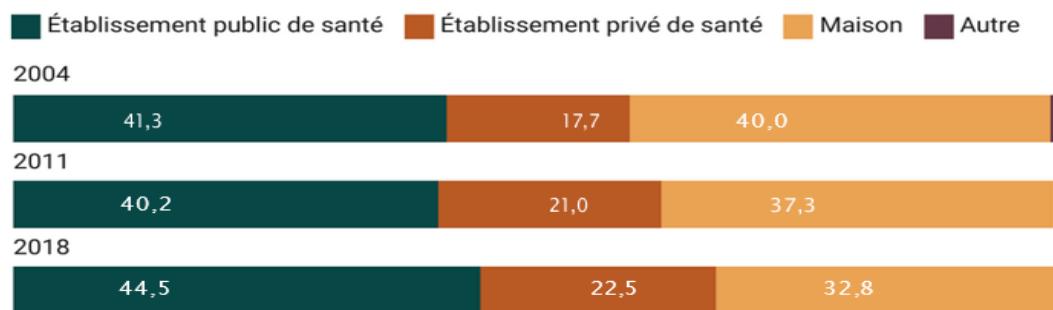
#### 3.2 Santé maternelle

##### Soins prénataux et services d'accouchement

L'accouchement assisté par du personnel formé dans un établissement de santé est l'un des quatre piliers<sup>[7]</sup> de la réduction de la mortalité maternelle. Les données de l'EDS collectées en 2018 indiquent que, parmi les naissances vivantes ayant eu lieu au cours des cinq années ayant précédé l'enquête, près de sept naissances sur dix (69 %) se sont déroulées dans un établissement de santé public ou privé. Parmi ces établissements de santé, les formations sanitaires publiques (44,5 %) restent les plus fréquentées, suivies des établissements de santé privés (22,5 %).

Toutefois, une proportion relativement importante des naissances a eu lieu à la maison (32,8 %). Entre 2004 et 2018, le pourcentage de naissances ayant eu lieu à la maison a graduellement diminué, passant de 40,0 % en 2004, à 37,3 % en 2011, puis à 32,8 % en 2018 (Graphique 3.2.1).

**Graphique 3.2.1 :** Répartition (en pourcentage) des naissances vivantes ayant eu lieu au cours des 5 années ayant précédé l'enquête par lieu de l'accouchement, selon les années sélectionnées



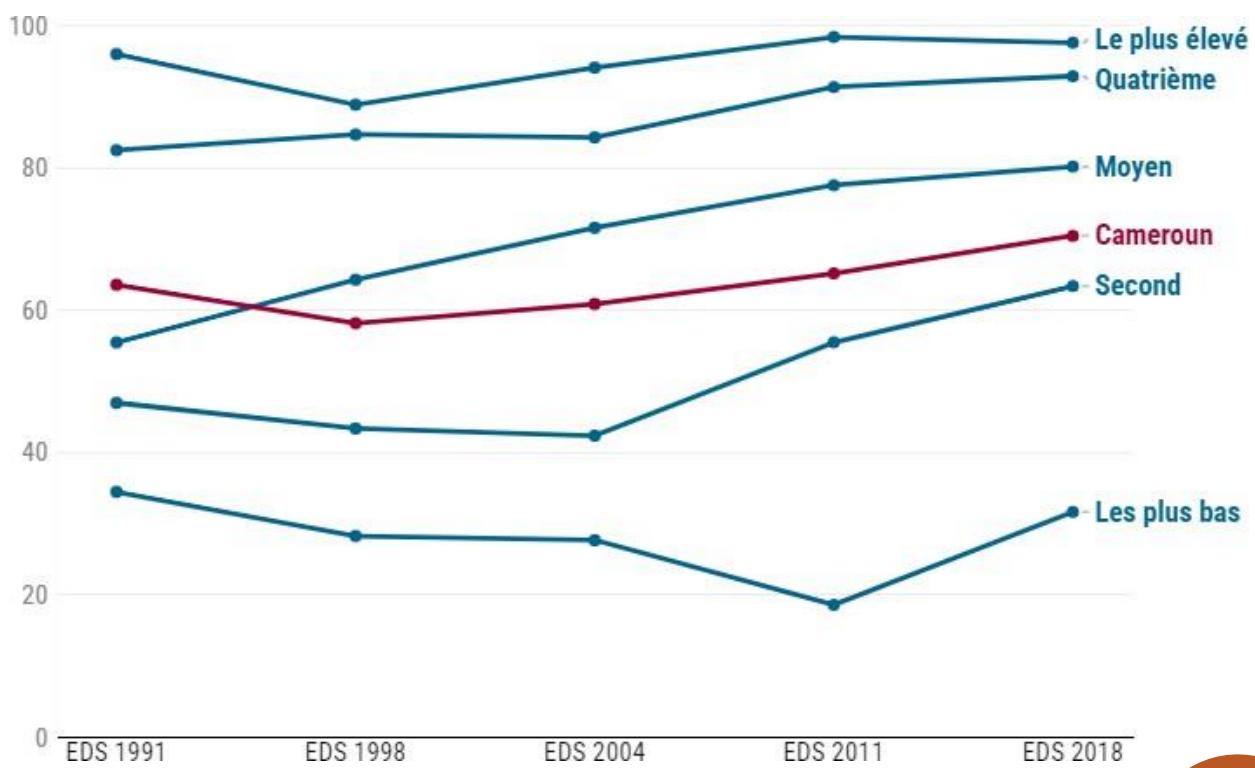
Sources : Institut National de la Statistique (INS), EDS 2004, 2011, 2018

[7] Les quatre piliers de la réduction de la mortalité maternelle sont : la planification familiale, les soins prénatals, l'assistance d'une personne qualifiée à la naissance et l'accès aux soins obstétricaux d'urgence.

### 3. SANTÉ

En examinant ces naissances sous le prisme de l'assistance par un personnel médical et en tenant compte du niveau de vie de la mère, les données de l'EDS révèlent que la proportion de naissances assistées par un prestataire formé a tendance à augmenter suivant le niveau de richesse. En effet, en 2018, la proportion de naissances assistées par un professionnel de la santé était de 29 % dans le quintile le plus bas de bien-être économique contre 98 % dans le quintile le plus élevé (Graphique 3.2.2).

**Graphique 3.2.2 :** Répartition (en pourcentage) des naissances vivantes dont l'accouchement a été assisté par un prestataire de santé qualifié, selon le quintile de bien-être économique du ménage



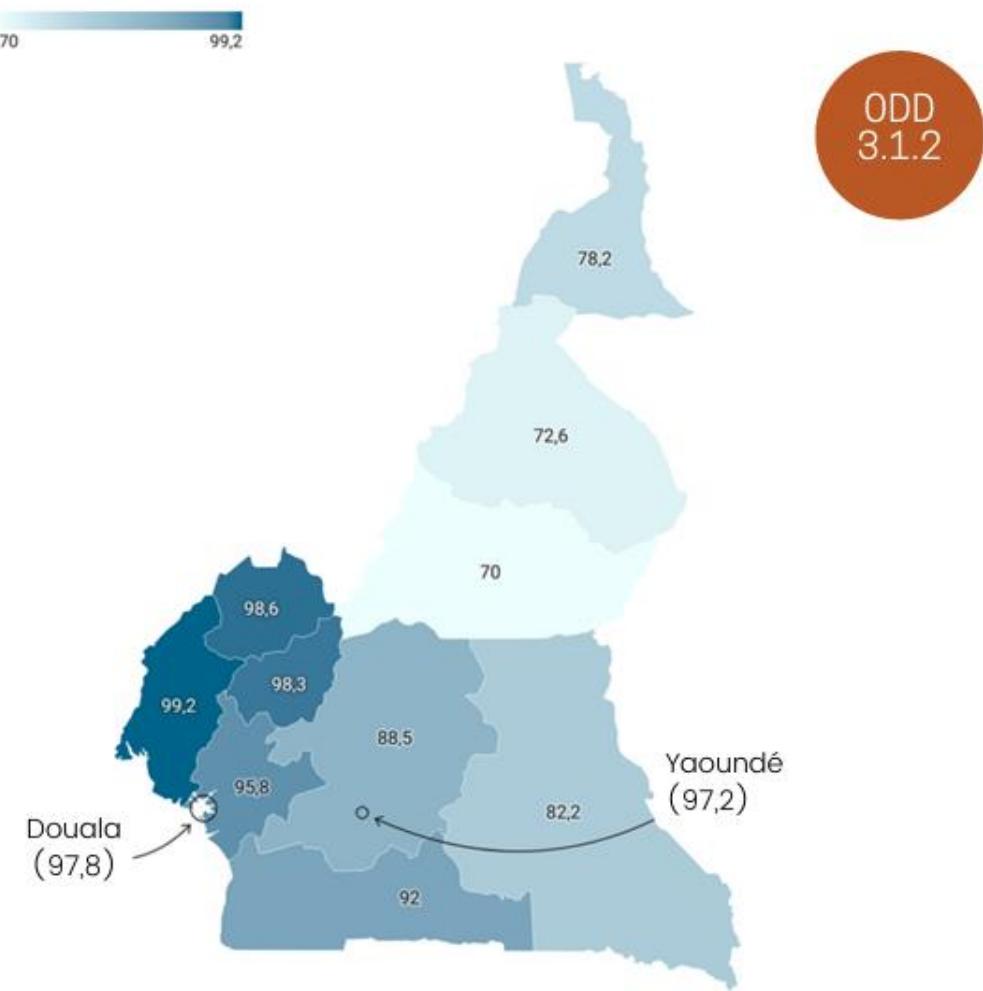
Sources : Institut National de la Statistique (INS), EDS 1991, 1998, 2004, 2011, 2018

ODD  
3.1.2

Aussi est-il important de souligner à travers une analyse spatiale que la couverture en soins prénatals par un professionnel de la santé n'est pas homogène dans toutes les régions du pays. Les régions de l'Adamaoua, du Nord, et de l'Extrême-Nord enregistrent des taux de couverture les plus faibles, soit respectivement 70 %, 72,6 % et 78,2 % (Graphique 3.2.3).

### 3. SANTÉ

**Graphique 3.2.3 :** Répartition (en pourcentage) des femmes de 15-49 ans qui ont eu une naissance vivante au cours des 5 années ayant précédé l'enquête et qui ont reçu, pour la naissance la plus récente, des soins prénatals dispensés par un prestataire de santé formé, selon la région de résidence



Sources : Institut National de la Statistique (INS), EDS 2018

#### Mortalité maternelle

La mortalité maternelle désigne les décès qui se produisent pendant la grossesse, à l'accouchement ou dans les 42 jours suivant l'accouchement ou la fin de la grossesse. Les décès maternels n'incluent pas les décès dus à un accident ou à un acte de violence (EDS, 2018). D'après l'EDS de 2018, le rapport de mortalité maternelle (ODD 3.1.1.) est estimé à 406 décès pour 100 000 naissances vivantes au cours de la période 2012- 2018. En d'autres termes, entre 2012 et 2018, pour chaque 250 naissances, une femme est

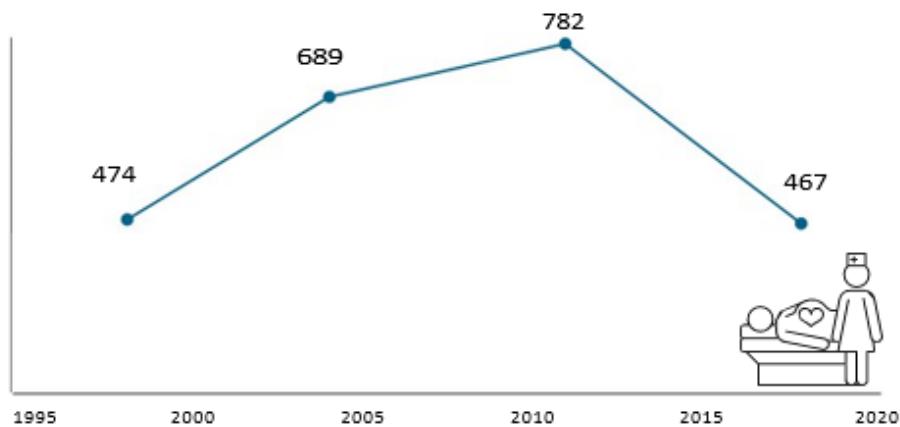
### 3. SANTÉ

décédée durant la grossesse, pendant l'accouchement ou dans les 42 jours qui ont suivi l'accouchement ou la fin de la grossesse, non compris les décès dus aux accidents ou à des actes de violence.

Les données comparables de l'EDS sur le rapport de mortalité liée à la grossesse c'est-à-dire sur le nombre de décès liés à la grossesse pour 100 000 naissances vivantes<sup>[8]</sup>, facilitent l'analyse de l'évolution temporelle de la mortalité liée à la grossesse. L'EDS définit décès lié à la grossesse comme le décès d'une femme pendant la grossesse ou l'accouchement ou qui se produit dans les deux mois qui suivent l'accouchement ou la fin de la grossesse, quelle que soit la cause du décès.

La comparaison des données des 4 dernières enquêtes EDS montre que le rapport de mortalité liée à la grossesse a d'abord augmenté, passant de 474 décès pour 100 000 naissances vivantes au cours de la période 1991-1998 à 782 décès pour 100 000 naissances vivantes au cours de la période 2004-2011, avant de diminuer pour atteindre 467 décès pour 100 000 naissances vivantes au cours de la période 2011-2018 (Graphique 3.2.4).

**Graphique 3.2.4 :** Rapport de mortalité lié à la grossesse (Décès de femmes dont les causes sont liées à la grossesse pour 100 000 naissances vivantes) selon les années sélectionnées



Sources : Institut National de la Statistique (INS), EDS 1998, 2004, 2011, 2018

En outre, d'après les données du Ministère de la Santé Publique, entre 2018 et 2022, le taux de mortalité maternelle a baissé dans 8 régions sur les 10 que compte le pays (Graphique 3.2.5). L'on enregistre une

[8] Le rapport de mortalité liée à la grossesse est calculé en divisant le taux standardisé par âge de mortalité liée à la grossesse pour les femmes de 15-49 ans durant les 7 années ayant précédé l'enquête par le taux global de fécondité générale (TGFG) pour la même période (EDS, 2018).

### 3. SANTÉ

baisse supérieure à 60 % dans les régions du Sud, de l'Ouest et de l'Adamaoua. La région du Sud qui avait le taux de mortalité maternelle le plus élevée en 2018 enregistre la baisse la plus importante avec un taux de mortalité qui est passé de 299 à 93 décès pour 100 000 naissances entre 2018 et 2022 (variation négative de 69 %).

La région du Sud-Ouest qui avait le taux de mortalité maternelle le plus bas est également la région qui a enregistré la plus faible diminution avec un taux qui est passé de 76 à 63 décès pour 100 000 naissances entre 2018 et 2022 (variation négative de 17 %). En revanche, les régions du Centre et de l'Extrême-Nord ont connu une augmentation du taux de mortalité maternelle de 34 % et 49 % respectivement.

**Graphique 3.2.5 :** Taux de mortalité maternelle (nombre de décès pour 100 000 naissances) selon la région et les années sélectionnées

Region	2018	2019	2020	2021	2022	▲ Variation (%) 2018-2022
<b>Sud</b>	<b>299</b>	<b>124</b>	<b>185</b>	<b>112</b>	<b>93</b>	<b>-69</b>
Ouest	178	79	73	72	68	-62
Adamaoua	167	101	166	83	65	-61
Littoral	259	355	296	189	119	-54
Nord Ouest	112	117	81	102	63	-44
Est	237	214	165	131	140	-41
Nord	260	91	84	84	190	-27
Sud Ouest	76	86	119	100	63	-17
Centre	118	136	138	114	158	34
Extreme Nord	110	107	128	79	163	49

62.7 354.6  
Source : Ministère de la Santé Publique (MINSANTE), 2022

### 3. SANTÉ

#### 3.3 Santé des enfants

Boîte 1 : Définitions de concepts clés liés à la mortalité des enfants

**Quotient de mortalité néonatale** : probabilité de décéder avant d'atteindre un mois.

**Quotient de mortalité post-néonatale** : probabilité de décéder entre le premier mois et le premier anniversaire (calculé par la différence entre les quotients de mortalité infantile et néonatale).

**Quotient de mortalité infantile** : probabilité de décéder entre la naissance et le premier anniversaire.

**Quotient de mortalité juvénile** : probabilité de décéder entre le premier anniversaire et le cinquième anniversaire.

**Quotient de mortalité infanto-juvénile** : probabilité de décéder entre la naissance et le cinquième anniversaire.

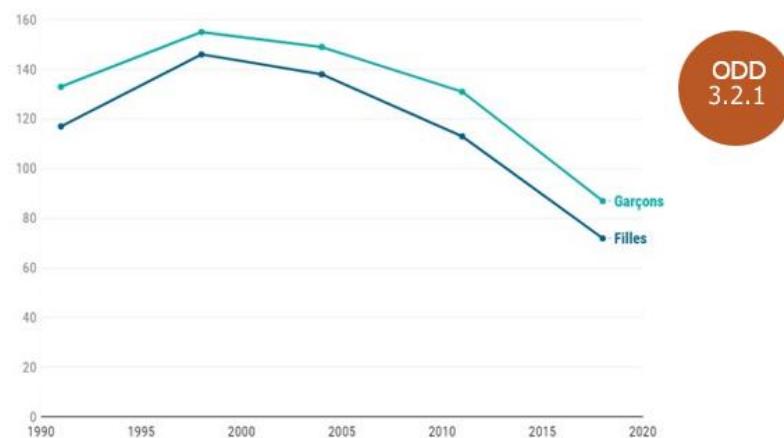
#### Mortalité des enfants

Dans l'ensemble, le risque de décès entre la naissance et l'âge de 5 ans a diminué entre 1991 et 2018 aussi bien chez les filles que chez les garçons (Graphique 3.3.1). En effet, il est passé de 133 décès pour 1 000 naissances vivantes en 1991 à 87 décès pour 1 000 naissances vivantes en 2018 chez les garçons. Chez les filles, il est passé de 117 à 72 décès pour 1 000 naissances vivantes sur la même période. L'écart entre les sexes est resté à peu près le même au fil du temps.

L'analyse par sexe et par groupe d'âge révèle que le risque de décès des enfants de moins de cinq ans est plus élevé chez les garçons que chez les filles quel que soit le groupe d'âge (Graphique 3.3.2). En effet, pour ce qui est de la mortalité juvénile, on compte 30 décès pour 1 000 naissances vivantes chez les filles contre 37 chez les garçons. En ce qui concerne la mortalité infantile, on compte 44 décès pour 1 000 naissances vivantes chez les filles contre 51 chez les garçons.

### 3. SANTÉ

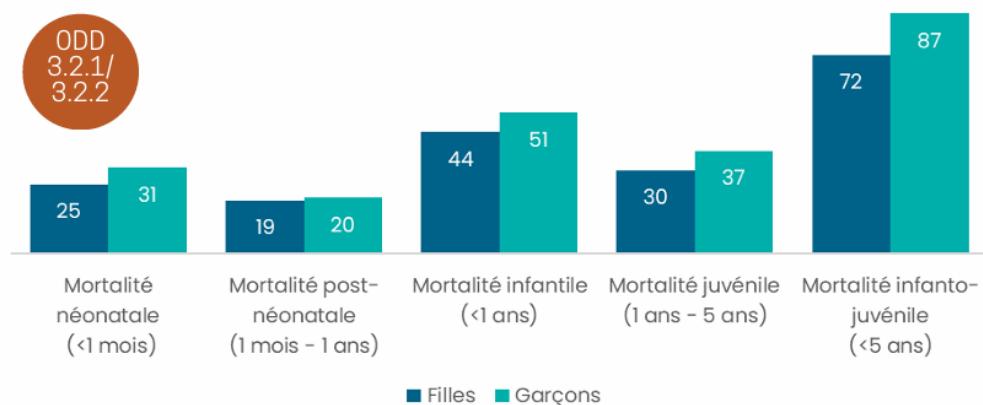
**Graphique 3.3.1 :** Quotients de mortalité (pour 1 000 naissances vivantes) infanto-juvénile des enfants de moins de 5 ans pour la période des 5 années ayant précédé l'enquête, selon le sexe de l'enfant et les années sélectionnées



Sources : Institut National de la Statistique (INS), EDS 1991, 1998, 2004, 2011, 2018

Un écart similaire s'observe pour ce qui est de la mortalité néonatale. En revanche, les inégalités entre les sexes diminuent considérablement pour ce qui est de la mortalité post-néonatale (19 décès pour 1 000 naissances vivantes chez les filles contre 20 chez les garçons) - Graphique 3.3.2. Il en ressort que le risque de mortalité avant d'atteindre un mois et le risque de mortalité entre le premier et le cinquième anniversaire sont les principaux facteurs qui contribuent au désavantage des garçons en termes de mortalité infanto-juvénile.

**Graphique 3.3.2 :** Taux de mortalité parmi les enfants de moins de 5 ans (pour 1 000 naissances vivantes) pour la période des 5 années ayant précédé l'enquête, selon le sexe de l'enfant

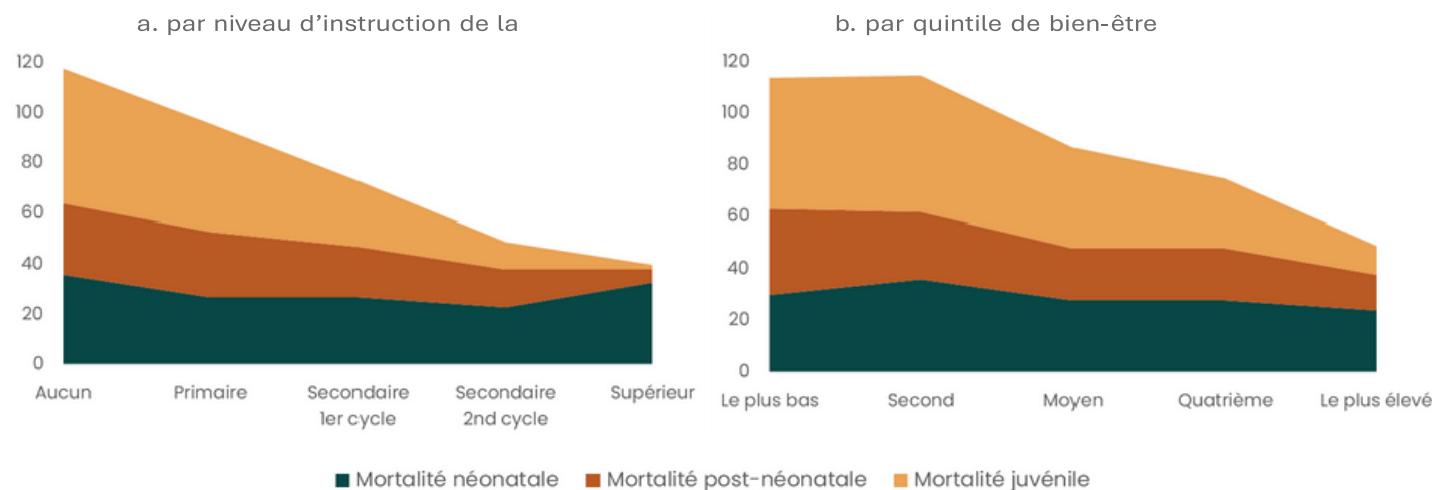


Sources : Institut National de la Statistique (INS), EDS 2018

### 3. SANTÉ

Globalement, l'analyse suivant certaines caractéristiques socio démographiques montre que le risque de mortalité néonatale reste relativement stable, quel que soit le niveau d'instruction ou le niveau de bien-être économique de la mère. En revanche, il ressort que plus le niveau d'instruction ou de bien-être économique de la mère augmente, plus les risques de mortalité post-néonatale et juvénile diminuent, la diminution la plus rapide étant observée pour le risque de mortalité juvénile (Graphique 3.3.3).

**Graphique 3.3.3 :** Taux de mortalité parmi les enfants de moins de 5 ans (pour 1 000 naissances vivantes) selon l'âge de l'enfant, le niveau d'instruction de la mère et le quintile de bien-être économique



Sources pour les deux : Institut National de la Statistique (INS), EDS 2018

#### État nutritionnel des enfants

L'état nutritionnel est mesuré par plusieurs indicateurs : l'émaciation ou malnutrition aigüe qui traduit l'état d'un enfant qui a un faible poids par rapport à sa taille ; le retard de croissance qui traduit l'état d'un enfant qui a une faible taille par rapport à son âge et le surpoids ou surcharge pondérale qui traduit l'état d'un enfant qui a un poids trop important par rapport à sa taille.

Au Cameroun, les données de l'EDS montrent qu'en 2018, 29 % d'enfants de moins de cinq ans avaient un retard de croissance et 14 % présentaient une forme sévère du retard de croissance. En outre, l'émaciation touchait 4 % d'enfants et 2 % sous sa forme sévère. Enfin, 11 % d'enfants avaient une surcharge pondérale.

### 3. SANTÉ

En termes d'inégalités basées sur les sexes, la prévalence de la malnutrition est globalement plus élevée chez les garçons que chez les filles. En 2011, 11,9 % de filles et 16,4 % des garçons souffraient de malnutrition. Cette situation s'est accentuée en 2018, avec un taux de malnutrition qui est passé à 13,3 % chez les filles et à 17,1 % chez les garçons (Graphique 3.3.4). Toutefois, les garçons demeuraient toujours plus affectés par la malnutrition en 2018.

**Graphique 3.3.4 :** Prévalence (en pourcentage) de la malnutrition parmi les enfants de moins de 5 ans par sexe et les années sélectionnées



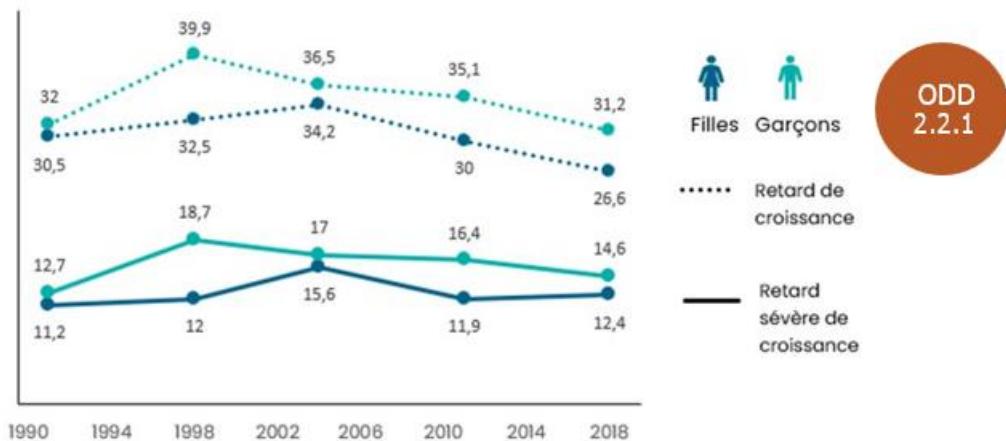
Sources : Institut National de la Statistique (INS), EDS 2011, 2018

Des inégalités similaires apparaissent lorsque l'on analyse de plus près les composantes de la malnutrition. La prévalence du retard de croissance, de l'émaciation et de la surcharge pondérale est plus élevée chez les garçons que chez les filles. En 2018, parmi les filles de moins de 5 ans, 26,6 % souffraient d'un retard de croissance dont 12,4 % de la forme sévère ; 9,7 % de la surcharge pondérale et 3,6 % de l'émaciation. En revanche, parmi les garçons de moins de 5 ans, 31,2 % souffraient d'un retard de croissance dont 14,6 % de la forme sévère ; 12,2 % de la surcharge pondérale et 5 % de l'émaciation (EDS 2018).

L'analyse des tendances de prévalence de la malnutrition montrent que la prévalence du retard de croissance, ainsi que celle de l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans ont baissé de 1991 à 2018 aussi bien chez les garçons que chez les filles. En revanche, la prévalence de la forme sévère du retard de croissance et celle de la surcharge pondérale (Graphique 3.3.5 et Graphique 3.3.6) ont augmenté sur la même période. Par ailleurs, la baisse de la prévalence du retard de croissance est largement plus importante chez les filles que chez les garçons. En effet, entre 1991 et 2018, l'on note une baisse de la prévalence du retard de croissance de l'ordre de 3,9 points de pourcentage chez les filles contre seulement 0,8 point de pourcentage chez les garçons.

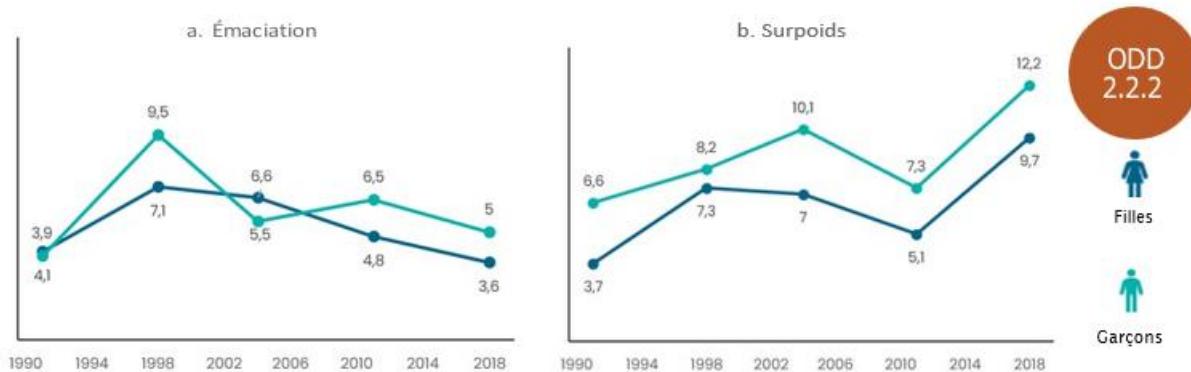
### 3. SANTÉ

Graphique 3.3.5 : Prévalence (en pourcentage) du retard de croissance et du retard de croissance sévère chez les enfants de moins de 5 ans, selon le sexe et les années sélectionnées



Sources : Institut National de la Statistique (INS), EDS 1991, 1998, 2004, 2011, 2018

Graphique 3.3.6 : Prévalence (en pourcentage) de l'émaciation et du surpoids chez les enfants de moins de 5 ans, selon le sexe et les années sélectionnées



Sources pour les deux : Institut National de la Statistique (INS), EDS 1991, 1998, 2004, 2011, 2018

## 3.4 Santé des adultes

### Insécurité alimentaire

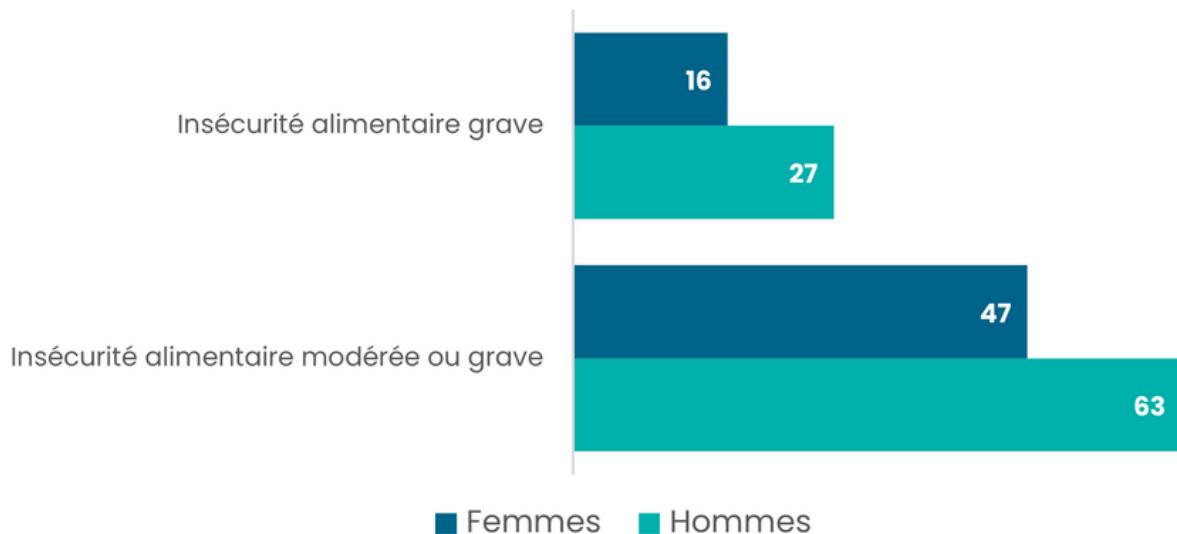
L'insécurité alimentaire est mesurée par deux indicateurs selon le niveau de gravité. Le premier niveau est l'insécurité alimentaire modérée regroupant les personnes qui manquent d'argent ou de ressources pour une alimentation saine, celles qui ne sont pas sûres de pouvoir se procurer des aliments et celles qui ont probablement sauté des repas ou manqué parfois de nourriture. Le deuxième indicateur est l'insécurité

### 3. SANTÉ

alimentaire grave qui regroupe les personnes manquant de nourriture ou qui sont restées une journée entière (ou plusieurs) sans manger.

Au Cameroun, l'insécurité alimentaire est globalement très répandue. En 2018, la prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou grave chez les adultes de 15 à 49 ans était plus élevée chez les hommes (63 %) que chez les femmes (47 %). Par ailleurs, 27 % d'hommes et 16 % de femmes ont été confrontés à une situation d'insécurité alimentaire qualifiée de grave (Graphique 3.4.1).

**Graphique 3.4.1 :** Prévalence (en pourcentage) de l'insécurité alimentaire modérée ou grave au sein de la population de 15-49 ans, sur la base de l'échelle d'expérience de l'insécurité alimentaire (Food Insecurity Experience Scale, FIES), selon le sexe



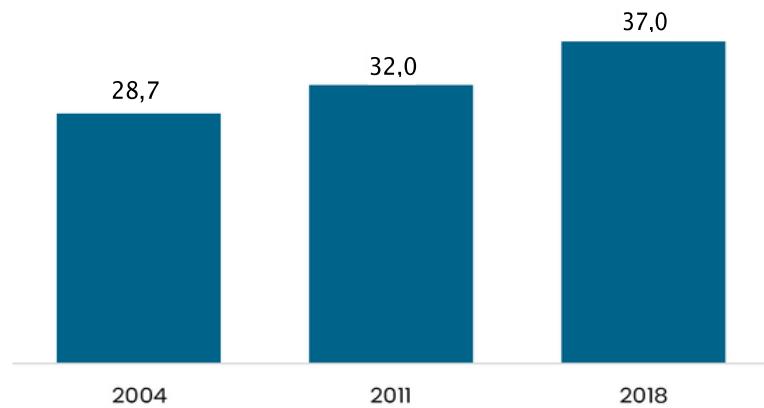
Sources : Institut National de la Statistique (INS), EDS 2018

#### **Maladies chroniques, obésité et consommation de tabac**

Le taux de prévalence de l'obésité chez les femmes adultes a augmenté de manière significative durant ces dernières années, passant de 28,7 % en 2004 à 37 % en 2018 (Graphique 3.4.2). Sachant qu'il existe une relation positive entre l'obésité et le risque de développer des maladies chroniques, l'augmentation de la prévalence de l'obésité chez les femmes accroît leur risque de maladies chroniques.

### 3. SANTÉ

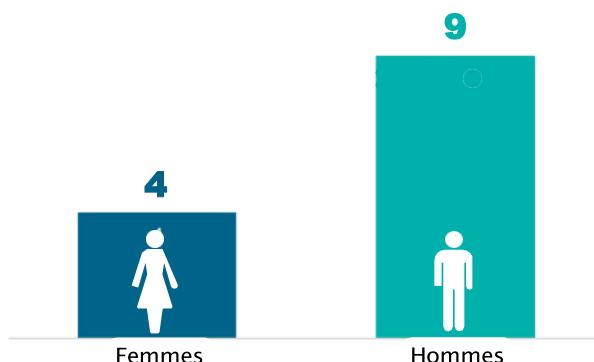
**Graphique 3.4.2 :** Proportion (en pourcentage) de femmes de 15-49 ans qui sont en surpoids ou obèses, selon les années sélectionnées



Sources : Institut National de la Statistique (INS), EDS 2004, 2011, 2018

Le Graphique 3.4.3 montre qu'en 2018, l'on estimait qu'environ 4 % de femmes âgées de 15 à 49 ans ont déclaré souffrir d'une maladie chronique. En revanche, ce taux est plus que doublé chez les hommes (environ 9 % d'hommes souffraient de maladies chroniques en 2018).

**Graphique 3.4.3 :** Répartition (en pourcentage) de la population de 15-49 ans souffrant d'une maladie chronique, selon le sexe

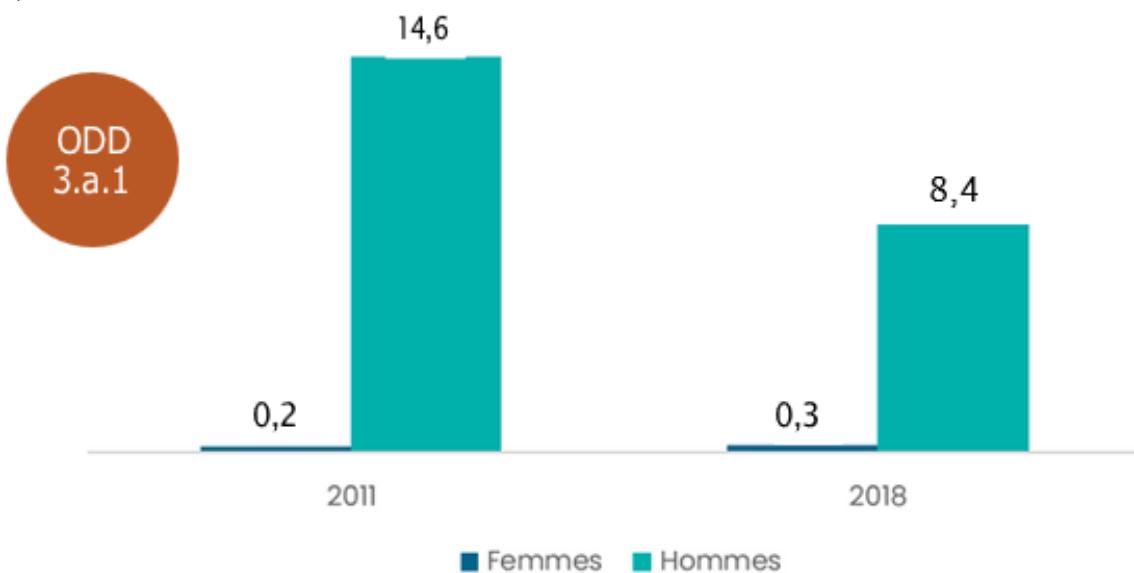


Sources : Institut National de la Statistique (INS), EDS 2018

Parlant du tabac, les données révèlent qu'au Cameroun, il est principalement consommé par les hommes âgés de 15 ans ou plus. En 2018, 8,4 % d'hommes contre seulement 0,3 % de femmes âgées de 15 à 49 ans ont déclaré fumer le tabac. La consommation de tabac chez les hommes a diminué entre 2011 et 2018, passant de 14,6 % à 8,4 %. En ce qui concerne la consommation de tabac par les femmes, le taux est resté à un niveau similaire, à 0,2 % en 2011 et 0,3 % en 2018 (Graphique 3.4.4).

### 3. SANTÉ

Graphique 3.4.4 : Taux de prévalence ajusté (en pourcentage) de la population de 15 ans ou plus qui fume du tabac, selon le sexe



Sources : Institut National de la Statistique (INS), EDS 2011, 2018

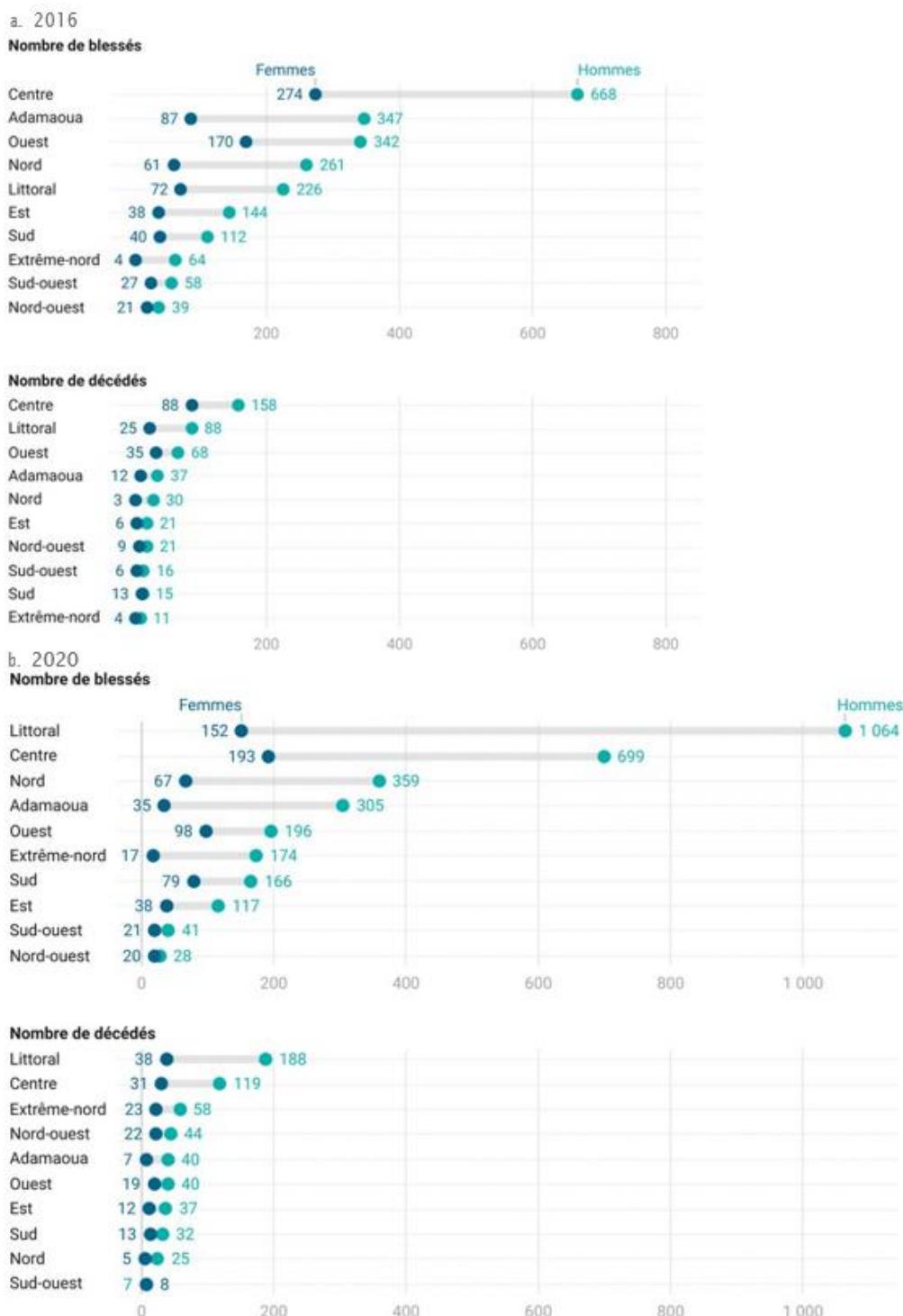
La forte prévalence de maladies chroniques, de même que celle des comportements à risques tels que la consommation de tabac chez les hommes comparativement aux femmes, pourrait avoir pour conséquence, l'augmentation du taux de mortalité des hommes qui en définitive, est susceptible d'accroître le nombre de veuves et par conséquent d'affecter négativement le bien-être des femmes.

#### Insécurité routière

Les données du Ministère des Transports révèlent une baisse du nombre de victimes blessées et décédées sur les axes interurbains. Ces données montrent également que les hommes demeurent les plus touchés par les accidents sur les routes interurbaines. Notamment, les inégalités les plus importantes s'observent dans les régions du Littoral (152 victimes blessées et 38 décédées chez les femmes contre 1 064 victimes blessées et 188 décédées chez les hommes) et du Centre (193 victimes blessées et 31 décédées chez les femmes contre 699 victimes blessées et 110 décédées chez les hommes). On note également que la région du Littoral, contrairement aux autres régions a connu une augmentation importante du nombre de victimes blessées et décédées sur les axes urbains entre 2016 et 2020 (Graphique 3.4.5).

### 3. SANTÉ

Graphique 3.4.5 : Nombre de victimes blessées et décédées sur les axes interurbains selon le sexe, la région et les années sélectionnées



Source : Ministère des Transports (MINT), à partir des données de la sécurité nationale 2016 et 2020

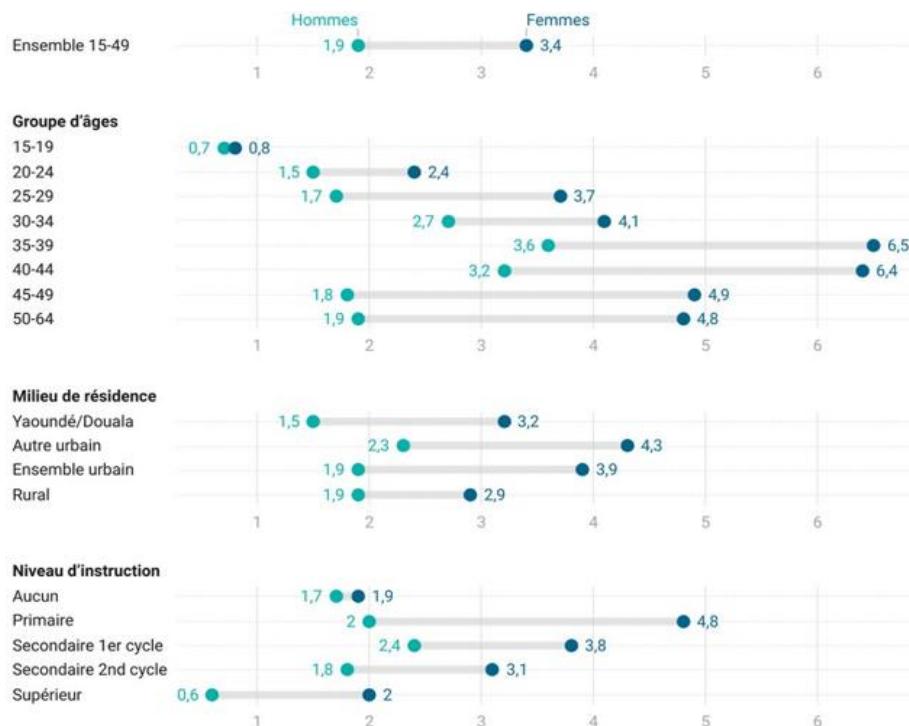
# 3. SANTÉ

## 3.5 VIH

### Prévalence du VIH

La prévalence du VIH est beaucoup plus élevée chez les femmes que chez les hommes. En effet, près de deux fois plus de femmes de 15 à 49 ans (3,4 %) sont infectées par le VIH contre 1,9 % d'hommes. L'analyse de la prévalence du VIH en fonction des groupes d'âge montre des tendances similaires chez les hommes et les femmes bien que les femmes restent les plus affectées quel que soit le groupe d'âge (Graphique 3.5.1). L'on observe que la prévalence du VIH est faible chez les jeunes filles âgées de 15 à 19 ans (0,8 %), puis elle augmente graduellement pour atteindre un maximum de 6,5 % chez les femmes âgées de 35 à 39 ans avant de redescendre à 4,9 % chez les femmes âgées de 45 à 49 ans. En revanche, au sein de la population masculine, l'augmentation du taux d'infection au VIH se fait plus lentement passant de 0,7 % chez les jeunes hommes âgés de 15 à 19 ans à 3,6 % chez les hommes âgés de 35 à 39 ans. Elle baisse ensuite pour atteindre 1,8 % chez les hommes âgés de 45 à 49 ans.

**Graphique 3.5.1 : Prévalence (en pourcentage) du VIH selon le sexe, l'âge, le milieu de résidence et le niveau d'instruction**



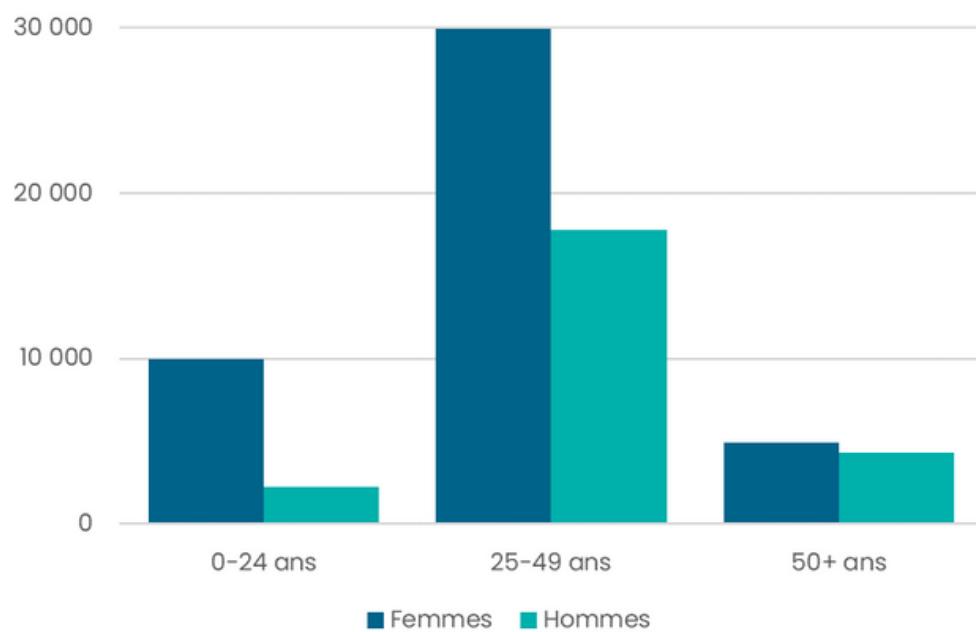
Sources : Institut National de la Statistique (INS), EDS 2018

### 3. SANTÉ

La prévalence du VIH varie également selon le milieu de résidence et le niveau d'instruction (Graphique 3.5.1). Chez les femmes âgées de 15 à 49 ans, elle est plus élevée en milieu urbain (3,9 %) qu'en milieu rural (2,9 %), tandis que chez les hommes elle reste la même (1,9 %) aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain. En outre, l'on note que les pourcentages de personnes séropositives au VIH sont nettement plus élevés chez les personnes ayant un niveau d'instruction primaire (4,8 % chez les femmes contre 2 % chez les hommes) ou secondaire (6,9 % chez les femmes contre 4,2 % chez les hommes).

En 2023, le nombre de personnes ayant été testées positives au VIH est plus élevé chez les femmes que chez les hommes quel que soit le groupe d'âge (Graphique 3.5.2). Chez les plus jeunes (moins de 24 ans), l'on dénombre 10 021 cas d'infections au VIH chez les femmes contre 2 255 cas chez les hommes (un écart de 7 766 cas). L'écart est plus modeste chez les adultes âgés de 25 à 49 ans avec 19 968 cas d'infections chez les femmes contre 17 767 chez les hommes (un écart de 2 201). L'écart entre les sexes est davantage réduit chez les plus âgés (plus de 50 ans) avec 4 898 cas d'infections chez les femmes contre 4 292 chez les hommes (un écart de 606).

Graphique 3.5.2 : Nombre de personnes testées positives au VIH selon le sexe et l'âge



Source : Ministère de la Santé Publique (MINSANTE), Base DHIS2 consultée le 2 juillet 2023

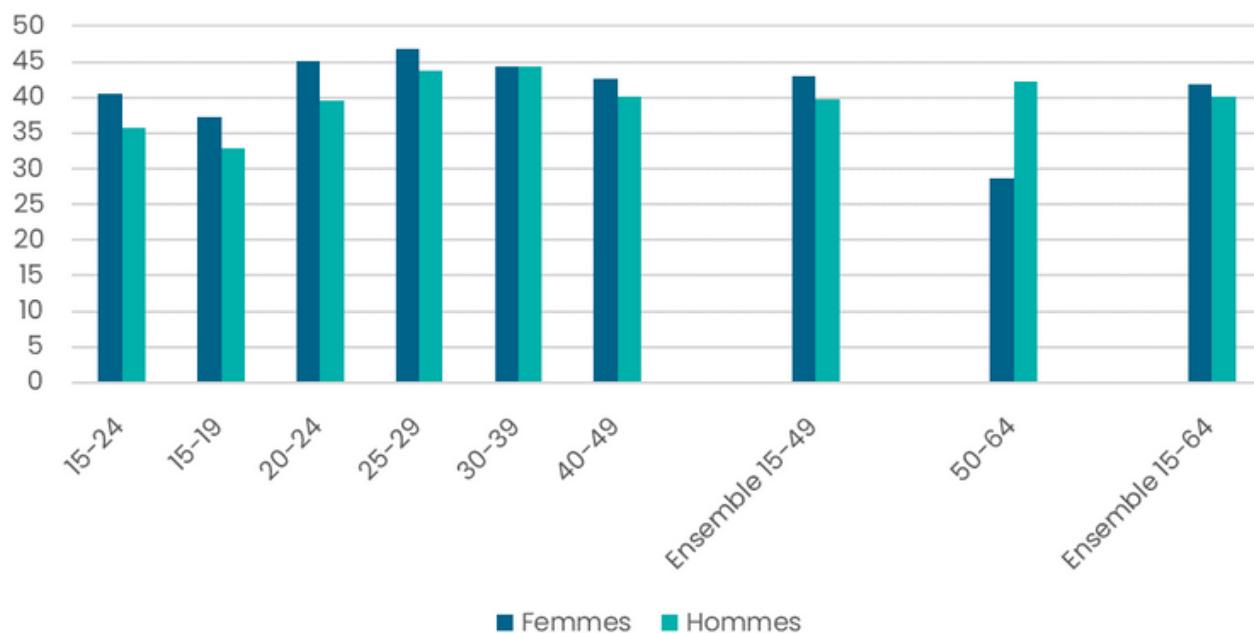
### 3. SANTÉ

#### Connaissance du VIH

La connaissance complète du VIH est définie comme : (i) la capacité de savoir que l'utilisation régulière du condom à chaque rapport sexuel et que le fait de n'avoir qu'un seul partenaire sexuel fidèle et non infecté permettent de réduire les risques de contracter le VIH; (ii) la capacité de savoir qu'une personne paraissant en bonne santé peut cependant avoir le VIH ; (iii) et la capacité de rejeter les deux idées locales erronées les plus courantes sur la transmission ou la prévention du VIH.

L'analyse par sexe montre que les femmes sont mieux informées sur le VIH que les hommes (Graphique 3.5.3). En effet, le pourcentage de femmes âgées de 15 à 64 ans ayant une connaissance complète du VIH est de 41,9 % contre 40,1 % des hommes. L'on note également que cet écart entre les sexes en termes de connaissance du VIH est plus élevé chez les personnes âgées de 50 à 64 ans (28,7 % chez les femmes contre 42,2 % chez les hommes), mais nul chez les adultes âgés de 30 à 39 ans (44,4 % aussi bien chez les hommes que chez les femmes).

**Graphique 3.5.3 :** Proportion (en pourcentage) de la population ayant une connaissance complète du VIH, selon le sexe et l'âge

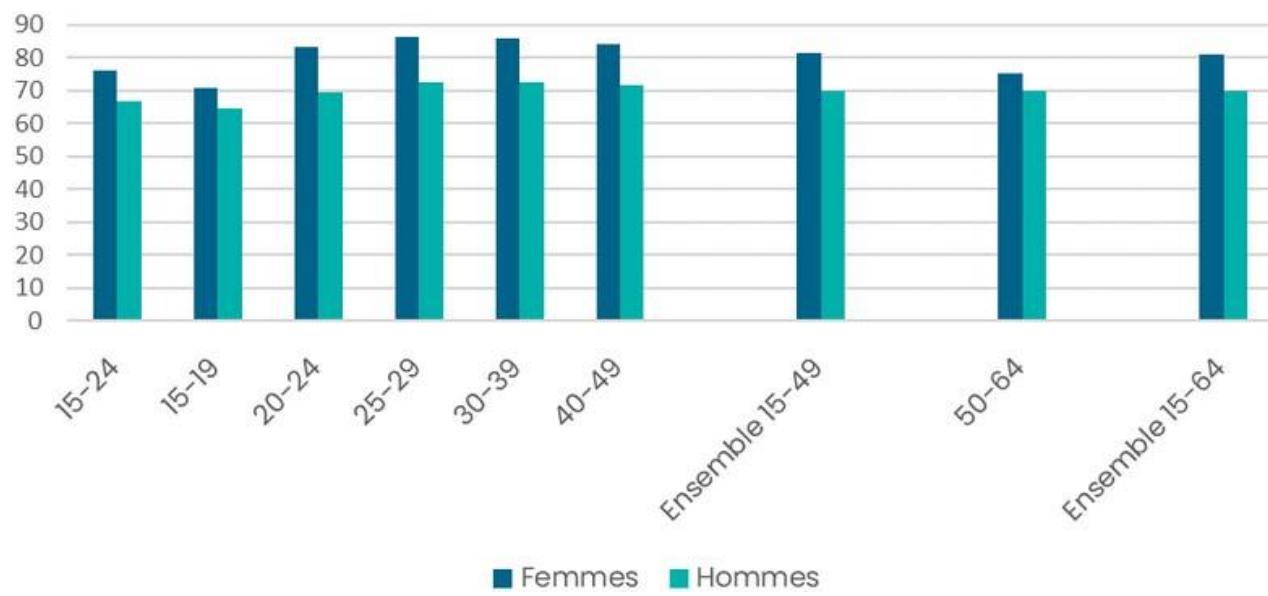


Sources : Institut National de la Statistique (INS), EDS 2018

En outre, la proportion de femmes de 15-49 ans sachant que le VIH peut être transmis de la mère à l'enfant durant l'allaitement est plus élevée que celle des hommes de 15- 49 ans (82 % contre 70 %). Cet écart persiste quel que soit le groupe d'âge (Graphique 3.5.4).

### 3. SANTÉ

**Graphique 3.5.4 :** Proportion (en pourcentage) de la population ayant connaissance que le VIH peut être transmis de la mère à l'enfant par l'allaitement, selon le sexe et l'âge



Sources : Institut National de la Statistique (INS), EDS 2018

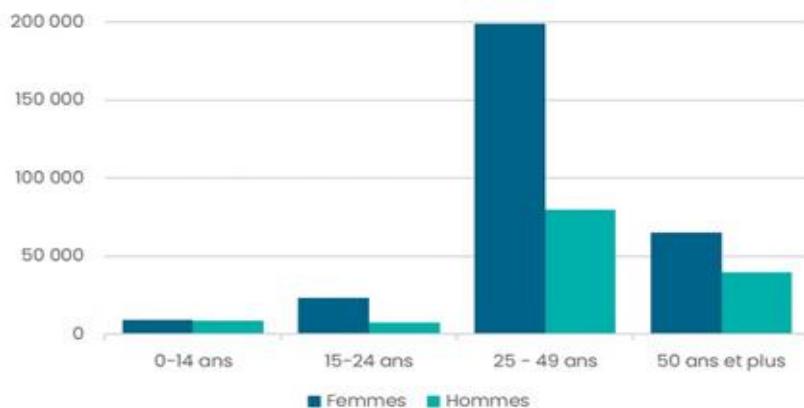
#### Traitements du VIH

La file active de personnes vivant avec le VIH se définit comme le nombre total de personnes touchées par le VIH qui sont prises en charge dans une structure donnée au cours de l'année étudiée. La file active de personnes vivant avec le VIH varie en fonction des caractéristiques socio-démographiques. Dans l'ensemble, elle est plus élevée chez les femmes que chez les hommes (Graphique 3.5.5).

En 2022, l'on estimait la file active de personnes vivant avec le VIH à 29 020 personnes chez les femmes de moins de 24 ans contre 12 752 personnes chez les hommes de la même tranche d'âge. La valeur de la file active de personnes vivant avec le VIH augmente drastiquement au sein de la population âgée de 25 à 49 ans. Chez les femmes, il y avait 198 996 personnes prises en charge contre 79 693 personnes chez les hommes. L'on observe que l'écart entre les sexes est passé de 16 268 dans le groupe des moins de 24 ans à 119 303 dans le groupe des personnes âgées de 25 à 49 ans. Au-delà de 50 ans, la file active de personnes vivant avec le VIH retombe à 64 865 personnes chez les femmes contre 39 445 chez les hommes.

### 3. SANTÉ

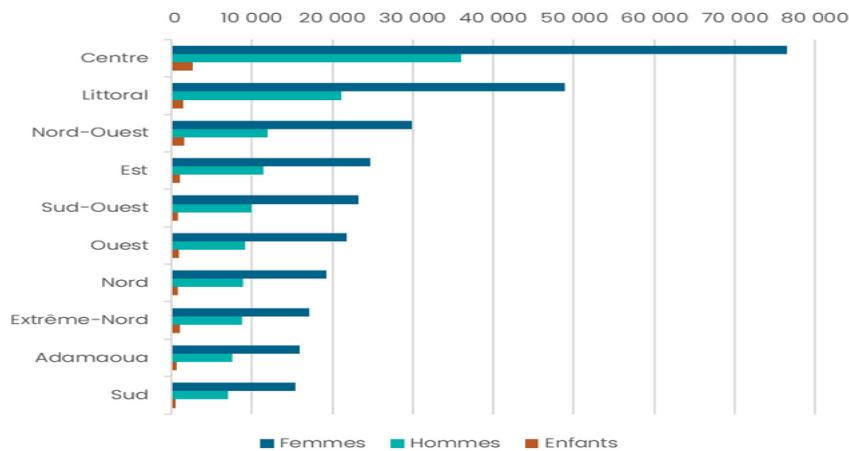
**Graphique 3.5.5 :** File active des personnes vivant avec le VIH (effectif total des personnes touchées par le VIH qui sont prises en charge dans une structure donnée au cours de l'année étudiée), selon le sexe et l'âge



Source : Ministère de la Santé Publique (MINSANTE), Base DHIS2 consultée le 2 Juillet 2023

Par ailleurs, l'analyse des variations régionales montrent que dans toutes les régions du pays, la file active de personnes vivant avec le VIH reste plus élevée chez les femmes que chez les hommes. Le niveau et les disparités entre les sexes en matière de file active de personnes vivant avec le VIH sont plus élevés dans les régions les plus urbanisées que sont le Centre et le Littoral (Graphique 3.5.6).

**Graphique 3.5.6 :** File active de personnes vivant avec le VIH (effectif total des personnes touchées par le VIH qui sont prises en charge dans une structure donnée au cours de l'année étudiée), selon le sexe et la région

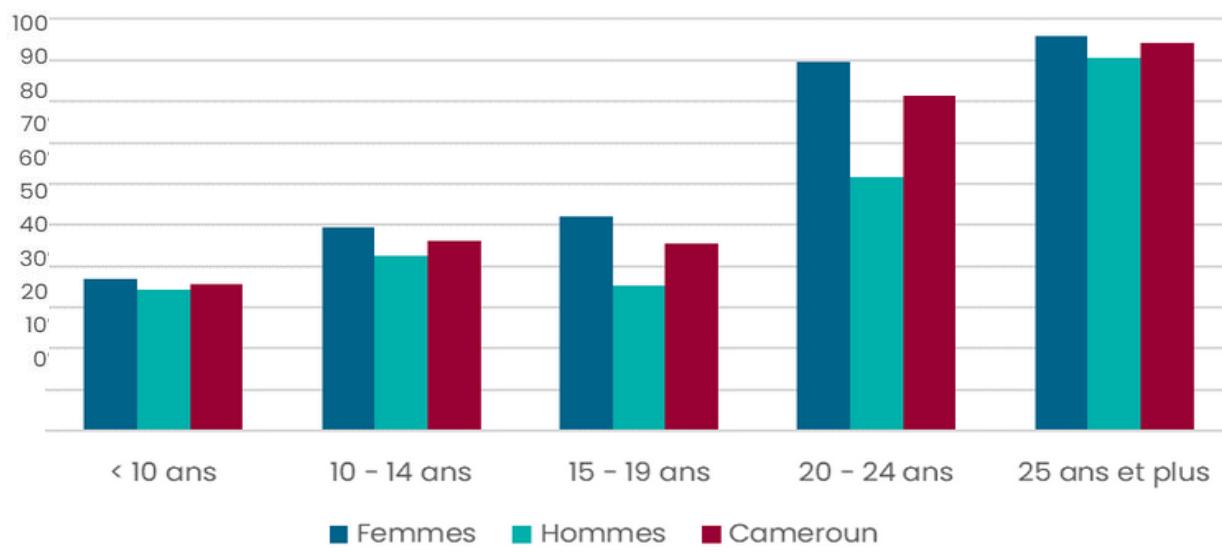


Source : Ministère de la Santé Publique (MINSANTE), Base DHIS2 consultée le 2 Juillet 2023

### 3. SANTÉ

Sur le plan de l'accès aux médicaments antirétroviraux, l'on observe que plus l'âge augmente plus le taux d'accès aux médicaments antirétroviraux augmente (Graphique 3.5.7). Pour les moins de 10 ans, la moyenne nationale de ce taux est de 35,6 %. Il passe à 94,2 % pour les 25 ans ou plus. L'analyse des données par sexe et âge révèle que quel que soit l'âge, les femmes ont en moyenne un accès plus élevé aux médicaments antirétroviraux que les hommes. L'écart entre les sexes en matière d'accès aux médicaments antirétroviraux est plus important entre 15 et 24 ans. Dans le groupe d'âge de 15 à 19 ans, le taux d'accès aux médicaments antirétroviraux est de 52 % pour les femmes et 35,4 % pour les hommes, soit une différence de 16,6 points de pourcentage en faveur des femmes. De même, dans le groupe d'âge de 20 à 24 ans, le taux d'accès augmente à 89,5 % chez les femmes et à 61,6 % chez les hommes, soit une différence de 27,9 points de pourcentage en faveur des femmes.

**Graphique 3.5.7 :** Proportion (en pourcentage) de la population ayant accès aux médicaments antirétroviraux, selon le sexe et l'âge



Source : Ministère de la Santé Publique (MINSANTE) Base DHIS2 consultée le 2 juillet 2023

# 4. ÉDUCATION

## Boîte 2 : Définitions de concepts clés liés à l'éducation

**Instruction** : capacité pour un individu de savoir lire, écrire dans une langue quelconque.

**Couverture scolaire** : c'est le terme générique utilisé pour analyser la scolarisation à différents niveaux d'enseignement. Le taux brut de scolarisation est utilisé comme indicateur de couverture scolaire au primaire et au secondaire. Par contre, au supérieur et dans la formation professionnelle où la diversité des cursus rend difficile la définition d'une population scolarisable, l'indicateur de couverture utilisé est le nombre d'étudiants (ou d'élèves) pour 100 000 habitants.

**Taux brut de scolarisation d'un cycle donné** : c'est le rapport entre les effectifs inscrits dans un cycle d'enseignement donné et la population d'âge scolarisable officielle correspondant à ce même cycle. Le taux brut de scolarisation peut de ce fait être supérieur à 100.

**Taux net de scolarisation d'un cycle donné** : c'est le rapport entre le nombre d'enfants fréquentant un cycle d'enseignement donné et ayant l'âge officiel d'y être et l'effectif de la population d'âge officiel de fréquentation de ce cycle.

**Taux d'alphabétisation pour une population donnée** : c'est le pourcentage de cette population qui sait lire et écrire dans une langue officielle.

**Indice de parité des sexes** : c'est le rapport entre le taux brut de scolarisation des filles et celui des garçons. Inférieur à 1, il montre que la disparité est en défaveur des filles.

**Taux de participation aux activités d'apprentissage** : pour une population donnée, c'est le pourcentage de cette population qui participe à des activités d'apprentissage.

**Taux brut de préscolarisation** : c'est le rapport entre le nombre total d'inscrits au préscolaire, indépendamment de l'âge, et la population scolarisable à ce cycle (3 à 5 ans).

**Taux brut d'accès au primaire** : c'est le nombre total de nouveaux entrants en première année de l'enseignement primaire, (sans distinction d'âge) exprimé en pourcentage de la population ayant l'âge officiel d'admission à l'école primaire (6 ans).

# 4. ÉDUCATION

## Boîte 2 (suite)

**Coefficient d'efficacité interne (CEI) :** c'est un indicateur du niveau de gaspillage des ressources du fait des abandons et des redoublements. Il se mesure par le rapport entre des années-élèves idéalement consommées pour amener un certain nombre d'élèves en fin de cycle primaire (sans redoublements, ni abandons) et le nombre d'années-élèves effectivement consommées du fait des redoublements et des abandons effectifs. On définit l'année-élève comme la mesure de consommation du système pour une année scolaire passée par un élève. Le coefficient d'efficacité interne est compris entre 0 (aucun élève n'atteint la fin du cycle primaire) et 1 (tous les enfants qui entrent à l'école atteignent la fin du cycle primaire sans redoubler). Le complémentaire du CEI à 1 s'interprète comme le pourcentage de ressources gaspillées puisqu'elles ont servi à financer des abandons et des redoublements.

**Taux de transition effectif du primaire au secondaire :** c'est le rapport entre le nombre d'élèves nouvellement admis en première année d'étude de l'enseignement secondaire au cours d'une année scolaire et le nombre d'élèves inscrits dans la dernière année d'étude de l'enseignement primaire de l'année scolaire précédente.

**Taux d'abandon scolaire :** c'est le pourcentage d'élèves d'un cours, d'une année donnée qui quittent le cycle au cours ou à la fin de l'année scolaire.

**Taux d'achèvement d'un cycle donné :** c'est la proportion des élèves nouvellement admis en dernière année d'un cycle par rapport à l'effectif de la population d'âge théorique au niveau concerné.

**ZEP :** signifie Zone d'Éducation Prioritaire. Ce sont les zones où les taux de scolarisation sont particulièrement faibles en raison de difficultés scolaires et sociales rencontrées par les établissements scolaires. Des moyens supplémentaires sont donc mis à la disposition de ces établissements pour faire face aux difficultés. Au Cameroun, la ZEP couvre les trois régions septentrionales (Adamaoua, Nord et Extrême-Nord) et l'Est.

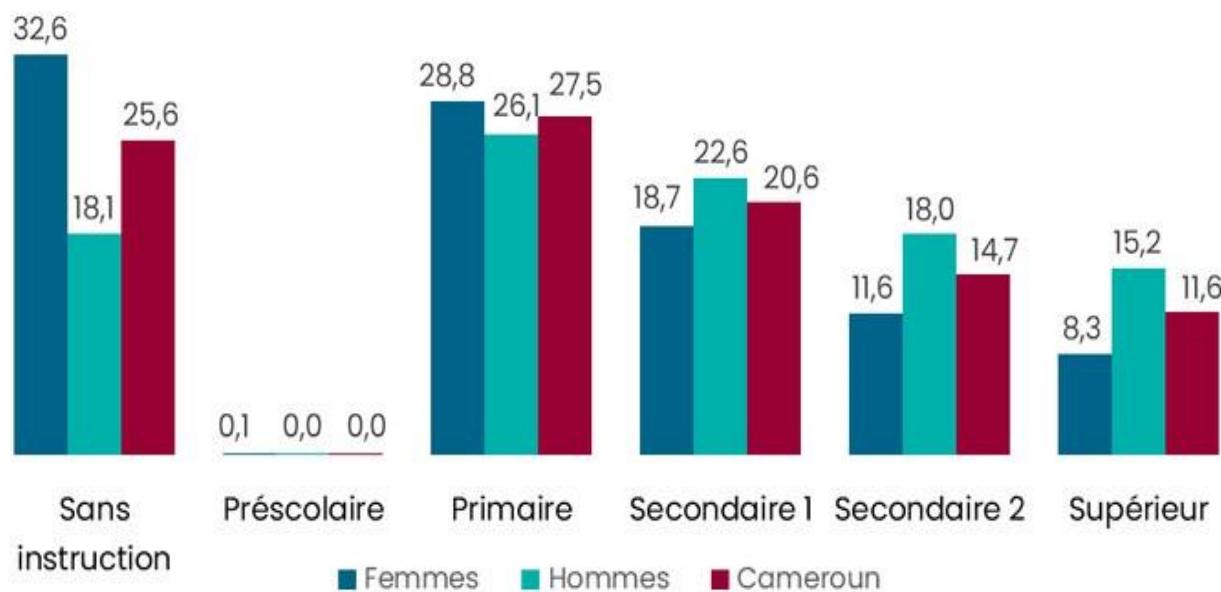
# 4. ÉDUCATION

## 4.1 Aperçu

### Niveau d'instruction

Au Cameroun, environ un quart de la population âgée de 25 ans ou plus n'a aucun niveau d'instruction. Le Graphique 4.1.1 montre que ce phénomène est nettement plus accru chez les femmes que chez les hommes de ce groupe d'âge. En effet, 32,6 % de femmes âgées de 25 ans ou plus n'ont aucun niveau d'instruction contre 18,1 % d'hommes. Dans le même groupe d'âge, la proportion de personnes ayant atteint le niveau secondaire ou supérieur est plus élevée chez les hommes que chez les femmes. Les données de l'EESI 3 montrent que 22,6 % d'hommes et 18,7 % de femmes ont atteint le premier cycle de l'enseignement secondaire. De même, 18 % d'hommes et 11,6 % de femmes ont atteint le second cycle de l'enseignement secondaire. Concernant l'enseignement supérieur, 15,2 % d'hommes et 8,3 % de femmes l'ont atteint. Toutefois, la proportion (28,8 %) de femmes ayant achevé le niveau primaire est légèrement supérieure à celle des hommes (26,1 %).

**Graphique 4.1.1 :** Répartition (en pourcentage) de la population âgée de 25 ans ou plus par niveau d'instruction, selon le sexe



Source : Institut National de la Statistique (INS), EESI 3, 2021

# 4. ÉDUCATION

## Couverture scolaire

La couverture scolaire varie énormément selon le type d'enseignement (Graphique 4.1.2). En effet, entre les années scolaires 2010-2011 et 2017-2018, le taux de couverture au niveau préscolaire a augmenté de 28,6 % à 37,2 %. C'est dans l'enseignement primaire que le taux de couverture scolaire est le plus élevé ; il est resté stable à 113 % entre 2010 et 2018.

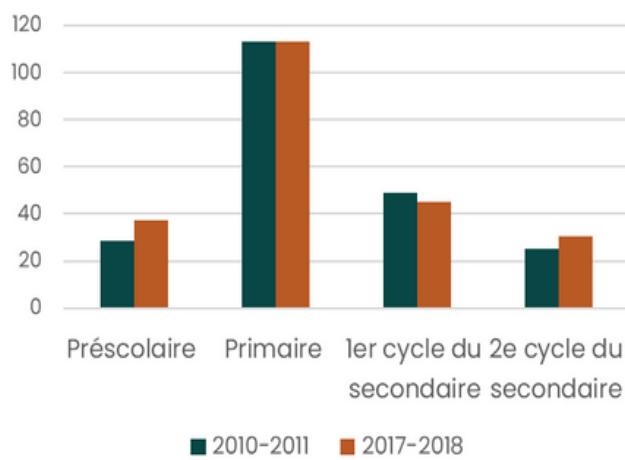
Cette situation pourrait être la conséquence des politiques d'éducation qui ont rendu l'accès à l'école primaire obligatoire<sup>[9]</sup>. En ce qui concerne l'enseignement secondaire, le taux de couverture scolaire est relativement faible. En effet, entre les années scolaires 2010-2011 et 2017-2018, le taux de couverture scolaire a baissé de 49 % à 45 % pour le premier cycle de l'enseignement secondaire. Tandis qu'il a augmenté de 25,3 % à 30,6 % au niveau du second cycle de l'enseignement secondaire. Pour l'enseignement technique et professionnel et l'enseignement supérieur, le taux de couverture est mesuré par le nombre d'élèves pour 100 000 habitants : sur la période 2010-2011 et 2017-2018, le premier est passé de 1638 à 1413 pour 100 000 habitants, tandis que le second est passé de 1243 à 1380 pour 100 000 habitants (Graphique 4.1.3). Les faibles taux de couverture scolaire aux niveaux du préscolaire et de l'enseignement secondaire général sont une indication que le pays n'est pas encore en mesure de scolariser la totalité de sa population en âge de s'inscrire à ces deux niveaux d'enseignement.

---

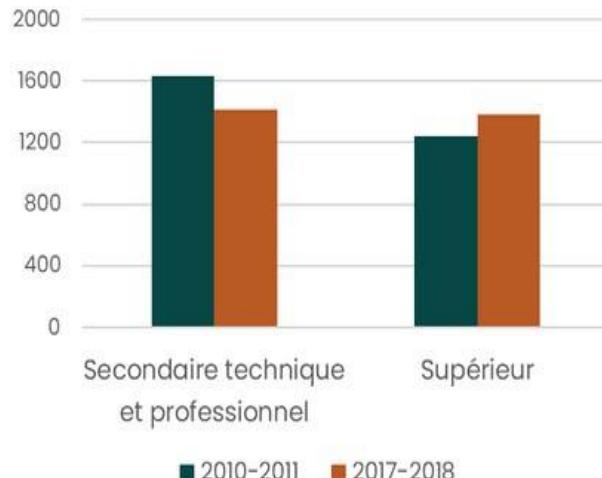
[9] La loi n°63/cor/5 du 3 juillet 1963 portant organisation de l'enseignement primaire élémentaire. L'article 1 de ladite loi stipule clairement et sans équivoque que « l'enseignement primaire est laïc et gratuit. Il est ouvert à tous sans discrimination de sexe, de confession ou de race ». Aussi, la loi n°2008/001 du 14 avril 2008 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n°96/06 du 18 janvier 1996 portant révision de la constitution du 2 juin 1972, précise en son préambule que « l'État assure à l'enfant le droit à l'instruction. L'enseignement primaire est obligatoire. L'organisation et le contrôle de l'enseignement à tous les degrés sont des devoirs impérieux de l'État ». On peut cependant regretter que la constitution même révisée de 2008 n'intègre pas la notion de gratuité de l'enseignement primaire. Enfin, la loi n°98/004 du 14 avril 1998 sur l'orientation scolaire au Cameroun stipule en son article 7 que « l'État garantit à tous l'égalité de chance d'accès à l'éducation sans discrimination de sexe, d'opinion politique et religieuse, d'origine sociale, culturelle, linguistique ou géographique. » l'article 9 précise que « l'enseignement primaire est obligatoire. »

# 4. ÉDUCATION

**Graphique 4.1.2** : Taux de couverture scolaire (en pourcentage), selon le niveau d'enseignement et les années scolaires sélectionnées



**Graphique 4.1.3** : Taux de couverture scolaire (en nombre d'élèves pour 100 000 habitants), selon le niveau d'enseignement et les années scolaires sélectionnées



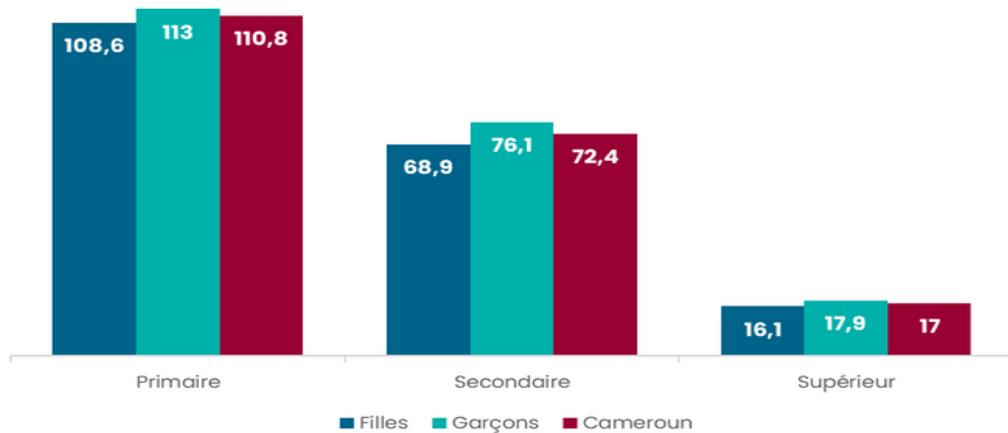
Source : Ministère des Enseignements Secondaires (MINSEC), RESEN 2019

## Taux de scolarisation

Globalement, l'analyse selon le sexe montre que les garçons ont un taux de scolarisation beaucoup plus élevé que les filles. Le taux brut de scolarisation au primaire qui se définit comme le rapport de l'effectif de la population scolarisée au niveau primaire à l'effectif de la population scolarisable au primaire est largement au-dessus de 100 %, indiquant que le pays a la capacité d'accueillir plus d'enfants au primaire que l'effectif officiel des enfants en âge de fréquenter ce cycle. Toutefois, des disparités existent entre les sexes. Le taux brut de scolarisation au primaire est en moyenne de 113 % chez les garçons et de 108,6 % chez les filles. En revanche, le taux brut de scolarisation est inférieur à 100 % au secondaire et dans l'enseignement supérieur (Graphique 4.1.4).

# 4. ÉDUCATION

Graphique 4.1.4 : Taux brut de scolarisation (en pourcentage) par sexe et niveau d'enseignement



Source : Institut National de la Statistique (INS), EESI 3, 2021

On observe toutefois que tout comme au primaire, les taux brut de scolarisation au secondaire et au supérieur sont plus élevés chez les garçons que chez les filles. En effet, le taux brut de scolarisation dans l'enseignement secondaire est de 76,1 % chez les garçons contre 68,9 % chez les filles, soit un écart de 7,2 points de pourcentage. Le taux brut de scolarisation national le plus bas est celui de l'enseignement supérieur. Il est d'environ 17 %, ce qui suggère que le pays scolarise moins d'un cinquième de la population en âge de s'inscrire au niveau de l'enseignement supérieur. Les disparités entre les sexes sont relativement faibles. Le taux brut de scolarisation au niveau supérieur se situe à 17,9 % chez les garçons et baisse à 16,1 % chez les filles.

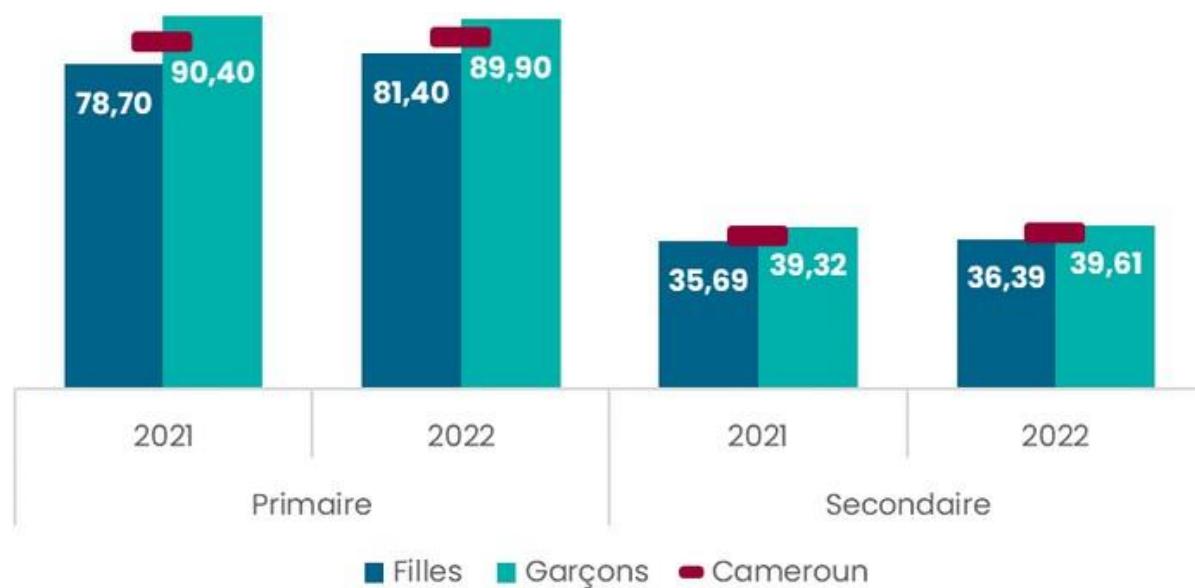
Concernant le taux net de scolarisation au primaire, la moyenne globale est de 85,6 % en 2022, indiquant que sur 100 enfants en âge d'aller à l'école primaire, environ 86 sont effectivement scolarisés au cycle primaire (Graphique 4.1.5). Entre 2021 et 2022, le taux net de scolarisation au primaire a augmenté de 78,7 % à 81,4 % chez les filles tandis que sur la même période, ce taux a légèrement baissé chez les garçons, passant de 90,4 % à 89,9 %. L'analyse des disparités entre les sexes montre que les garçons sont plus scolarisés au cycle primaire comparativement aux filles. L'écart entre les sexes en termes de taux net de scolarisation au cycle primaire est de 8,5 points de pourcentage à l'avantage des garçons (81,4 % chez les filles contre 89,9 % chez les garçons en 2022).

Comparativement au taux net de scolarisation au niveau primaire, le taux net de scolarisation au niveau secondaire est globalement plus faible mais il reste toujours plus élevé chez les garçons par rapport aux

## 4. ÉDUCATION

filles (Graphique 4.1.5). En 2021, l'écart entre les sexes en termes de taux net de scolarisation au niveau secondaire était de 3,63 points de pourcentage en faveur des garçons. Toutefois, cet avantage des garçons en termes de taux net de scolarisation au niveau secondaire a légèrement diminué en 2022, atteignant 3,22 points de pourcentage. En effet, entre 2021 et 2022, l'on note une légère amélioration du taux net de scolarisation au niveau secondaire aussi bien chez les filles (de 35,69 % à 36,39 %) que chez les garçons (de 39,32 % à 39,61 %).

**Graphique 4.1.5** : Taux net de scolarisation (en pourcentage) par sexe, niveau d'enseignement et années sélectionnées



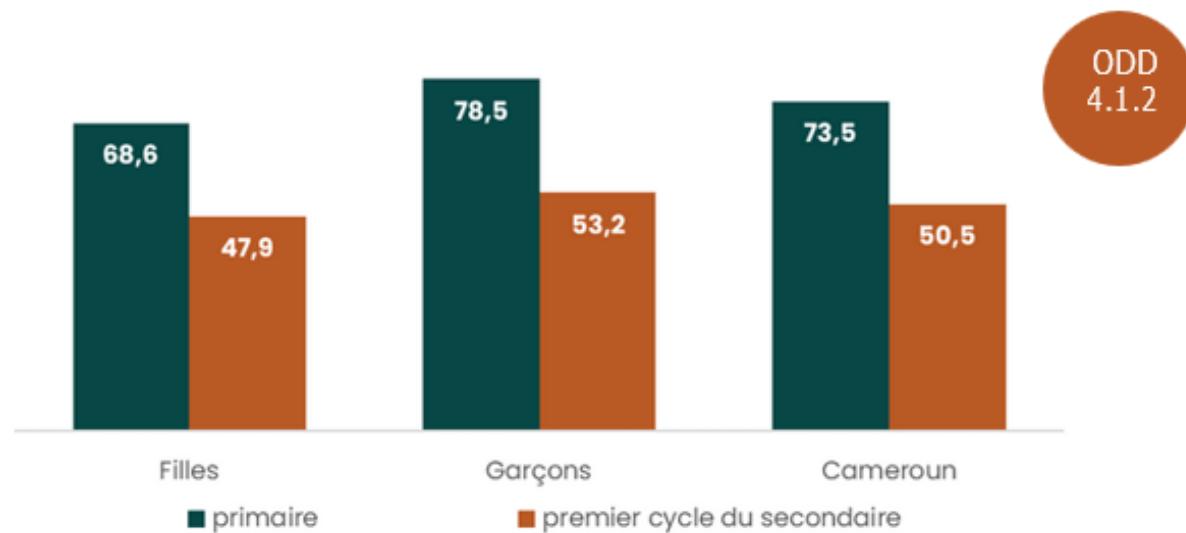
Sources : Ministère de l'Éducation de Base (MINEDUB) et Ministère des Enseignements Secondaires (MINESEC), Annuaire statistique 2020/2021 et 2021/2022

### Taux d'achèvement

Au niveau national, le taux d'achèvement est plus élevé au primaire (73,5 %) qu'au premier cycle de l'enseignement secondaire (50,5 %). L'analyse par sexe montre que le taux d'achèvement est plus élevé pour les garçons que pour les filles, aussi bien au primaire qu'au premier cycle de l'enseignement secondaire (Graphique 4.1.6). De plus, l'on note que l'écart entre les sexes en termes de taux d'achèvement est deux fois plus élevé pour l'enseignement primaire (environ 10 points de pourcentage) que pour le premier cycle de l'enseignement secondaire (environ 5 points de pourcentage).

# 4. ÉDUCATION

Graphique 4.1.6 : Taux d'achèvement (en pourcentage) par sexe et niveau d'enseignement



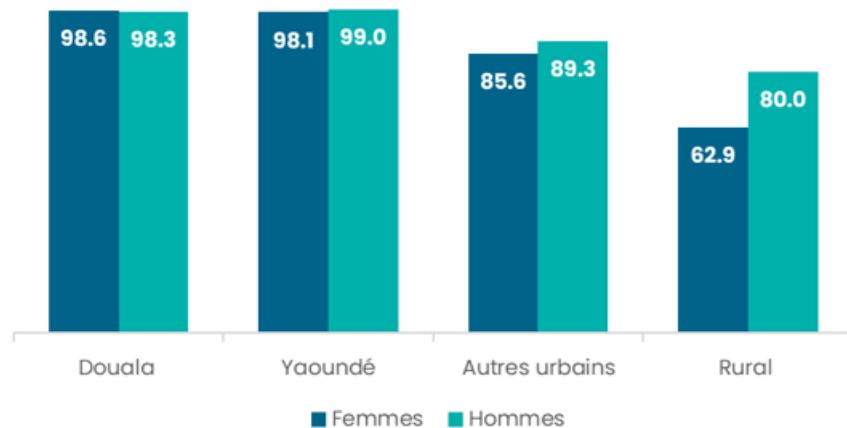
Sources : Ministère de l'Education de Base (MINEDUB) et Ministère des Enseignements Secondaires (MINESEC), Annuaire statistique 2020/2021

## Taux d'alphabétisation

Le Cameroun présente un taux d'alphabétisation élevé. En moyenne 9 jeunes de 15-24 ans sur 10 savent lire et écrire. Les statistiques nationales masquent toutefois des disparités en fonction du sexe et du lieu de résidence (Graphique 4.1.7). En moyenne, les zones urbaines ont un taux d'alphabétisation plus élevé que les zones rurales aussi bien pour les hommes que pour les femmes. Toutefois, l'on note que les hommes ont généralement un taux d'alphabétisation plus élevé que les femmes. En 2018, l'on estimait qu'en zones urbaines, 85,6 % des jeunes femmes et 89,3 % des jeunes hommes âgés de 15 à 24 ans savaient lire et écrire, soit un écart de 3,7 points de pourcentage à l'avantage des hommes. En revanche, l'écart entre les sexes est largement plus élevé en zones rurales. En 2018, le taux d'alphabétisation des hommes en zone rurale était plus grand de 17,1 points de pourcentage (62,9 % chez les femmes et 80 % chez les hommes). L'écart entre les sexes en termes d'alphabétisation est inférieur à 1 point de pourcentage dans les grands centres urbains de Douala (98,6 % chez les femmes contre 98,3 % chez les hommes) et Yaoundé (98,1 % chez les femmes contre 99 % chez les hommes).

# 4. ÉDUCATION

**Graphique 4.1.7** : Taux d’alphabétisation (en pourcentage) des jeunes âgées de 15 à 24 ans par sexe et milieu de résidence

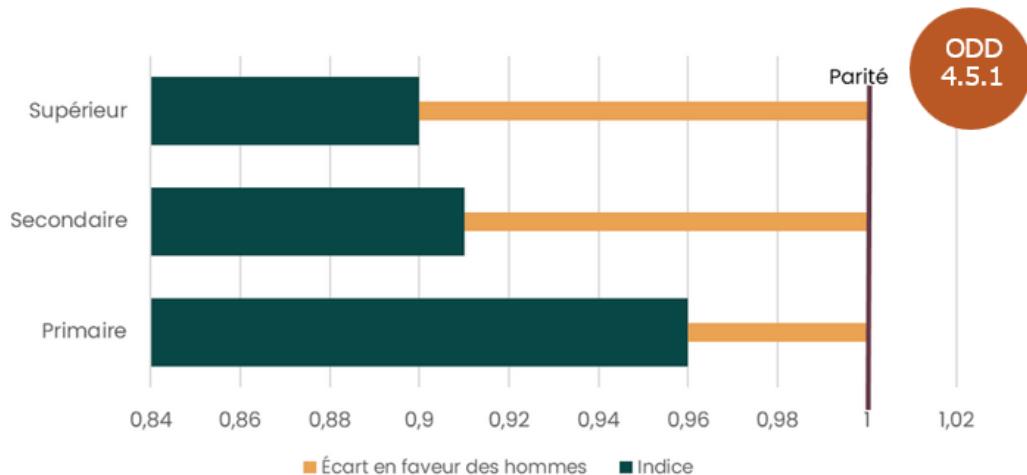


Source : Institut National de la Statistique (INS), EESI 3, 2021

## Indice de parité des sexes

La parité homme-femme en matière de scolarisation reste un défi important au Cameroun. L’indice de parité est en faveur des hommes, quel que soit le niveau d’enseignement (Graphique 4.1.8). En effet, quel que soit le type d’enseignement, l’indice de parité indique qu’environ 9 filles sont scolarisées pour 10 garçons. Par ailleurs, la comparaison entre les niveaux d’enseignement montre que l’indice de parité est légèrement plus élevé au niveau primaire (0,96) par rapport au niveau secondaire (0,91) et au niveau supérieur (0,9).

**Graphique 4.1.8** : Indice de parité par niveau d’enseignement



Source : Institut National de la Statistique (INS), EESI 3, 2021

# 4. ÉDUCATION

## 4.2 L'apprentissage préscolaire

### Taux de participation aux activités d'apprentissage

Les statistiques nationales montrent que le taux de participation des enfants aux activités d'apprentissage<sup>[10]</sup> est en dessous de 50 %, indiquant que moins de la moitié des enfants âgés de 5 ans participent à des activités d'apprentissage (Graphique 4.2.1). De plus, le taux de participation aux activités d'apprentissage est plus élevé chez les garçons (45,8 %) que chez les filles (44,1 %). Des écarts similaires s'observent au niveau régional excepté dans les régions du Littoral et du Nord-Ouest où l'écart entre les sexes est à l'avantage des filles et dans la région de l'Est où le taux de participation aux activités d'apprentissage est le même pour les garçons et les filles (Graphique 4.2.2).

En effet, l'analyse par région montre que le taux de participation des enfants aux activités d'apprentissage est plus faible dans les régions de l'Extrême-Nord (16,1 % chez les filles contre 18 % chez les garçons) et du Nord (20,6 % chez les filles contre 24,9 % chez les garçons). Ce taux est plus élevé dans les régions du Littoral (84,2 % chez les filles et 81,9 % chez les garçons) et du Centre (71,8 % chez les filles et 73% chez les garçons).

Dans les Zones d'Éducation Prioritaire ou ZEP (définies comme étant des régions ayant des indicateurs de scolarisation les plus faibles.<sup>[11]</sup> Au Cameroun les régions de l'Adamaoua, de l'Est, de l'Extrême-Nord et du Nord sont considérées comme des ZEP<sup>[12]</sup>), le taux de participation aux activités d'apprentissage chute à 22,6 % chez les filles et 25,4 % chez les garçons (Graphique 4.2.1). Ce taux augmente fortement dans les zones en dehors des ZEP et l'écart entre les sexes devient presque nul (62,3 % pour les filles et 61,9 % pour les garçons).

---

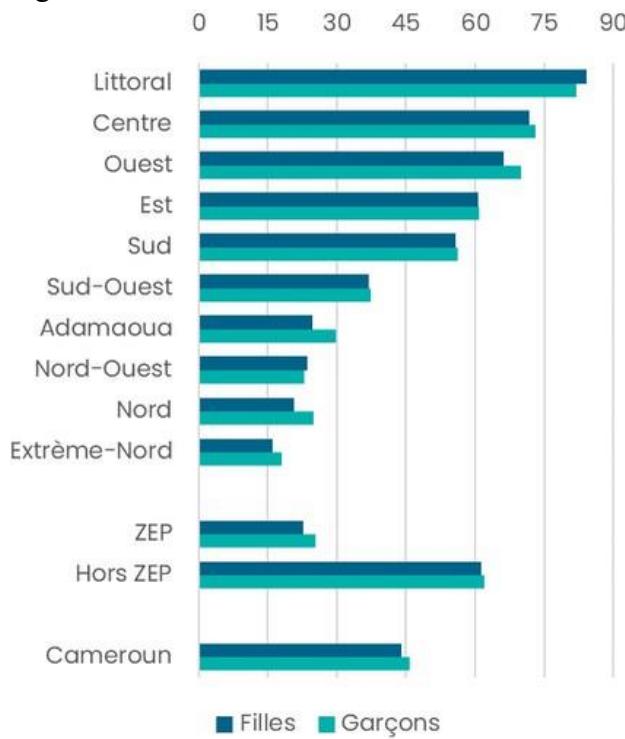
[10] Le taux de participation aux activités d'apprentissage prend en compte les enfants de 5 ans qui sont dans le système formel (préscolaire et primaire). Ministère de l'éducation de base, Rapport d'analyse des données du recensement scolaire 2021/2022.

[11] SOCOFEP INC, Programme d'Appui au Secteur Éducatif, « Étude sur les problèmes de scolarisation dans les Zones d'Éducation Prioritaire », Rapport sur les indicateurs de scolarisation dans les Zones d'Éducation Prioritaire au Cameroun, novembre 2007, P 2.

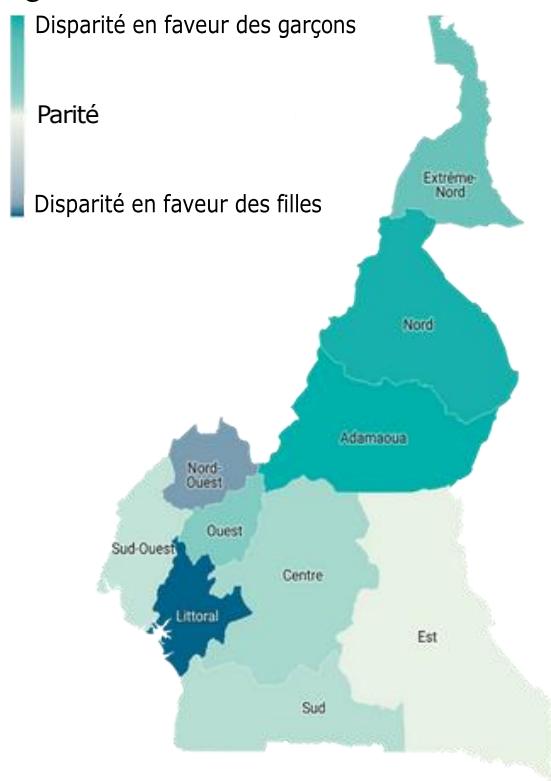
[12] Rapport d'analyse du secteur de l'éducation de base – Cameroun – Agence Japonaise de Coopération Internationale, août 2012. p 8.

# 4. ÉDUCATION

**Graphique 4.2.1 :** Taux de participation aux activités d'apprentissage (en pourcentage) par région, selon le sexe



**Graphique 4.2.2 :** Indice de parité du taux de participation aux activités d'apprentissage par région



Source pour les deux : Ministère de l'Éducation de Base (MINEDUB), Annuaire Statistique 2021/2022 et Données du RGPH 2005 projetées pour 2021

Par ailleurs, l'analyse par région montre que l'indice de parité, qui est le rapport entre le taux de participation des filles aux activités d'apprentissages et celui des garçons, a des valeurs très inférieures à 1 dans les régions de l'Adamaoua, du Nord et de l'Extrême-Nord, montrant des signes de disparités en faveur des hommes dans ces régions (Graphique 4.2.2). Les valeurs les plus élevées pour les femmes se trouvent principalement dans la région du Littoral. C'est donc dans cette région que la disparité en termes de participation aux activités d'apprentissage est le plus en faveur des femmes. La parité en termes de participation aux activités d'apprentissage est atteinte dans la zone de l'Est où autant de filles que de garçons (environ 60 %) participent aux activités d'apprentissage.

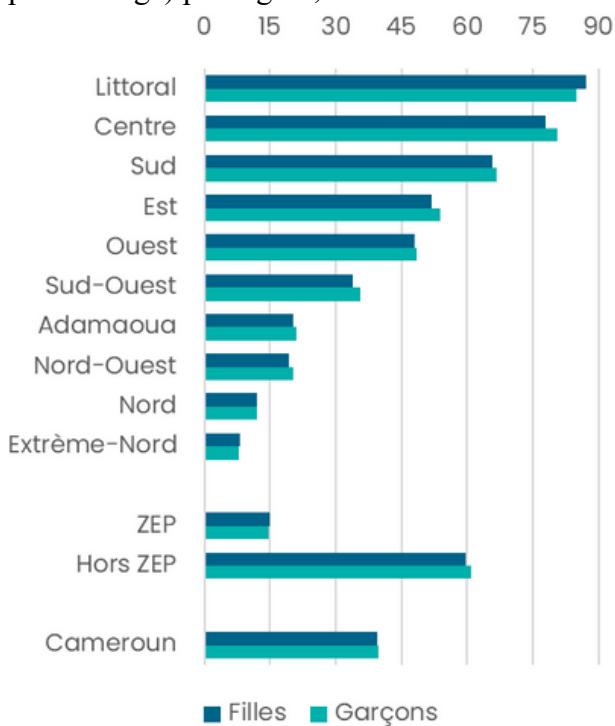
# 4. ÉDUCATION

## Taux brut de préscolarisation

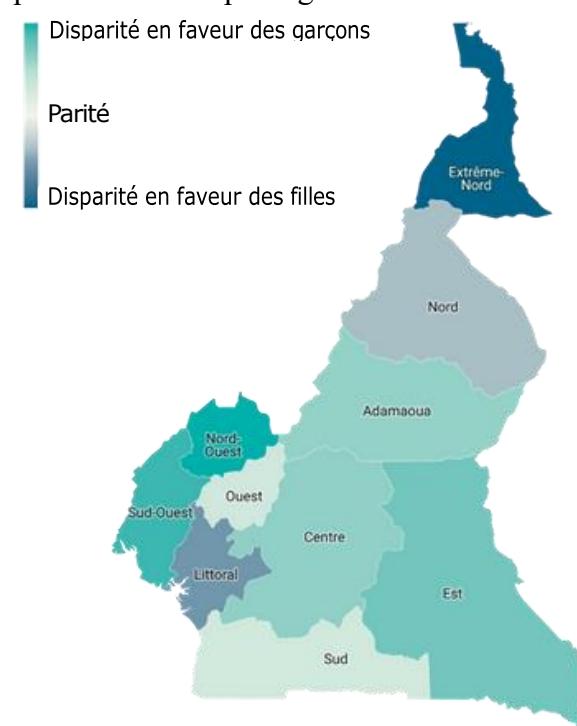
Au Cameroun, le taux brut de préscolarisation se situe en dessous de 40 % aussi bien pour les filles que pour les garçons (Graphique 4.2.3). Les ZEP enregistrent le taux le plus bas (14,9 % pour les filles et 14,7 % pour les garçons). Les raisons de ce faible taux dans les ZEP peuvent résider dans la culture ou les aspects de la vie sociale qui peuvent être incompatibles avec la scolarisation des enfants. Hors des ZEP, le taux est supérieur à la moyenne nationale (59,8 % pour les filles et 60,8 % pour les garçons).

De légères disparités existent entre les régions. L'indice de parité montre que le taux brut de préscolarisation est plus élevé chez les filles dans les régions de l'Extrême-Nord et du Littoral (Graphique 4.2.4). En revanche, dans les régions de l'Ouest et du Sud ce taux est le même aussi bien pour les garçons que pour les filles. Dans les six autres régions, le taux est plus élevé chez les garçons que chez filles.

**Graphique 4.2.3 : Taux brut de préscolarisation (en pourcentage) par région, selon le sexe**



**Graphique 4.2.4 : Indice de parité du taux brut de préscolarisation par région**



Source pour les deux : Ministère de l'Éducation de Base (MINEDUB), Annuaire Statistique 2021/2022 et Données du RGPH 2005 projetées pour 2021

# 4. ÉDUCATION

## 4.3 Enseignement primaire

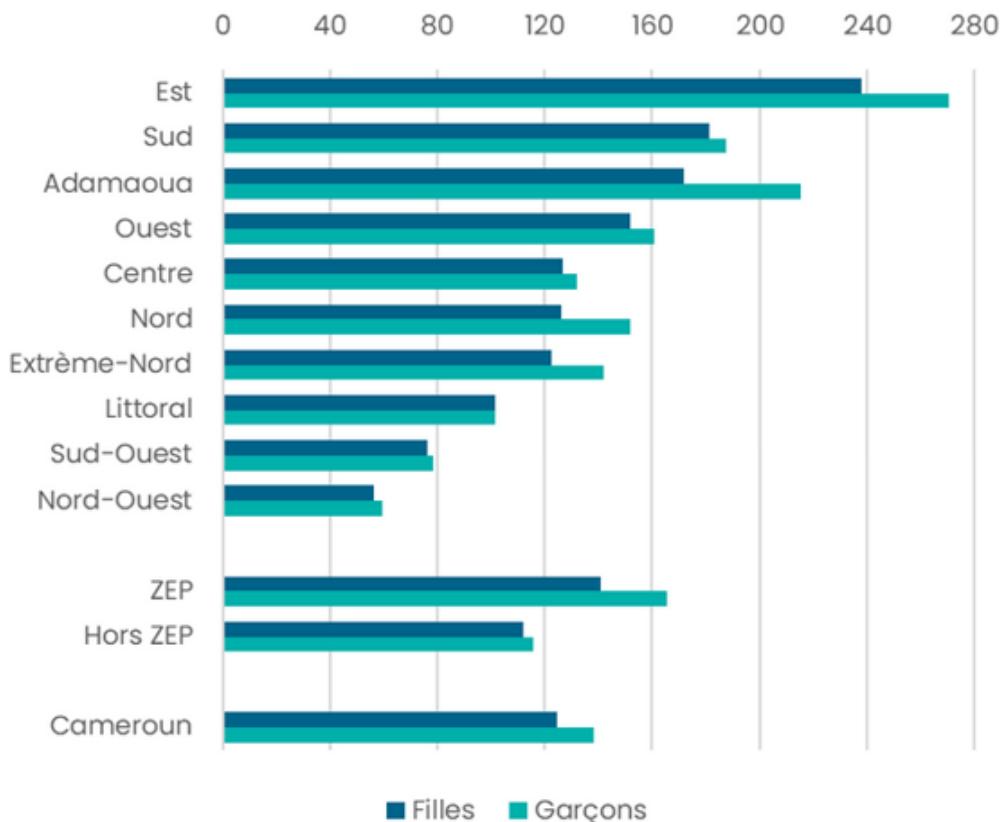
### **Taux brut d'accès (TBA) au primaire**

Le Cameroun a un taux brut d'accès au primaire largement supérieur à 100 %. Il était d'environ 131,3 % en 2021-2022 (MINEDUB, Annuaire Statistique 2021/2022 et Données du RGPH 2005 projetées pour 2021), ce qui traduit le fait que le nombre de nouveaux entrants en première année du cycle primaire est de 31,3 % plus élevé que l'effectif total des enfants ayant l'âge officiel (6 ans) pour accéder à ce cycle. Ceci est dû au fort engouement de tous les acteurs dans leur appui à la promotion des politiques facilitant un accès pour tous à l'enseignement primaire. Des disparités entre les sexes existent. Dans l'ensemble, le taux brut d'accès au primaire est plus élevé pour les garçons (138 %) que pour les filles (124,6 %).

S'agissant du taux brut d'accès au primaire, l'écart entre les sexes est plus élevé (24,5 points de pourcentage) dans les ZEP comparativement aux autres zones (4,1 points de pourcentage). En effet, dans les ZEP, le taux brut d'accès au primaire est de 141 % pour les filles contre 165,5 % pour les garçons, tandis que hors des ZEP, ce taux est de 115,9 % pour les garçons et de 111,8 % pour les filles (Graphique 4.3.1). La répartition par région montre des disparités significatives. Le taux brut d'accès au primaire est plus bas dans les régions du Nord-Ouest (56,5 % pour les filles et 59,3 % pour les garçons) et du Sud-Ouest (76,2 % pour les filles et 78,4 % pour les garçons). Ce taux est supérieur à 100 % dans l'ensemble des autres régions. Il atteint 238,2 % chez les filles et 270,3 % chez les garçons dans la région de l'Est. Ces disparités régionales sont partiellement dues à la crise dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, crise qui affecte notamment le système éducatif de ces régions.

# 4. ÉDUCATION

Graphique 4.3.1 : Taux brut d'accès (TBA) au primaire (en pourcentage) par région, selon le sexe



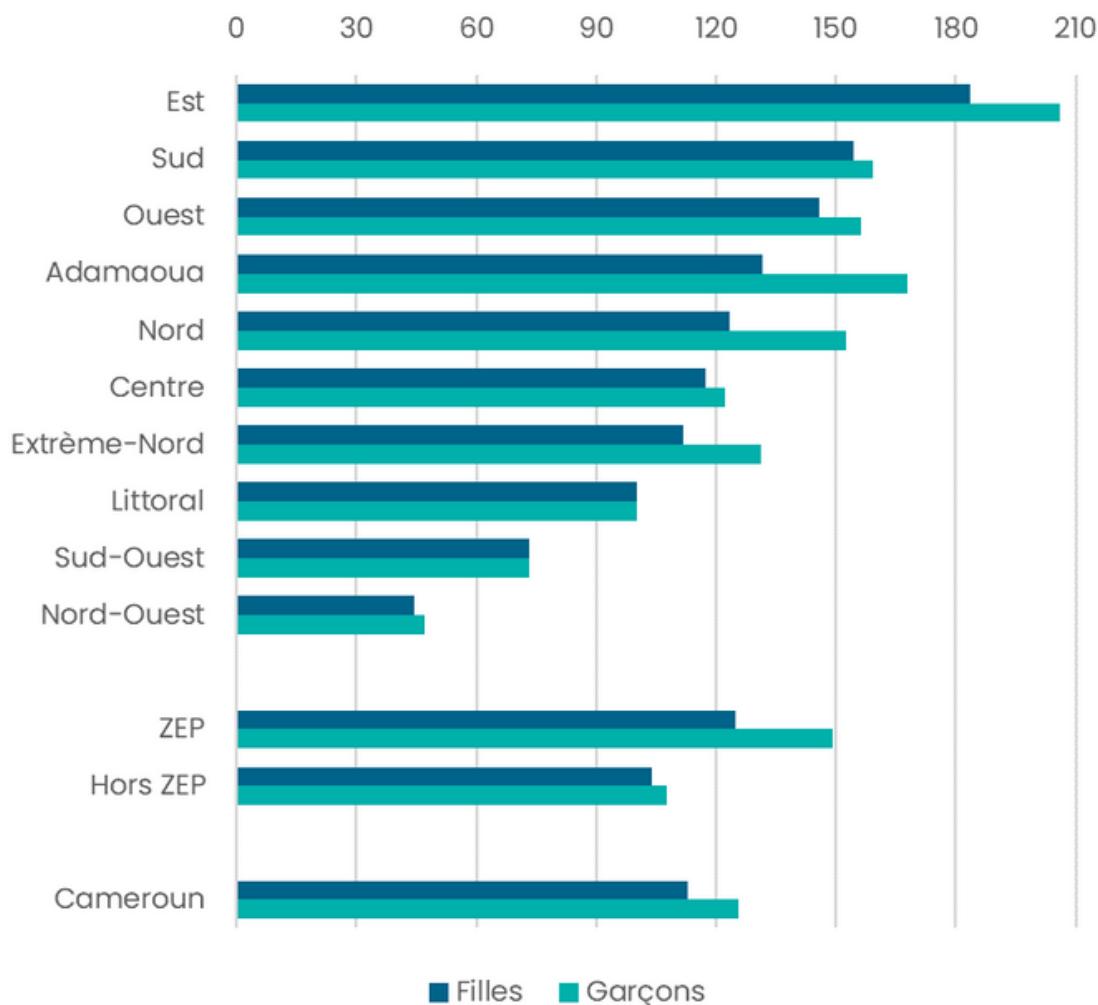
Sources : Ministère de l'Éducation de Base (MINEDUB), Annuaire Statistique 2021/2022 et Données du RGPH 2005 projetées pour 2021

## Taux brut de scolarisation au primaire

Globalement, le taux brut de scolarisation au primaire est supérieur à 100 %, signe que le système est capable d'accueillir au cycle primaire un nombre d'élèves plus élevé que l'effectif officiel des enfants en âge d'être inscrits à ce cycle. L'analyse des résultats par sexe montre que dans l'ensemble, ce taux est plus élevé chez les garçons (125,5 %) que chez les filles (112,9 %) soit un écart de 12,6 points de pourcentage (Graphique 4.3.2). Les disparités basées sur le sexe s'intensifient dans les ZEP avec un écart de 24,2 points de pourcentage (125 % pour les filles contre 149,2 % pour les garçons). Hors des ZEP, l'écart entre les garçons et les filles en matière de taux brut de scolarisation au primaire diminue pour atteindre 3,8 points de pourcentage (104 % chez les filles et 107,8 % chez les garçons).

## 4. ÉDUCATION

Graphique 4.3.2 : Taux brut de scolarisation (TBS) au primaire (en pourcentage) par région, selon le sexe



Source : Ministère de l'Éducation de Base (MINEDUB), Annuaire statistique 2021/2022 et données du RGPH 2005 projetées pour 2021

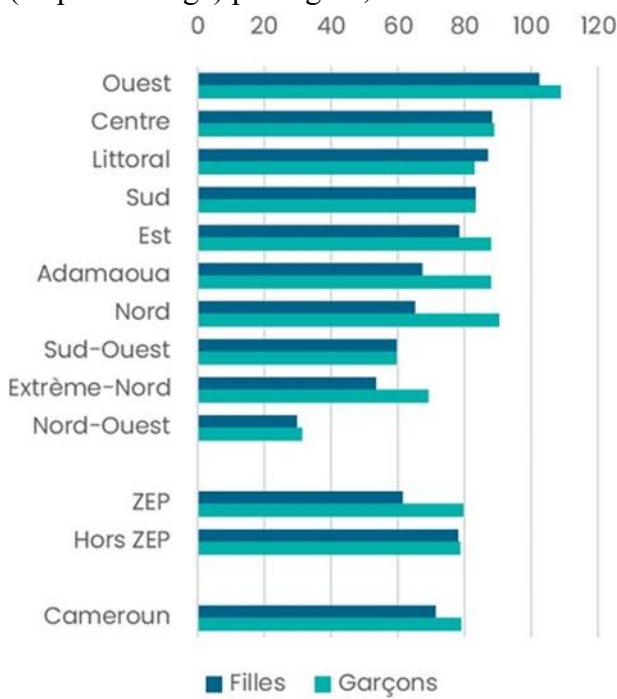
L'examen des variations par région (Graphique 4.3.2) montre que le taux brut de scolarisation au primaire est plus bas dans la région du Sud-Ouest (73,2 % aussi bien chez les filles que chez les garçons) et celle du Nord-Ouest (44,4 % pour les filles et 46,9 % pour les garçons), conséquence de la crise sociopolitique et sécuritaire dans ces deux régions. En revanche, la région de l'Est enregistre le taux le plus élevé (183,5 % pour les filles et 206,2 % pour les garçons).

# 4. ÉDUCATION

## Taux d'achèvement au primaire

Le taux d'achèvement au primaire est inférieur à 100 %. En examinant les résultats par sexe (Graphique 4.3.3), l'on constate que le taux d'achèvement au primaire est généralement plus élevé pour les garçons (79 %) que pour les filles (71,3 %) (Graphique 4.3.3). Ce taux relativement faible est un signe de problèmes notamment les abandons et les redoublements tels que le montre le coefficient d'efficacité interne décrit ci-dessous. Chez les garçons, le taux est quasiment le même dans les ZEP (79,5 %) et en dehors (78,6 %). En revanche, chez les filles les taux d'achèvement au primaire dans les ZEP et en dehors sont dans l'ensemble plus faibles comparativement à ceux des garçons. Toutefois, chez les filles, l'écart en termes de taux d'achèvement au primaire entre les ZEP et les zones en dehors est très grand, passant de 61,4 % dans les ZEP à 78,1 % hors des ZEP.

**Graphique 4.3.3 : Taux d'achèvement au primaire (en pourcentage) par région, selon le sexe**



**Graphique 4.3.4 : Indice de parité du taux d'achèvement au primaire par région**



Source pour les deux : Ministère de l'Éducation de Base (MINEDUB). Annuaire statistique 2021/2022 et données du RGPH 2005 projetées pour 2021

L'analyse par région (Graphique 4.3.3) montre que le taux le plus élevé s'observe dans la région de l'Ouest (102,5 % pour les filles contre 108,9 % pour les garçons). En revanche, les taux d'achèvement au primaire les plus faibles sont dans les régions du Nord-Ouest (30 % pour les filles contre 31,3 % pour les garçons),

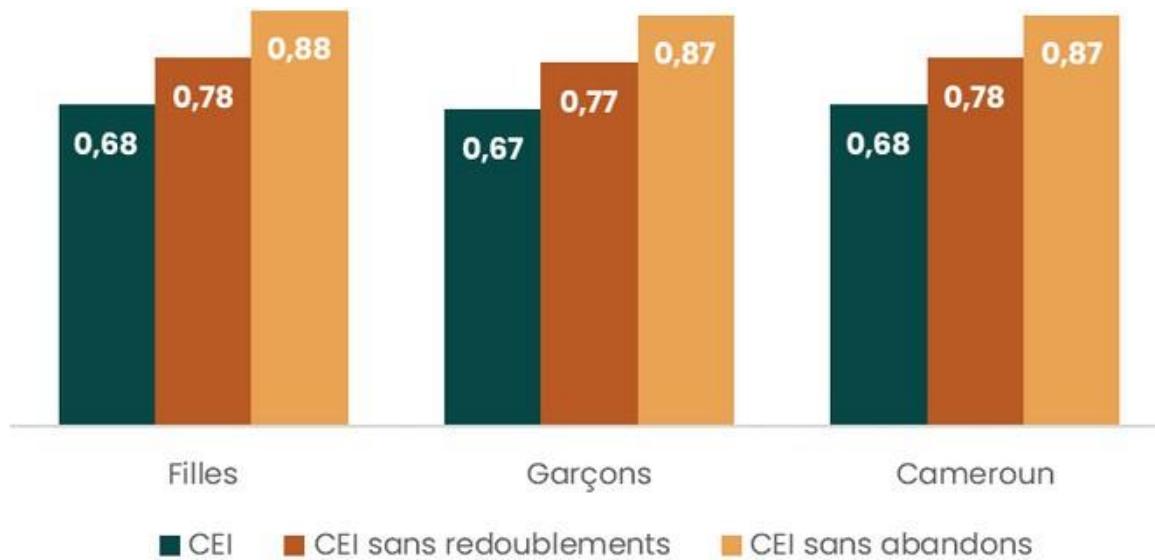
# 4. ÉDUCATION

de l'Extrême-Nord (53,6 % pour les filles et 69,3 % pour les garçons) et du Sud-Ouest (59,7 % aussi bien pour les filles que pour les garçons). Par ailleurs, l'indice de parité du taux d'achèvement montre que les filles ont plus tendance à achever le cycle primaire que les garçons dans la région du Littoral. L'on observe l'inverse dans les régions du Nord et de l'Extrême-Nord (Graphique 4.3.4).

## Efficacité interne au primaire

Le coefficient d'efficacité interne renseigne sur le niveau de gaspillage des ressources du fait des abandons et des redoublements. Durant l'année scolaire 2021/2022, le coefficient d'efficacité interne du système éducatif au primaire était de 0,68, ce qui signifie qu'environ 32 % des ressources dédiées à l'enseignement primaire sont gaspillées du fait des redoublements et des abandons (Graphique 4.3.5). En effet, lorsqu'on retranche les redoublements et les abandons scolaires, le coefficient d'efficacité interne s'améliore et atteint 78 % et 87 % respectivement. Il n'y a quasiment aucune différence entre les filles et les garçons s'agissant de l'efficacité interne au primaire.

Graphique 4.3.5 : Coefficient d'efficacité interne (CEI) au primaire par sexe



Source : Ministère de l'Éducation de Base (MINEDUB), Annuaire statistique 2021/2022

# 4. ÉDUCATION

## 4.4 Enseignement secondaire

### Transition du primaire au secondaire

Le taux de transition du primaire au secondaire est globalement faible avec seulement 57,69 % d'enfants qui finissent le cycle primaire et commencent le cycle secondaire. Les filles sont légèrement en avance sur les garçons en matière de transition du primaire au secondaire. L'écart entre les sexes à cet égard est minime, avec un très léger avantage pour les filles (Graphique 4.4.1).

**Graphique 4.4.1** Taux de transition effectif (en pourcentage) du niveau primaire au niveau secondaire de l'enseignement général par sexe

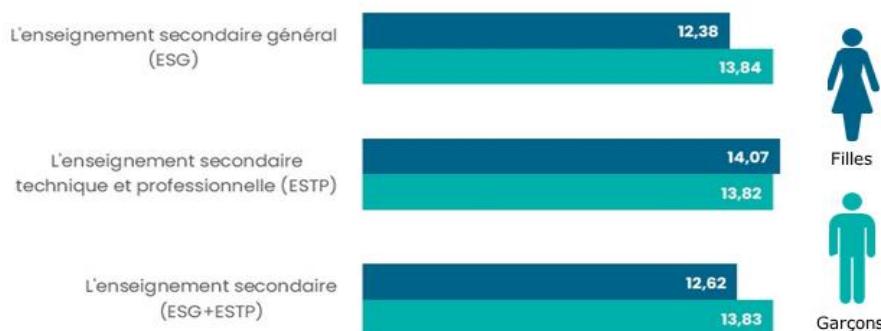


Source : Ministère des Enseignements Secondaires du Cameroun (MINSEC), 2021/2022

### Taux d'abandon scolaire au secondaire

Le taux d'abandon scolaire au niveau du secondaire est plus faible pour les filles que pour les garçons (Graphique 4.4.2). Dans l'enseignement secondaire général et technique, le taux d'abandon est estimé globalement à 13,83 % pour les garçons et à 12,62 % pour les filles.

**Graphique 4.4.2** : Taux d'abandon scolaire (en pourcentage) dans l'enseignement secondaire, selon le sexe et le type d'enseignement



Source : Ministère des Enseignements Secondaires du Cameroun (MINSEC), 2021/2022

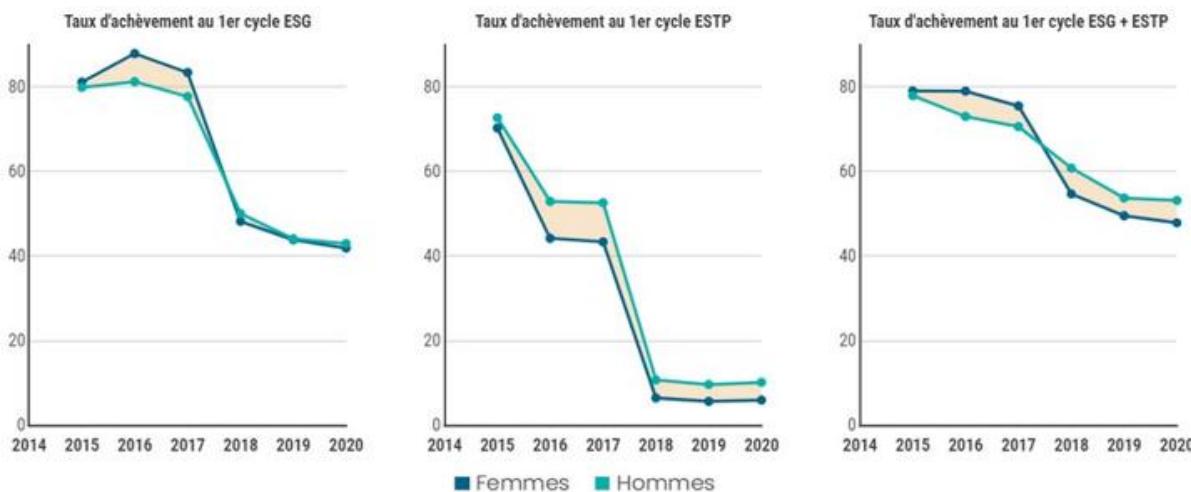
# 4. ÉDUCATION

L'écart entre les sexes est de 1,84 point de pourcentage. Cet écart est sensiblement le même pour chacune des composantes de l'enseignement secondaire. Dans l'enseignement secondaire général, la différence est de 2,05 points de pourcentage (13 % chez les filles contre 15,05 % chez les garçons) et de 1,41 point de pourcentage (12,27 % chez les filles contre 13,68 % chez les garçons) dans les écoles techniques et professionnelles.

## Taux d'achèvement au secondaire

Le taux d'achèvement dans l'enseignement secondaire a drastiquement diminué entre l'année scolaire 2015/2016 et l'année scolaire 2020/2021 (Graphique 4.4.3). Chez les garçons, ce taux a diminué, passant de 80 % durant l'année scolaire 2015/2016 à environ 50 % durant l'année scolaire 2020/2021. Chez les filles, le taux est passé d'environ 80 % à environ 45 % durant la même période. Les changements au cours des dernières années se sont accompagnés d'une augmentation des disparités entre les sexes avec un écart de taux d'achèvement du secondaire d'environ 5 % en faveur des garçons.

**Graphique 4.4.3 :** Taux d'achèvement (en pourcentage) au 1er cycle des niveaux de l'Enseignement Secondaire Général (ESG) et de l'Enseignement Secondaire Technique et Professionnel (ESTP)



Source : Ministère des Enseignements Secondaires du Cameroun (MINSEC), Annuaire Statistique 2020/2021

L'analyse des tendances au niveau des composantes de l'enseignement secondaire révèle que la réduction du taux d'achèvement la plus importante a eu lieu au niveau du premier cycle de l'enseignement secondaire technique et professionnel (Graphique 4.4.3). En effet, entre les années scolaires 2015/2016 et 2020/2021, le taux d'achèvement a diminué, passant d'environ 70 % à un peu moins de 15 % et 10 %

# 4. ÉDUCATION

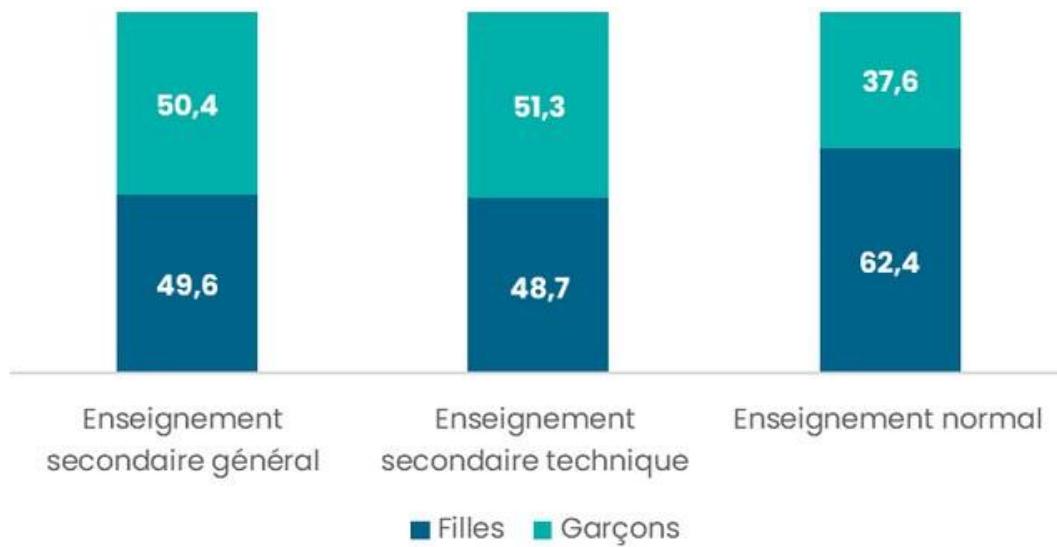
respectivement chez les garçons et les filles. La chute a été moins forte au niveau du premier cycle de l'enseignement secondaire général.

Dans le cas de l'enseignement secondaire général, l'on note en effet que les taux d'achèvement des garçons et des filles ont diminué, passant de 80 % durant l'année scolaire 2015/2016 à 40 % au cours de l'année scolaire 2020/2021.

## Composition des élèves au secondaire

Les statistiques révèlent que l'enseignement secondaire général est composé d'autant de filles que de garçons. Par contre, au niveau de l'enseignement secondaire technique, des disparités existent entre les sexes (Graphique 4.4.4). En effet, l'effectif des filles est légèrement en dessous de celui des garçons au niveau de l'enseignement secondaire technique (51 % de garçons contre 49 % de filles).

**Graphique 4.4.4 :** Proportion (en pourcentage) des élèves au niveau secondaire par sexe et le type d'enseignement



Source : Ministère des Enseignements Secondaires du Cameroun (MINSEC), 2021/2022

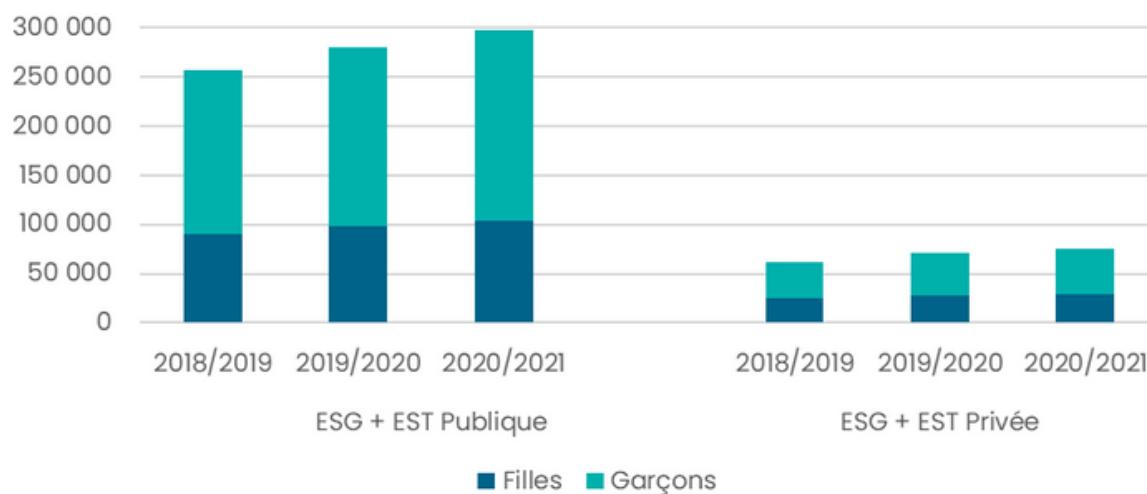
Par ailleurs, l'analyse des tendances montre que l'effectif des élèves inscrits au secondaire a augmenté graduellement entre les années scolaires 2018/2019 et 2020/2021. Dans le système public, l'effectif des élèves garçons de l'enseignement secondaire est passé de 167 516 en 2018/2019 à 194 095 en 2020/2021 (Graphique 4.4.5). Sur la même période, l'effectif des filles a également augmenté (passant de 89 630 à 103 825 filles), mais demeure en général plus faible que celui des garçons. De même, au niveau du privé, l'effectif des élèves filles est plus bas que celui des garçons. Il faut signaler que les effectifs des élèves ont

## 4. ÉDUCATION

également augmenté dans l'enseignement secondaire privé entre les années scolaires 2018/2019 et 2020/2021, passant de 36 783 à 45 966 pour les garçons et de 24 537 à 29 665 pour les filles.

**Graphique 4.4.5 :** Effectifs des élèves inscrits aux niveaux de l'Enseignement Secondaire Général (ESG) et de l'Enseignement Secondaire Technique par sexe, selon le type d'institution (privée ou publique) et les années sélectionnées

Source : Ministère des Enseignements Secondaires du Cameroun (MINSEC), Annuaire Statistique 2020/2021



### Enfants vulnérables au niveau de l'enseignement secondaire

Dans ce rapport, nous considérons quatre types d'enfants vulnérables : les enfants orphelins, les enfants ayant un handicap, les enfants avec un statut de réfugiés et les enfants considérés comme déplacés internes. Au secondaire, les données montrent que les élèves orphelins ou déplacés internes sont plus nombreux que les élèves ayant un handicap ou un statut de réfugiés.

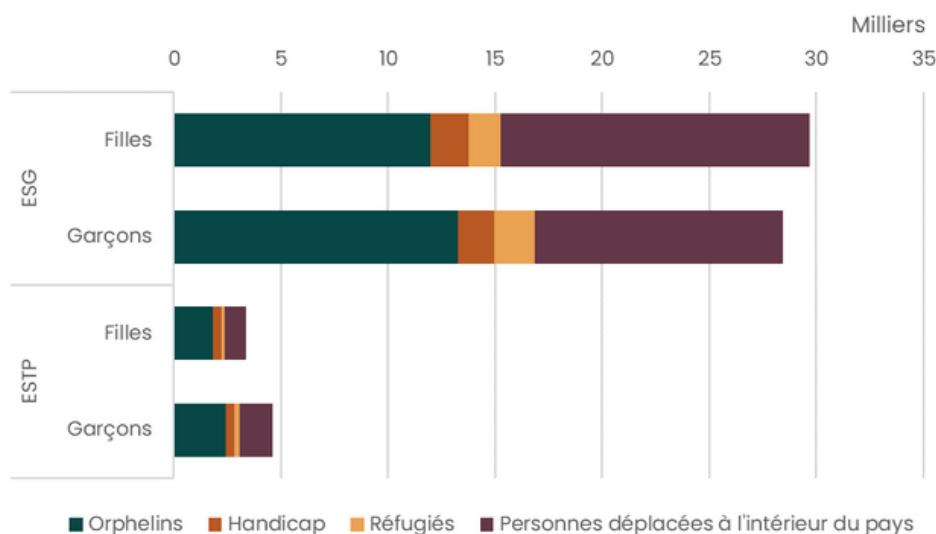
Cette situation est probablement la conséquence des différentes crises qui ont affecté les régions septentrionales, celles du Nord-Ouest et du Sud-Ouest du pays. De plus, l'analyse des disparités selon le sexe révèle que dans l'enseignement secondaire général, plus de filles ont un statut d'orphelines ou de déplacées internes comparativement à leurs homologues garçons. En revanche, l'on observe une situation inverse au niveau de l'enseignement secondaire technique et professionnel.

En effet, au niveau de l'enseignement secondaire général, le Graphique 4.4.6 montre que chez les filles, l'effectif des déplacées internes (14 385) est supérieur à celui des orphelines (11 990). Tandis que chez les garçons, on dénombre plus d'élèves orphelins (13 269) que d'élèves déplacés internes (11 550). Le

# 4. ÉDUCATION

Graphique 4.4.6 montre également qu'au niveau de l'enseignement secondaire technique et professionnel, l'effectif d'élèves orphelins est supérieur à celui des déplacés internes aussi bien pour les filles (1 837 orphelines contre 1 005 déplacées internes) que pour les garçons (2 419 orphelins contre 1 529 déplacés internes).

**Graphique 4.4.6 : Effectif (en milliers) des enfants vulnérables inscrits au niveau secondaire par type de vulnérabilité, selon le sexe et le type d'enseignement**



Source : Ministère des Enseignements Secondaires du Cameroun (MINSEC), 2021/2022

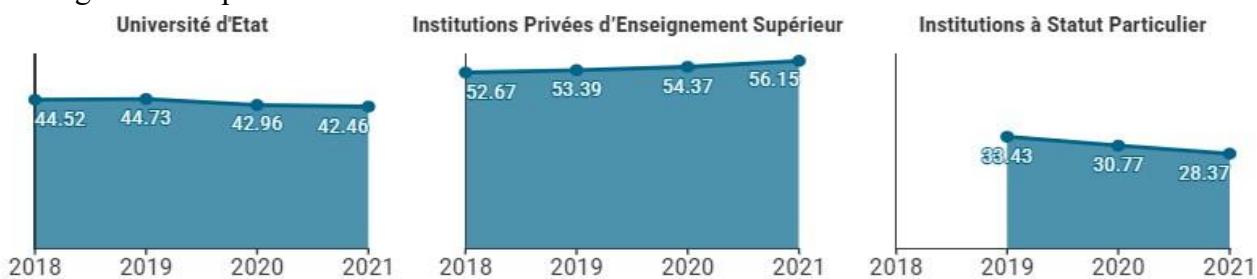
## 4.5 Enseignement supérieur

### **Effectif des femmes étudiantes par type d'institutions d'enseignement supérieur**

Au niveau de l'enseignement supérieur, l'évolution des taux de participation des femmes varie en fonction du type d'institution universitaire (Graphique 4.5.1). Dans les universités d'État et dans les institutions à statut particulier, la proportion de femmes dans la population étudiante a diminué considérablement au cours des dernières années. Entre 2018 et 2021, le pourcentage de femmes dans la population étudiante inscrites dans les universités d'État a diminué, passant de 44,52 % à 42,46 %. De même, dans les institutions à statut particulier, la proportion des étudiantes est passée de 33,43 % en 2019 à 28,37 % en 2021.

# 4. ÉDUCATION

**Graphique 4.5.1 :** Proportion (en pourcentage) de femmes étudiantes par type d'institution d'enseignement supérieur

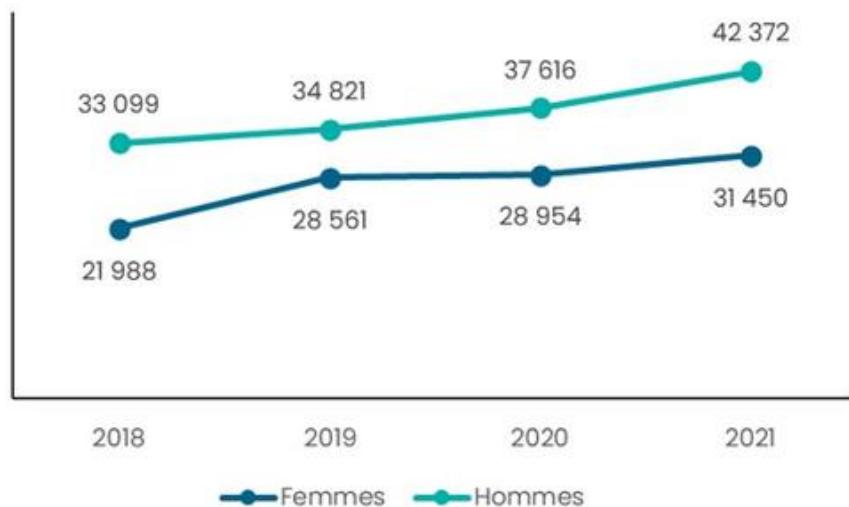


Source : Ministère d l'Enseignement Supérieur (MINESUP), Annuaire Statistique 2021

## Effectif des étudiants dans les filières technologiques et professionnelles

L'analyse de la distribution par sexe des étudiants inscrits dans les filières technologiques et professionnelles révèle qu'en moyenne, plus d'hommes que de femmes sont inscrits dans ces filières (Graphique 4.5.2). Les tendances entre 2018 et 2021 montrent qu'aussi bien l'effectif des hommes que celui des femmes inscrits dans les filières technologiques et professionnelles a augmenté. Chez les hommes, l'effectif des étudiants inscrits en filières technologiques est passé de 33 099 en 2018 à 42 372 en 2021. Chez les femmes, cet effectif, bien que plus faible que celui des hommes, a également augmenté, passant de 21 988 à 31 450 sur la même période.

**Graphique 4.5.2 :** Effectif des étudiants inscrits dans les filières technologiques et professionnelles selon le sexe et les années sélectionnées



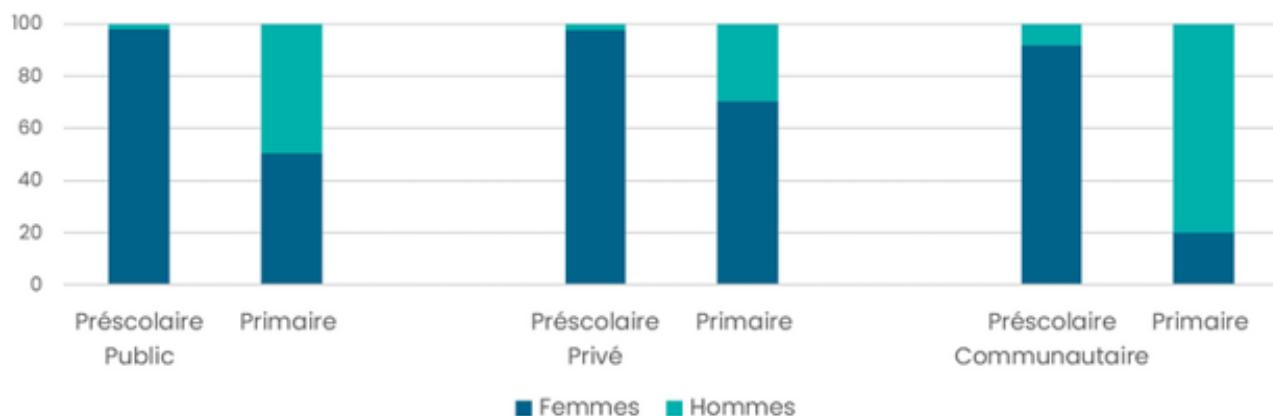
Source : Ministère de l'Enseignement Supérieur (MINESUP) 2018 , 2019, 2020, 2021

# 4. ÉDUCATION

## 4.6 Proportion de femmes enseignantes

Dans l'ensemble, très peu d'hommes enseignent au niveau préscolaire que ce soit dans les établissements scolaires publics, privés ou communautaires (Graphique 4.6.1). Dans ces établissements, le corps enseignant est majoritairement composé de femmes. La part de femmes dans l'enseignement au préscolaire est de 98 %, 97,8 % et 91,6 % dans les établissements publics, privés et communautaires, respectivement.

**Graphique 4.6.1 :** Répartition (en pourcentage) du personnel enseignant par sexe, selon le niveau d'enseignement et le type d'institution (privé, public ou communautaire)



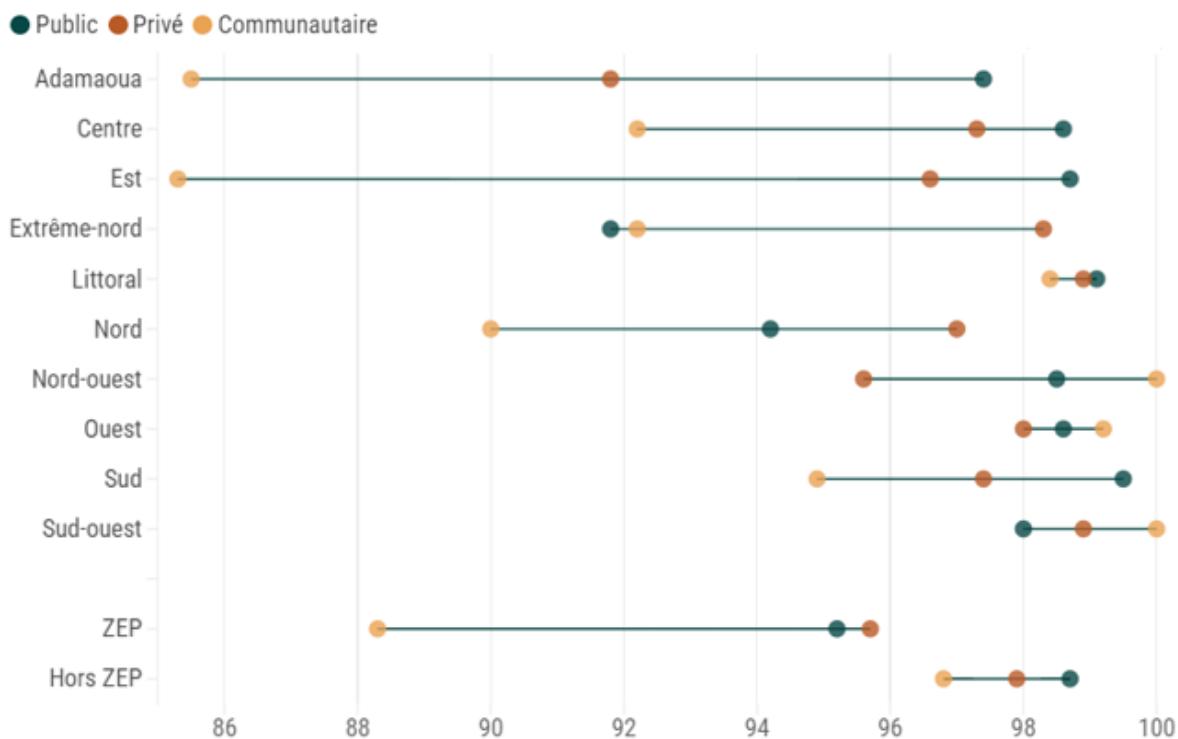
Source : Ministère de l'Éducation de Base (MINEDUB), Annuaire statistique 2021/2022

Le constat est le même lorsque l'on examine la distribution régionale de la proportion des femmes enseignantes au préscolaire (Graphique 4.62). En effet, quelle que soit la région, plus de 85 % des enseignants de niveau préscolaire sont de sexe féminin. Cette proportion atteint 100 % dans les établissements communautaires des régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. Par ailleurs, l'on note que la proportion de femmes enseignantes est plus faible dans les ZEP comparativement aux établissements en dehors de ces zones.

## 4. ÉDUCATION

**Graphique 4.6.2 :** Proportion (en pourcentage) d'enseignants du niveau préscolaire qui sont de sexe féminin pour chaque type d'institution (public, privé ou communautaire), selon la région

L'échelle commence à 85 parce que toutes les régions ont au moins 85 % de femmes enseignantes dans le préscolaire.

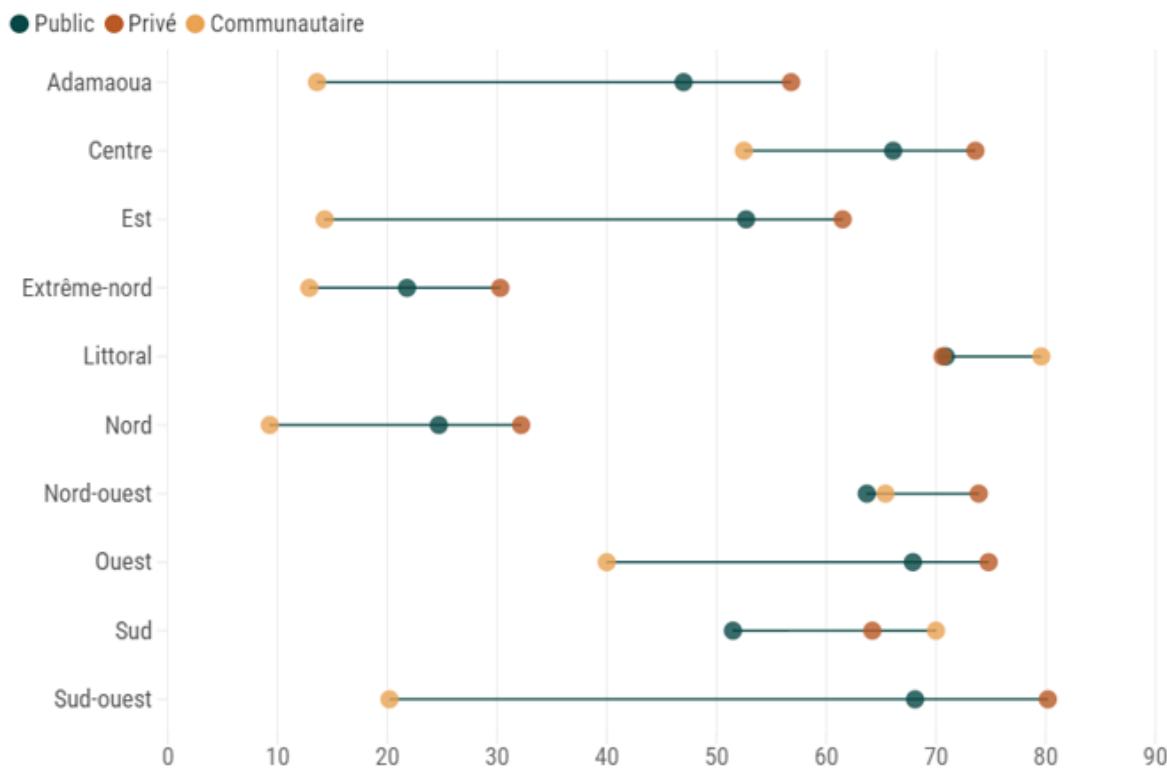


Source : Ministère de l'Éducation de Base (MINEDUB), Annuaire statistique 2021/2022

S'agissant de l'enseignement primaire, les statistiques nationales montrent que comparativement au niveau préscolaire, la proportion de femmes membres du corps enseignant au primaire diminue drastiquement par rapport à celle des hommes (Graphique 4.6.3). En effet, tandis que plus de 90% des enseignants au niveau préscolaire sont des femmes, la proportion de femmes enseignantes au primaire est plus basse, se situant à 50,3 %, 70,3 % et 20,2 % respectivement dans les établissements publics, privés et communautaires. Sur le plan géographique, le constat selon lequel la part des femmes enseignantes au primaire est plus faible que celle des femmes enseignantes au préscolaire, s'observe à travers l'ensemble des régions du Cameroun.

## 4. ÉDUCATION

Graphique 4.6.3 : Proportion (en pourcentage) d'enseignants du niveau primaire qui sont de sexe féminin pour chaque type d'institution (public, privé ou communautaire), selon la région

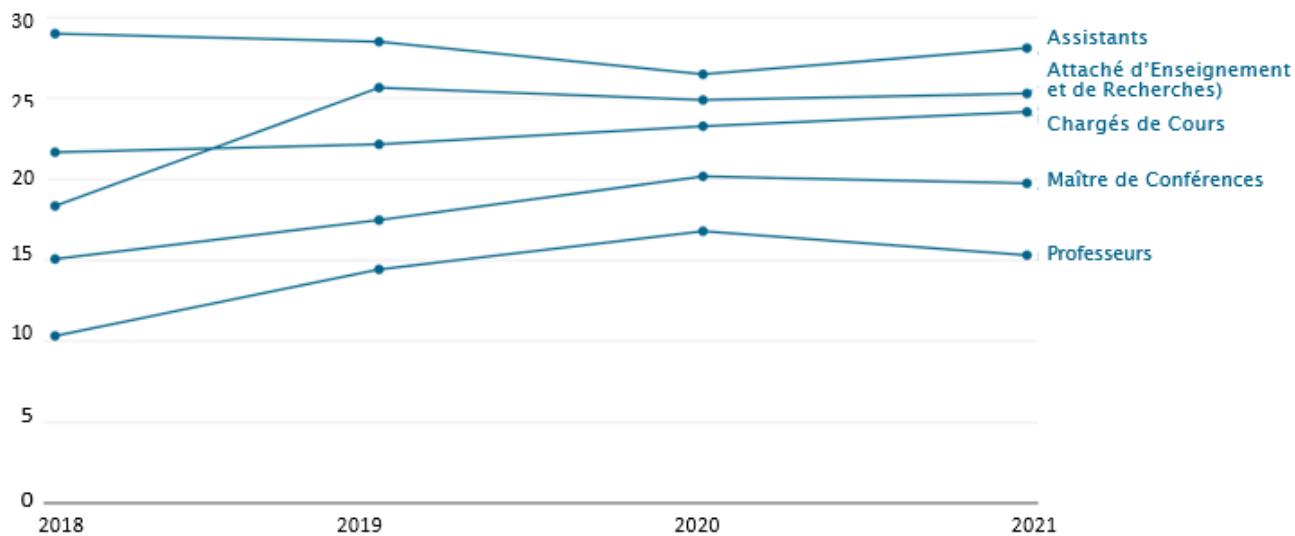


Source : Ministère de l'Éducation de Base (MINEDUB), Annuaire statistique 2021/2022

Concernant l'enseignement supérieur, la proportion de femmes membres du corps enseignant a légèrement augmenté (Graphique 4.6.4). Les femmes sont plus nombreuses au grade d'assistantes (28,1 % en 2018) ou d'attachées d'enseignement et de recherche (25,3 % en 2018). Toutefois, la part de femmes au sein du personnel enseignant au niveau supérieur reste globalement en dessous de 50 %, quel que soit le grade. En effet, entre 2018 et 2021, la proportion de femmes enseignantes au niveau supérieur est passée de 10,3 % à 15,3 % pour les Professeures ; de 15,1 % à 19,8 % pour les Maîtres de Conférences ; de 21,7 % à 24,2 % pour les Chargées de Cours ; de 29 % à 28,1 % pour les Assistantes ; et de 18,4 % à 25,3 % pour les Attachées d'enseignement et de recherche.

# 4. ÉDUCATION

**Graphique 4.6.4 :** Proportion (en pourcentage) d'enseignants du niveau supérieur qui sont de sexe féminin pour chaque grade professionnel, selon les années sélectionnées



Source : Ministère de l'Enseignement Supérieur (MINSUP), Annuaire Statistique 2021

## 4.7 Formation professionnelle

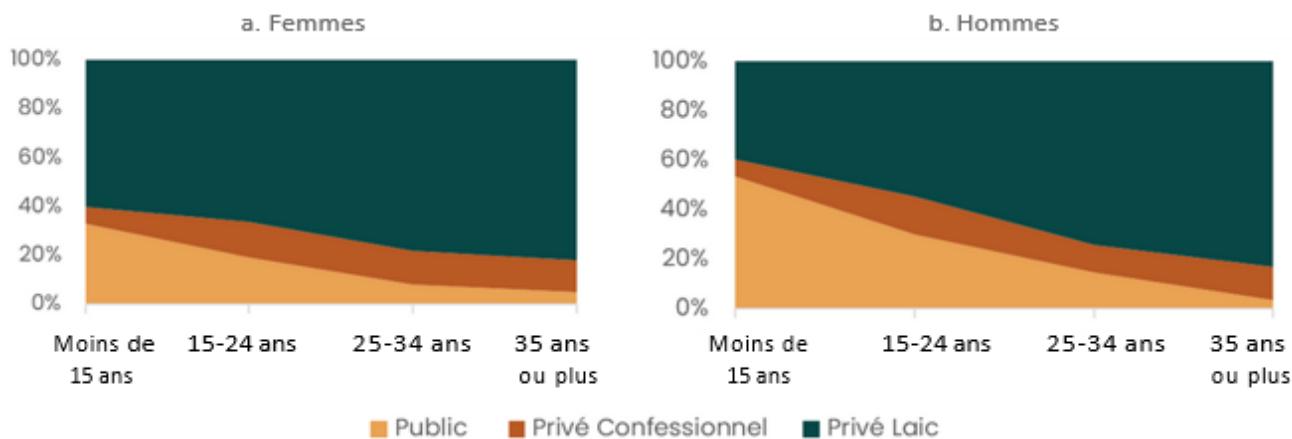
### Effectif des apprenants par centre de formation professionnelle

L'effectif des apprenants inscrits dans les centres de formation professionnelle varie suivant l'âge et le sexe (Graphique 4.7.1). Dans les centres de formation professionnelle publics, il y a plus d'hommes que de femmes au sein de la population âgée de moins de 34 ans (7 360 hommes contre 4 410 femmes). Au-delà de 34 ans, le nombre de femmes (65) surpassent celui des hommes (38) inscrits dans les centres de formation professionnelle publics.

Par ailleurs, dans les centres de formation professionnelle privés confessionnels, le nombre de femmes (2 384) est inférieur à celui des hommes (2 791) pour la population âgée de moins de 24 ans. Toutefois, la situation s'inverse au-delà de 24 ans avec un effectif de 1 297 femmes contre 1 197 hommes âgés de 25 ans ou plus qui sont inscrits dans des centres de formation professionnelle privés confessionnels.

# 4. ÉDUCATION

**Graphique 4.7.1 :** Répartition (en pourcentage) des apprenants inscrits dans les centres de formation professionnelle par type d'institution (public, privé confessionnel, ou privé laïc), selon le sexe et l'âge



Sources : Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (MINEFOP) / Observatoire national de l'emploi et de la formation professionnelle (ONEFOP), Collecte des données sur la formation professionnelle 2020-2021

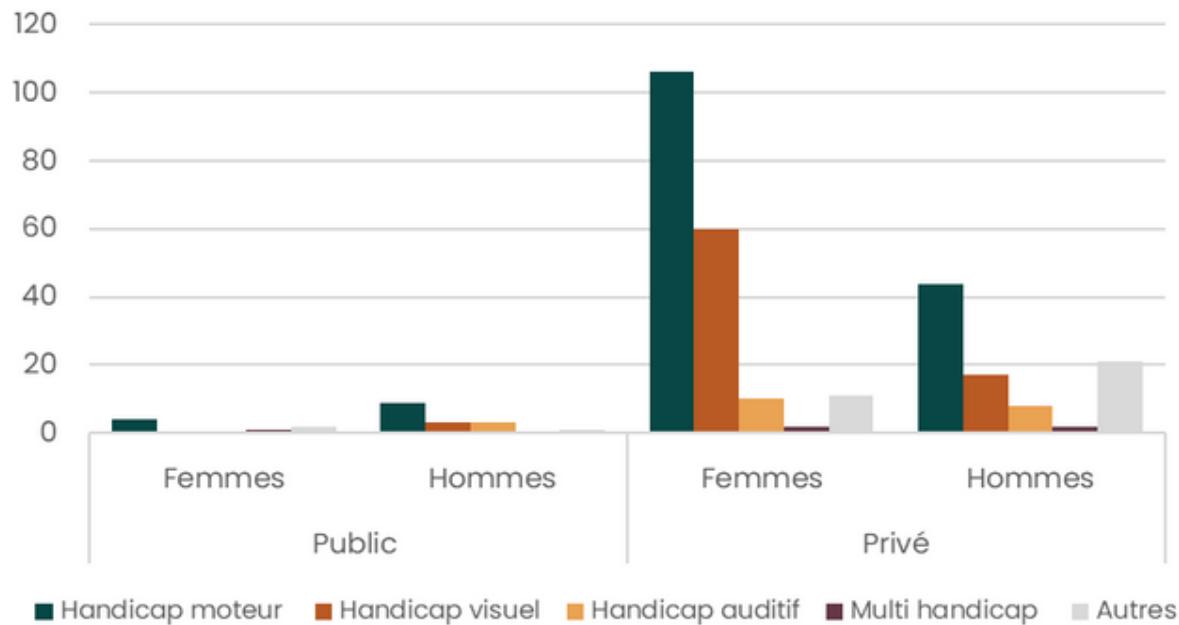
En ce qui concerne les centres de formation professionnelle privés laïcs, les femmes âgées de 24 ans ou moins (11 170) ainsi que celles de 35 ans ou plus (1 051) sont plus nombreuses que leurs homologues hommes (10 324 et 940 respectivement). Tandis qu'entre 25-34 ans ce sont majoritairement des hommes qui sont inscrits dans les centres professionnels privés laïcs (6 328 femmes contre 6 979 hommes).

## Personnes handicapées inscrites dans les centres de formation professionnelle

Globalement, l'on observe aussi bien chez les hommes que chez les femmes, que très peu de personnes souffrant d'un handicap sont inscrites comme apprenants dans les centres de formation professionnelle privés (Graphique 4.7.2) Au total, dans les centres de formation professionnelle publics on dénombre 16 hommes et 7 femmes souffrant d'un handicap. Dans le privé en revanche, l'on note une part plus importante d'apprenants souffrant d'un ou plusieurs handicaps. Parmi ceux-ci, l'on note une proportion plus élevée de femmes. Par exemple, les données montrent qu'en 2021, 106 femmes contre 44 hommes souffrant d'un handicap moteur étaient inscrits dans des centres de formation professionnelle privés.

# 4. ÉDUCATION

**Graphique 4.7.2 :** Effectif de la population vivant avec un handicap qui participe aux activités d'apprentissage dans un centre de formation professionnelle pour chaque type de handicap, selon le sexe et le type d'institution (public ou privé)



Sources : Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (MINEFOP) / Observatoire national de l'emploi et de la formation professionnelle (ONEFOP), Collecte des données sur la formation professionnelle 2020-2021

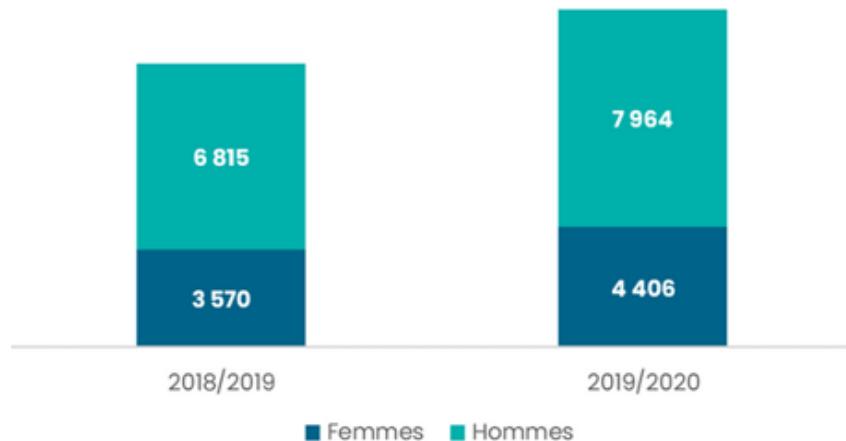
## Effectif des formateurs

Tout comme dans l'enseignement primaire, secondaire ou supérieur, les effectifs d'enseignants ou de formateurs des centres de formation professionnelle sont en grande partie constitués d'hommes (Graphique 4.7.3).

Bien que l'effectif des formateurs ait globalement augmenté entre 2018 et 2020, l'écart entre les sexes en termes de nombre de formateurs n'a pas diminué. En effet, le nombre de formateurs est passé de 3 570 durant l'année scolaire 2018/2019 à 4 406 en 2019/2020 chez les femmes. Tandis que chez les hommes l'effectif est passé de 6 815 à 7 964 sur la même période. L'on observe donc une augmentation plus importante chez les hommes, ce qui se traduit par un accroissement dans le temps des inégalités entre les sexes : la différence hommes-femmes en termes d'effectif des formateurs est passée de 3 245 en 2018/2019 à 3 558 en 2019/2020.

## 4. ÉDUCATION

**Graphique 4.7.3 :** Effectif des formateurs qui travaillent dans les centres de formation professionnelle par sexe, selon les années sélectionnées



Sources : Ministère de l’Emploi et de la Formation Professionnelle (MINEFOP) / Observatoire national de l’emploi et de la formation professionnelle (ONEFOP), Collecte des données sur la formation professionnelle 2020-2021

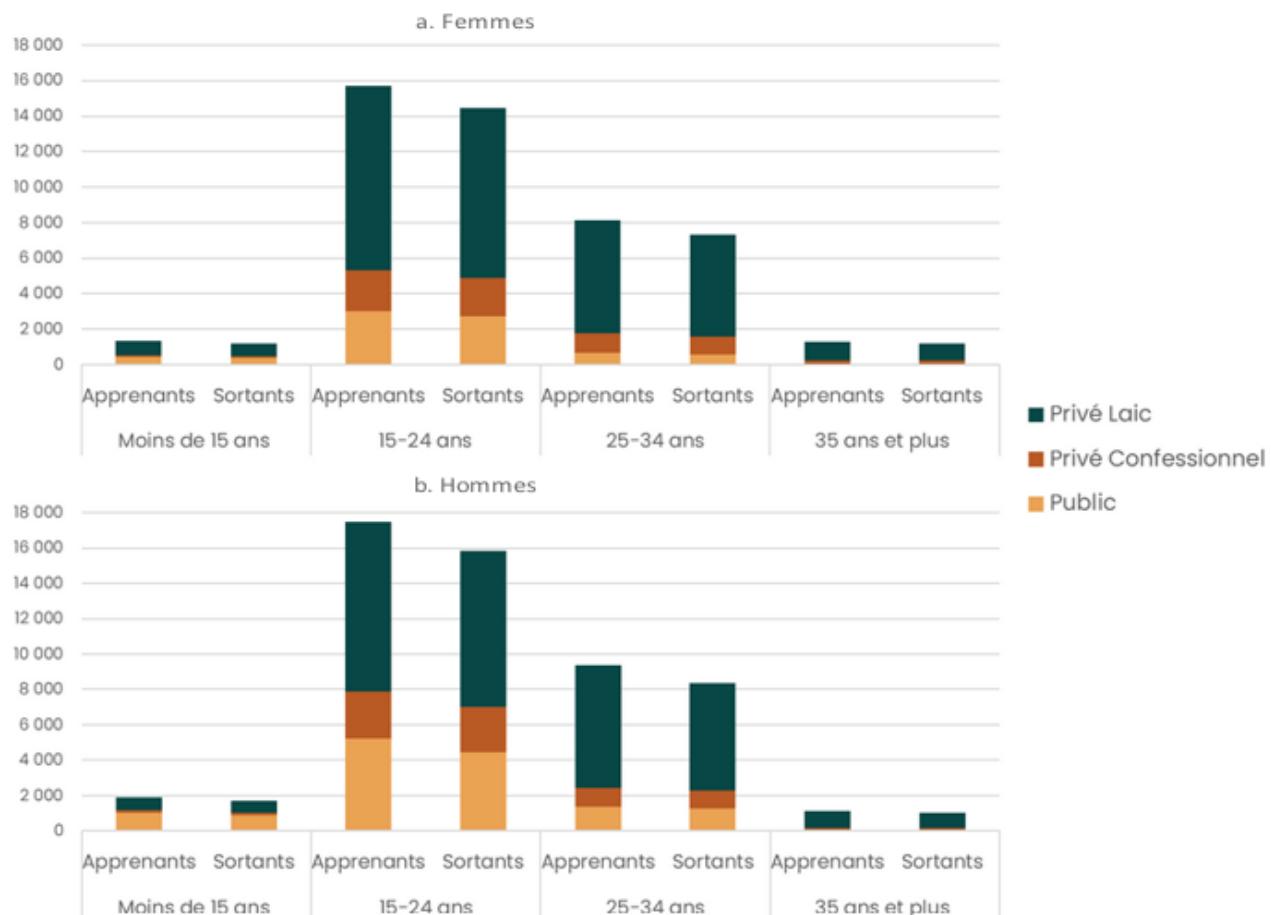
### **Effectif des diplômés et des boursiers**

Dans l’ensemble, le taux de succès dans les centres de formation professionnelle est assez élevé aussi bien chez les hommes que chez les femmes et quel que soit le type de centre de formation (public ou privé) et le groupe d’âge (Graphique 4.7.4).

La comparaison du nombre de diplômés et du nombre d’apprenants montre que plus de 80 % des apprenants achèvent leur formation. Par ailleurs, l’on observe que plus de femmes obtiennent des bourses leur permettant d’apprendre dans des centres de formation professionnelle (Graphique 4.7.5). En effet, les données montrent que 113 femmes contre 92 hommes ont obtenu des bourses nationales. De même, 30 femmes contre 20 hommes ont obtenu des bourses internationales.

# 4. ÉDUCATION

**Graphique 4.7.4 :** Effectifs des apprenants et des diplômés (sortants) des centres de formation professionnelle selon le type d'institution (public, privé confessionnel ou privé laïc) et l'âge



Sources : Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (MINEFOP) / Observatoire national de l'emploi et de la formation professionnelle (ONEFOP), Collecte de données sur la formation professionnelle 2020-2021

**Graphique 4.7.5 :** Répartition (en pourcentage) des boursiers par sexe, selon le type de bourse reçue (nationale ou internationale)



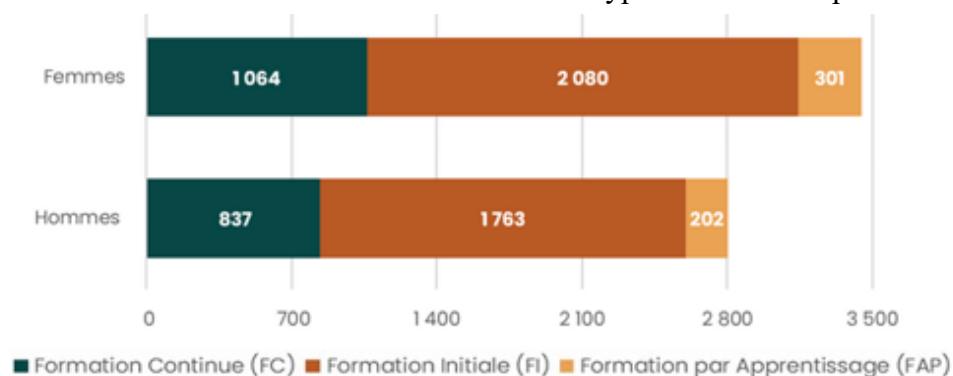
Sources : Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (MINEFOP)/SDB/DAG, 2021/2022

# 4. ÉDUCATION

## Insertion des diplômés

En moyenne, plus de femmes que d'hommes s'insèrent dans le monde du travail à la suite de leur formation professionnelle (Graphique 4.7.6). Parmi les personnes ayant suivi une formation continue, le nombre de femmes qui s'insèrent est de 1 064 tandis que celui des hommes est de 837. Dans le cas de la formation initiale et de la formation par apprentissage, l'on dénombre respectivement 2 080 et 301 femmes contre 1 763 et 202 hommes qui ont intégré le marché du travail à la suite de leur formation.

**Graphique 4.7.6 :** Effectif des diplômés des centres de formation professionnelle qui se sont insérés dans le monde du travail à la suite de leur formation selon le sexe et le type de formation professionnelle



Sources : Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (MINEFOP) / Observatoire national de l'emploi et de la formation professionnelle (ONEFOP), Collecte de données sur la formation professionnelle 2020-2021

# 5. EMPLOI

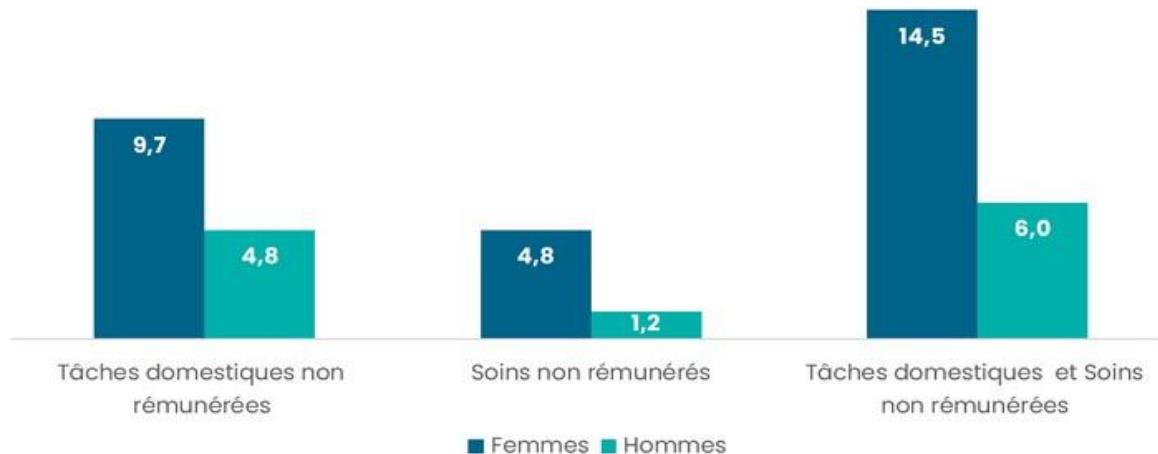
## 5.1 Allocation du temps

### Travail non rémunéré

Le fait de savoir comment les femmes et les hommes répartissent leur temps entre diverses activités au cours d'une journée typique est essentiel pour comprendre les inégalités entre les sexes au sein de la société, puisque les activités d'une personne dans la sphère privée (c.-à-d. les tâches ménagères et les soins prodigués) ont des répercussions sur l'étendue et la nature de sa participation à la sphère publique (c.-à-d le travail rémunéré), et inversement.

Les données de l'EESI 3 montrent que le temps alloué par les femmes aux tâches domestiques et aux soins non rémunérés est plus du double de celui qu'accordent les hommes à ces mêmes activités (Graphique 5.1.1). En effet, elles consacrent en moyenne 14,5 % de leur temps quotidien (environ 3 heures et demie par jour) à ces activités contre 6 % pour les hommes (environ une heure par jour). Dans le détail, les femmes consacrent en moyenne 9,7 % de leur temps aux tâches domestiques (4,8 % pour les hommes) et 4,8 % aux soins non rémunérés (1,2 % pour les hommes).

**Graphique 5.1.1 :** Proportion (en pourcentage) du temps journalier consacré aux tâches domestiques et aux soins non rémunérés, selon le sexe



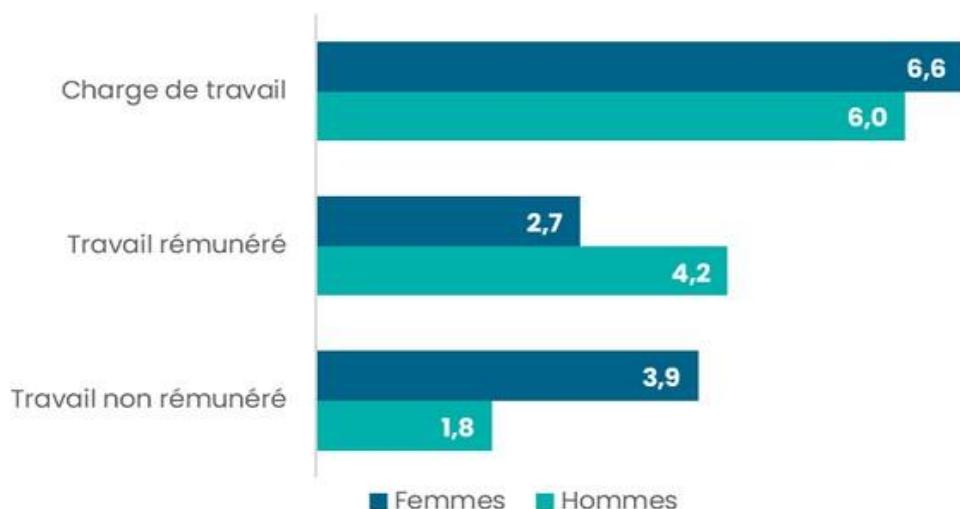
Source : Institut National de la Statistique (INS), EESI 3, 2021

# 5. EMPLOI

## Charge totale de travail

La charge totale de travail est représentée par le temps total consacré au travail (non rémunéré et rémunéré). L'allocation du temps entre activités rémunérées et non rémunérées a des implications sur les revenus des femmes et des hommes. En effet, le Graphique 5.1.2 montre que les femmes ont une charge totale de travail plus élevée que les hommes (6,6 heures par jour en moyenne contre 6 heures pour les hommes). Cependant, elles consacrent une grande partie de leur temps au travail non rémunéré (59 % du temps de travail total) tandis que la majeure partie de la charge de travail des hommes est consacrée aux activités rémunérées (70 % de la charge de travail). Ainsi, les chiffres montrent que les femmes consacrent moins de temps que les hommes au travail rémunéré en valeur absolue (2,7 heures par jour en moyenne contre 4,2 pour les hommes). En outre, la proportion du temps de travail total dédié aux activités rémunérées est plus faible chez les femmes (41 %) que chez les hommes (70 %). Cette répartition de la charge de travail entre femmes et hommes peut contribuer à la persistance des disparités en matière de revenus d'emploi au détriment des femmes.

**Graphique 5.1.2 :** Nombre moyen d'heures (par jour) consacrées au travail rémunéré et au travail non rémunéré, selon le sexe



Source : Institut National de la Statistique (INS), EESI 3, 2021

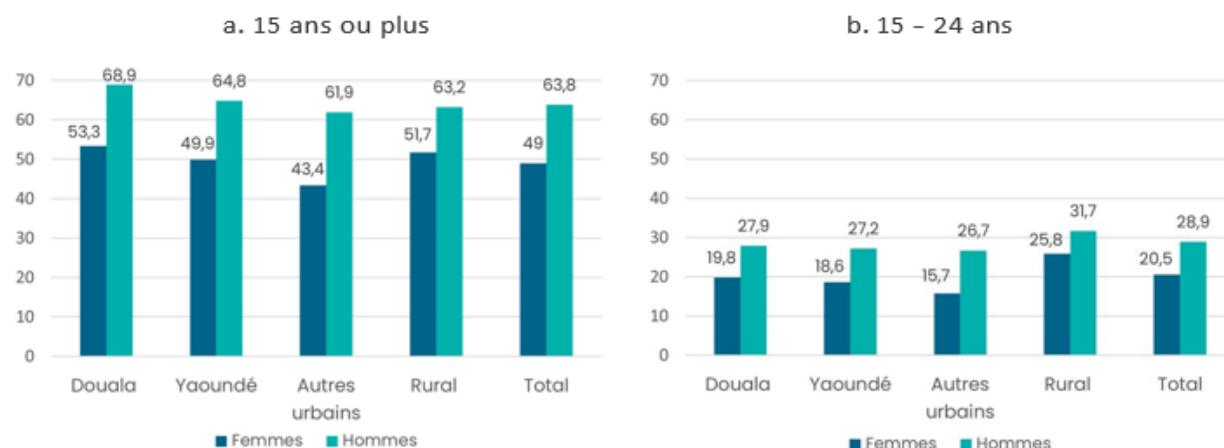
# 5. EMPLOI

## 5.2 Participation au marché du travail

### Taux d'activité et emploi

Le taux d'activité des personnes âgées de 15 ans ou plus est globalement plus élevé chez les hommes (63,8 %) que chez les femmes (49 %) (Graphique 5.2.1). En milieu urbain en dehors des grandes métropoles (Douala et Yaoundé), l'on note que 61,9 % d'hommes sont actifs contre 43,4 % de femmes (un écart de 18,5 points de pourcentage). En milieu rural, l'écart entre les sexes passe à 11,5 points de pourcentage (63,2 % d'hommes sont actifs contre 51,7 % de femmes). Ces inégalités s'expliquent naturellement par le fait que les hommes consacrent davantage leur temps au travail rémunéré (70 % du temps de travail total contre 41 % pour les femmes).

Graphique 5.2.1 : Taux d'activité (en pourcentage), selon le sexe, l'âge et le milieu de résidence



Source pour les deux : Institut National de la Statistique (INS), EESI 3, 2021

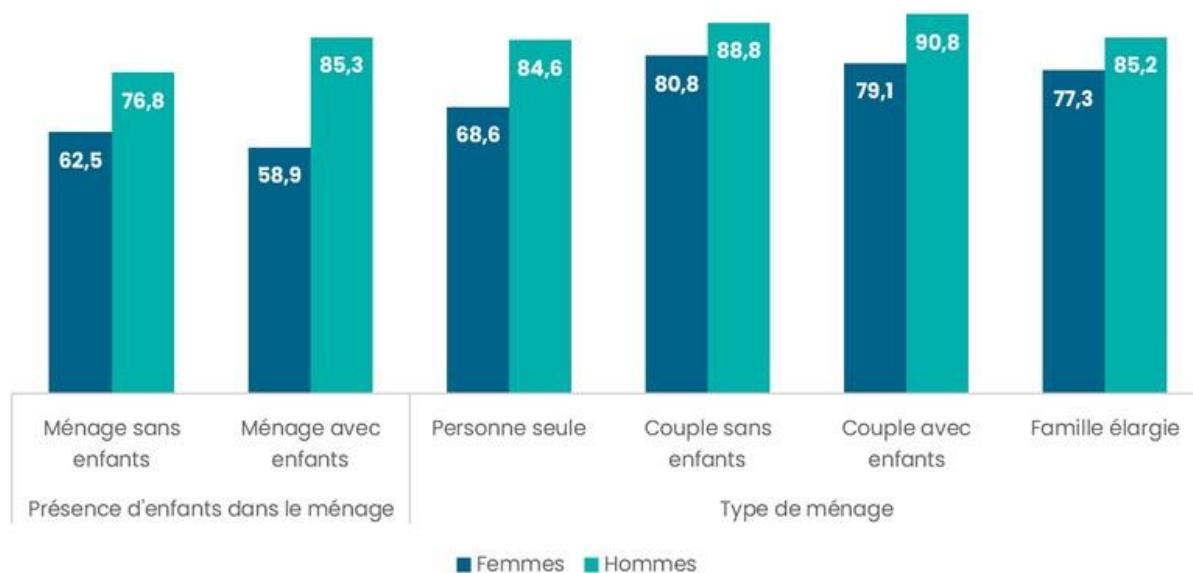
L'analyse par groupe d'âge révèle que le taux d'activité est beaucoup plus faible pour les plus jeunes (15-24 ans). En effet, 28,9 % de jeunes hommes contre 20,5 % de jeunes femmes sont actifs (Graphique 5.2.1). En milieu urbain en dehors des grandes métropoles, l'on observe que seulement 26,7 % de jeunes hommes contre 15,7 % de jeunes femmes sont actifs (un écart entre les sexes de 8,4 points de pourcentage). Comme dans la population globale, l'écart entre les sexes est plus faible chez les jeunes vivant en milieu rural. Les données montrent que 31,7 % de jeunes hommes et 25,8 % de jeunes femmes sont actifs (un écart de 5,8 points de pourcentage).

## 5. EMPLOI

Concernant le rapport emploi-population, il varie en fonction du sexe et des caractéristiques du ménage (Graphique 5.2.2). Dans l'ensemble, ce ratio est plus faible chez les femmes que chez les hommes, ce qui signifie que les femmes sont moins susceptibles d'être en emploi comparativement aux hommes.

Au sein des ménages sans enfants à charge (un enfant âgé de 5 ans ou moins), le ratio emploi-population était estimé en 2021 à 62,5 % chez les femmes et à 76,8 % chez les hommes. Dans les ménages ayant des enfants à charge, ce ratio diminue chez les femmes pour atteindre 58,9 % tandis qu'il augmente chez les hommes pour se situer à 85,3 %. L'on observe des variations similaires lorsqu'on compare le ratio chez les couples avec et sans enfants à charge. En effet, pour les couples sans enfants, le ratio est de 80,8 % chez les femmes et 88,8 % chez les hommes. Ce ratio baisse à 79,1 % chez les femmes en couple avec enfants tandis qu'il augmente à 90,8 % chez les hommes en couple sans enfants.

**Graphique 5.2.2** : Rapport emploi-population (en pourcentage) pour la population âgée de 25-54 ans, selon le sexe et le type de ménage



Source : Institut National de la Statistique (INS), EESI 3, 2021

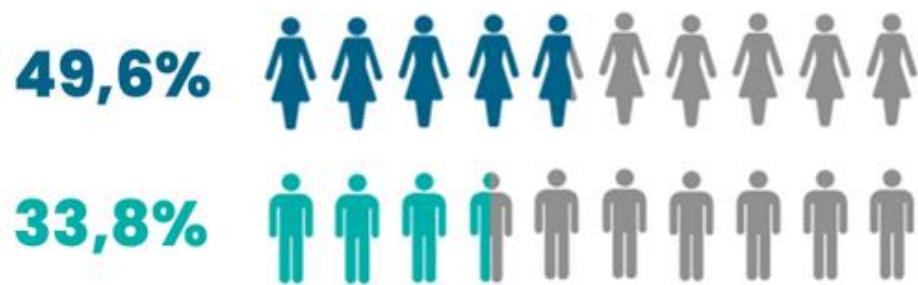
Ainsi, la présence d'enfants diminuerait la participation des femmes au marché de l'emploi tandis que la participation des hommes au marché de l'emploi a tendance à augmenter en présence d'enfants dans le foyer. Cette situation peut s'expliquer par le fait que les femmes sont principalement responsables de l'encadrement des enfants, ce qui diminue le temps qu'elles peuvent consacrer au travail. De plus, les hommes sont principalement les chefs de ménage et les principaux soutiens de la famille. Avec des enfants

# 5. EMPLOI

présents dans le ménage, les contraintes financières augmentent ce qui pourrait encourager les hommes à travailler davantage pour subvenir aux besoins de leurs familles.

En 2021, les femmes étaient plus susceptibles de travailler à temps partiel comparativement aux hommes (Graphique 5.2.3). En effet, 49,6 % des femmes employées travaillaient à temps partiel contre 33,8 % pour les hommes. Cette différence entre les sexes pourrait s'expliquer par le fait que les femmes consacrent déjà une plus grande partie de leur temps disponible au travail domestique et soins d'enfants (voir section 5.1).

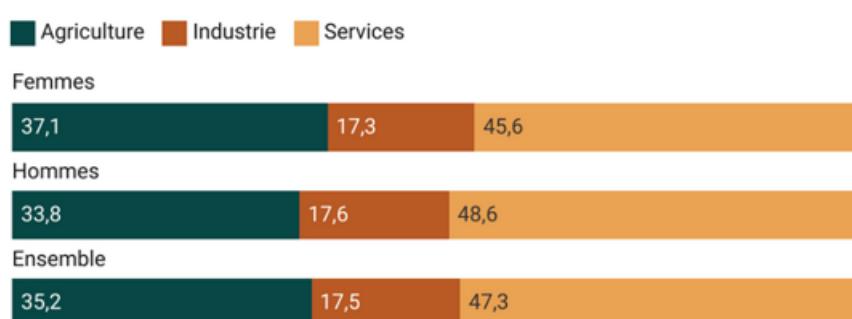
Graphique 5.2.3 : Proportion (en pourcentage) de salariés travaillant à temps partiel selon le sexe



Source : Institut National de la Statistique (INS), EESI 3, 2021

Le travail à temps partiel est généralement associé à une rémunération plus faible, ce qui limite les possibilités de gains. En conséquence, la surreprésentation des femmes dans les emplois à temps partiel est susceptible d'exacerber les disparités de genre, notamment en termes de revenus et bien-être économique.

Graphique 5.2.4 : Répartition (en pourcentage) de la population en emploi par secteur d'activités (agriculture, industrie et services), selon le sexe



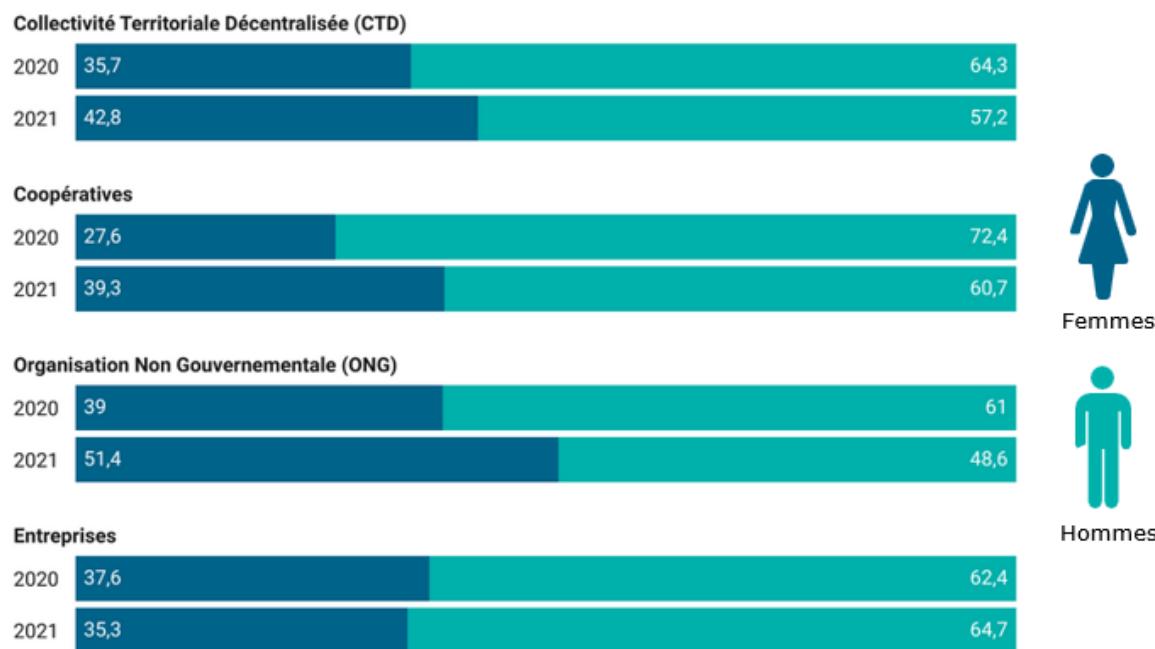
Source : Institut National de la Statistique (INS), EESI 3, 2021

# 5. EMPLOI

L'analyse par secteur d'activités (Graphique 5.2.4) montre que le secteur des services est celui qui emploie le plus (47 % de la population en emploie) suivi du secteur agricole (35 % de la population en emploie) et du secteur des industries (17 % de la population active). Cet ordre d'importance des secteurs d'activités est sensiblement le même au sein de la population féminine et de la population masculine.

En outre, les statistiques nationales montrent que moins de femmes que d'hommes occupent les emplois nouvellement créés quel que soit le secteur d'activité (Graphique 5.2.5). Toutefois, l'on note que la part des femmes occupant les emplois nouvellement créés a augmenté entre 2020 et 2021, notamment dans les collectivités territoriales décentralisées (35,7 % en 2020 contre 42,8 % en 2021), les coopératives (27,6 % en 2020 contre 39,3 % en 2021) et les Organisations Non Gouvernementales (39 % en 2020 contre 51,4 % en 2021). En revanche, la proportion de femmes occupant les emplois créés dans les entreprises a légèrement diminué, passant de 37,6 % en 2020 à 35,3 % en 2021.

**Graphique 5.2.5 :** Répartition (en pourcentage) de la population qui occupe des emplois nouvellement créés, par sexe, selon le type d'institution

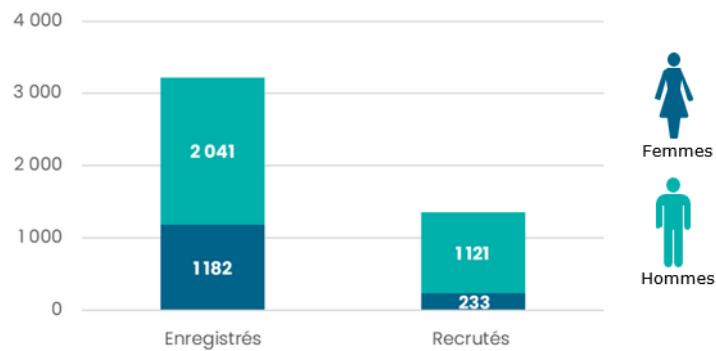


Sources : Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (MINEFOP) / Observatoire national de l'emploi et de la formation professionnelle (ONEFOP) / Enquête emploi, 2021

# 5. EMPLOI

L'analyse du marché du travail pour les primo-demandeurs d'emploi c'est-à-dire les individus n'ayant jamais travaillé et qui sont à la recherche de leur premier emploi, montre que plus d'hommes que de femmes sont identifiés comme primo-demandeurs d'emploi (Graphique 5.2.6).

**Graphique 5.2.6 :** Nombre de primo-demandeurs d'emploi enregistrés et recrutés dans les entreprises par sexe



Sources : Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (MINEFOP) / Observatoire national de l'emploi et de la formation professionnelle (ONEFOP) / Enquête emploi, 2021

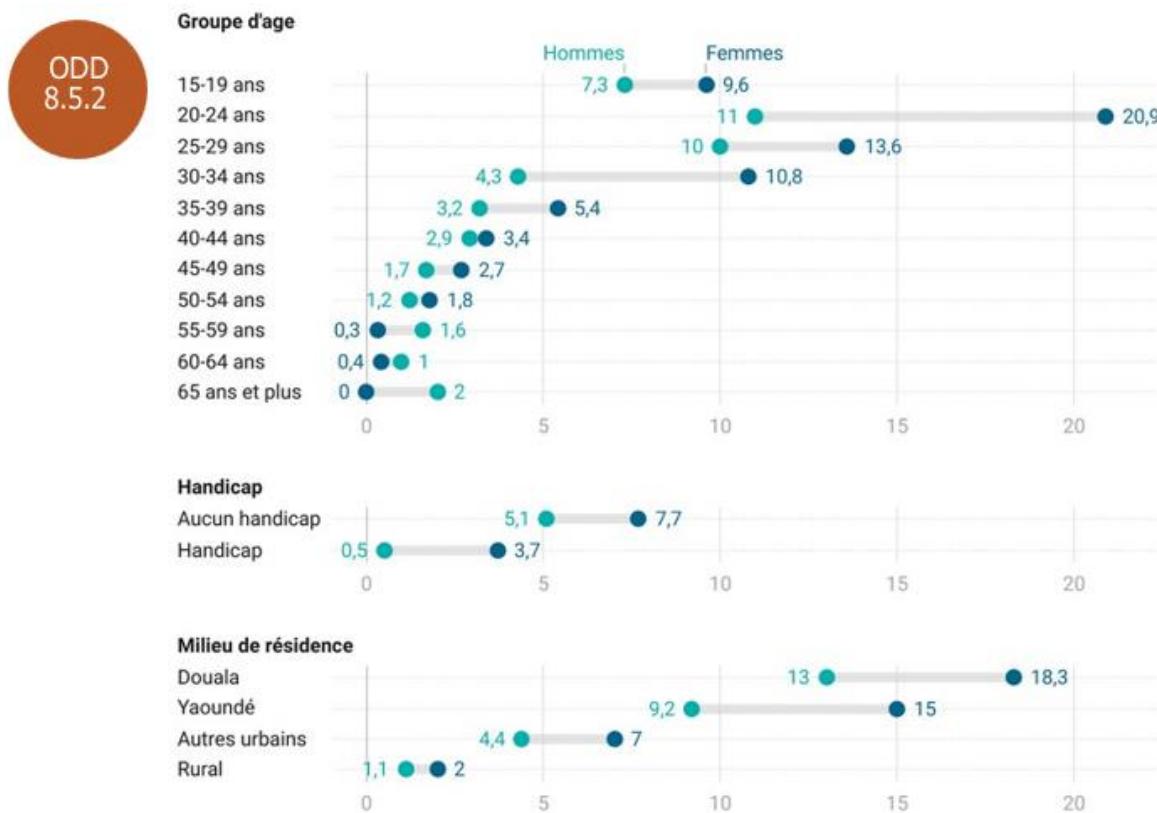
Parmi les primo-demandeurs enregistrés en 2021, on comptait 1 182 femmes et 2 041 hommes. Ceux qui ont été recrutés dans la même année sont au nombre de 233 chez les femmes (soit 19,7 % de l'effectif total de femmes primo-demandeuses d'emploi enregistrées en 2021) et 1 121 chez les hommes (soit 54,9 % de l'effectif total des hommes primo-demandeurs d'emploi enregistrés en 2021).

## Population au chômage

Dans l'ensemble, le taux de chômage est plus élevé chez les femmes que chez les hommes, quel que soit le groupe d'âge, le lieu de résidence ou l'existence ou non d'un handicap (Graphique 5.2.7). Concernant les variations selon l'âge, la différence entre le taux de chômage des hommes et celui des femmes reste relativement faible aux jeunes âges (un écart de 2,3 points de pourcentage en faveur des hommes au sein de la population âgée de 15 à 19 ans) et augmentent rapidement pour atteindre son maximum au sein de la population âgée de 20 à 24 ans (un écart de 9,9 points de pourcentage en faveur des hommes). En effet, dans cette tranche d'âge, le taux de chômage des femmes (20,9 %) est presque le double de celui des hommes (11 %).

# 5. EMPLOI

Graphique 5.2.7 : Taux de chômage (en pourcentage) selon le sexe, l'âge, l'existence ou non d'un handicap et le milieu de résidence



Source : Institut National de la Statistique (INS), EESI 3, 2021

L'écart entre les sexes en matière de chômage diminue ensuite mais garde un niveau élevé (un écart de 6,5 points de pourcentage en faveur des hommes) jusqu'à 30-34 ans. Au-delà de 34 ans, la différence entre les taux de chômage des hommes et des femmes reste faible, en dessous de 2,5 points de pourcentage.

En outre, l'écart entre les sexes en matière de chômage est beaucoup plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural. Dans la ville de Yaoundé par exemple, on note un taux de chômage de 9,2 % chez les hommes contre 15 % chez les femmes, soit un écart de 5,8 points de pourcentage. Une tendance similaire s'observe dans la ville de Douala et dans les autres centres urbains.

La situation de handicap influence également fortement les inégalités entre les sexes en matière de chômage. Les données montrent que parmi les personnes n'ayant aucun handicap, 5,1 % d'hommes sont sans emploi, tandis que 7,7 % de femmes sont sans emploi. Par ailleurs, au sein de la population des

# 5. EMPLOI

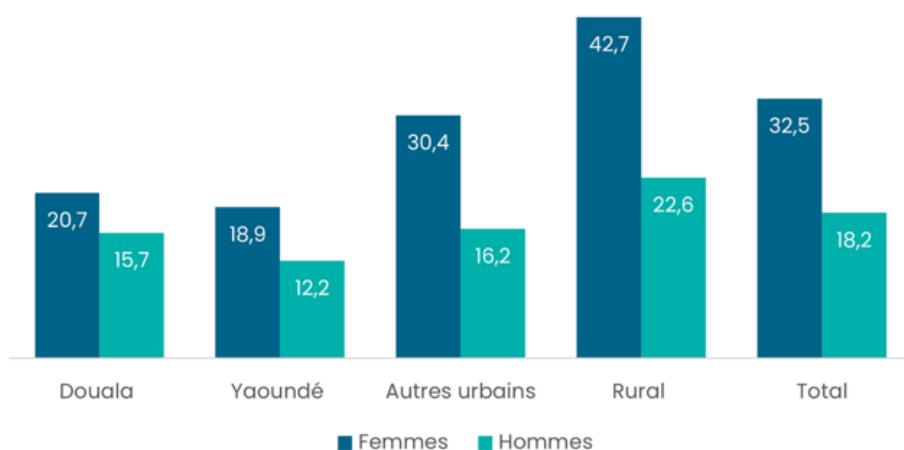
personnes vivant avec un handicap, les chômeurs représentent 4,2 % répartis comme suit : 0,5 % pour les hommes et 3,7 % pour les femmes. Il s'avère donc que l'écart entre les sexes en matière de taux de chômage au sein de la population souffrant d'un handicap (3,2 points de pourcentage) est légèrement plus élevé que celui qu'on observe au sein de la population n'ayant aucun handicap (2,6 points de pourcentage).

## Jeunes ni en emploi, ni aux études, ni en formation (NEET)

Le taux NEET mesure la part des jeunes qui ne sont ni en emploi, ni aux études, ni en formation. Les jeunes qui sont hors du système scolaire et du marché du travail pourraient voir les compétences qu'ils ont acquises s'éroder au fil du temps et avoir moins de chance d'être économiquement autonomes. De plus, un taux NEET disproportionnellement plus élevé chez les femmes serait source d'accroissement des inégalités entre les sexes notamment sur le plan économique. L'identification de ces jeunes est de ce fait cruciale pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques visant à aider les jeunes à réussir leur transition vers le marché du travail et à participer pleinement au développement du pays.

Au Cameroun, le pourcentage de personnes qui ne sont ni étudiants ni employés varie selon le sexe et le lieu de résidence (Graphique 5.2.8). Les jeunes femmes âgées de 15 à 24 ans sont presque deux fois plus susceptibles de n'être ni étudiantes, ni employées que les jeunes hommes de la même tranche d'âge (32,5 % pour les femmes et 18,2 % pour les hommes).

**Graphique 5.2.8 :** Proportion (en pourcentage) de jeunes de 15-24 ans qui ne sont ni en emploi, ni aux études, ni en formation, selon le sexe et le milieu de résidence



Source : Institut National de la Statistique (INS), EESI 3, 2021

# 5. EMPLOI

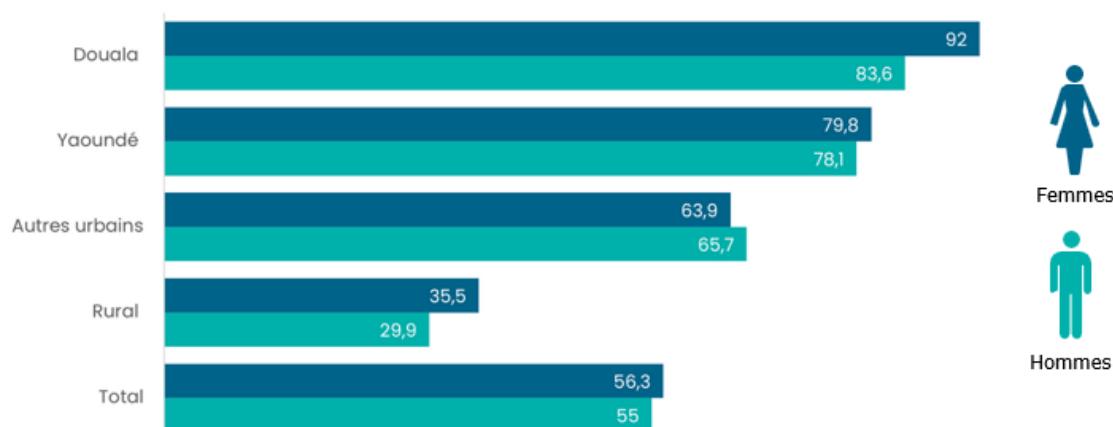
Les données montrent qu'en milieu rural, 42,7 % de jeunes femmes et 22,6 % de jeunes hommes ne sont ni étudiants, ni employés. Cette proportion baisse dans les milieux urbains pour se situer à 30,4 % pour les jeunes femmes et 16,2 % pour les jeunes hommes vivant dans les zones urbaines en dehors des grandes capitales.

## 5.3 Caractéristiques de l'emploi

### Emploi informel

Les emplois informels sont caractérisés entre autres par de faibles salaires, l'absence d'avantages tels que les congés payés et l'accès à la sécurité sociale. Ainsi, la prédominance des emplois informels chez les femmes pourrait contribuer à des disparités économiques en leur défaveur. Les données de la troisième Enquête sur l'Emploi et le Secteur Informel montrent que la part des emplois informels dans le secteur non agricole est plus importante chez les femmes (56,3 %) que les hommes (55 %) (Graphique 5.3.1). Dans la ville de Douala où la proportion des emplois informels du secteur non-agricole est la plus élevée, l'on note que 92 % de femmes et 84 % d'hommes sont des employés du secteur informel non-agricole. Dans la ville de Yaoundé, ces pourcentages baissent à 79,8 % chez les femmes et 78,1 % chez les hommes. De même, dans les autres centres urbains, le pourcentage d'emplois informels du secteur non-agricole tombe à 63,9 % chez les femmes et 65,7 % chez les hommes. Les disparités entre les sexes sont également présentes dans les zones rurales avec un taux de 35,5 % chez les femmes contre 29,9 % chez les hommes.

**Graphique 5.3.1 :** Proportion (en pourcentage) des emplois informels dans le secteur non-agricole selon le sexe et le milieu de résidence



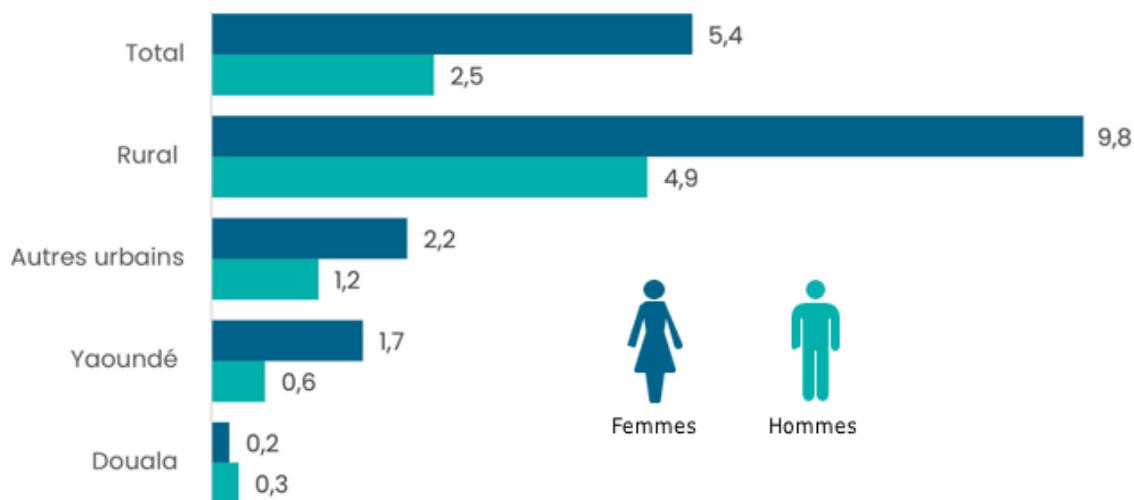
Source : Institut National de la Statistique (INS), EESI 3, 2021

# 5. EMPLOI

## Proportion de personnes employées par statut d'emploi

La part de personnes employées comme aides familiales est beaucoup plus importante chez les femmes que les hommes (5,4 % pour les femmes et 2,5 % pour les hommes) (Graphique 5.3.2). Les données révèlent qu'en zones rurales, 9,8 % de femmes employées travaillent comme aide familiale contre 4,9 % d'hommes. Ces chiffres diminuent drastiquement en zones urbaines. Par exemple dans la ville de Yaoundé, la proportion de personnes employées comme aides familiales diminue à 1,7 % chez les femmes et 0,6 % chez les hommes.

**Graphique 5.3.2 :** Proportion (en pourcentage) de personnes employées comme aides familiales, selon le sexe et le milieu de résidence

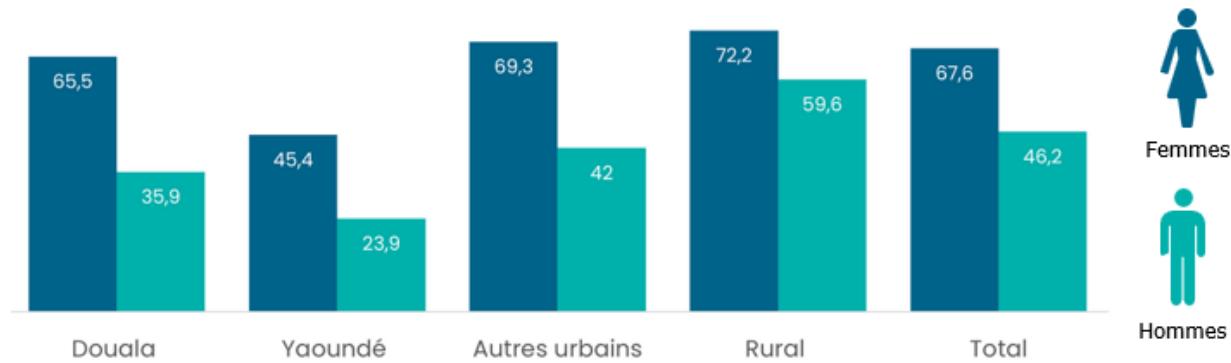


Source : Institut National de la Statistique (INS), EESI 3, 2021

Les femmes sont plus susceptibles que les hommes de travailler à leur propre compte (67,6 % pour les femmes et 46,2 % pour les hommes) (Graphique 5.3.3). Dans la ville de Douala, l'on note que la part de personnes travaillant à leur propre compte est de 65,5 % chez les femmes contre 35,9 % chez les hommes. Cette différence entre les sexes diminue nettement en zone rurale où 72,2 % de femmes travaillent à leur propre compte contre 59,6 % d'hommes.

# 5. EMPLOI

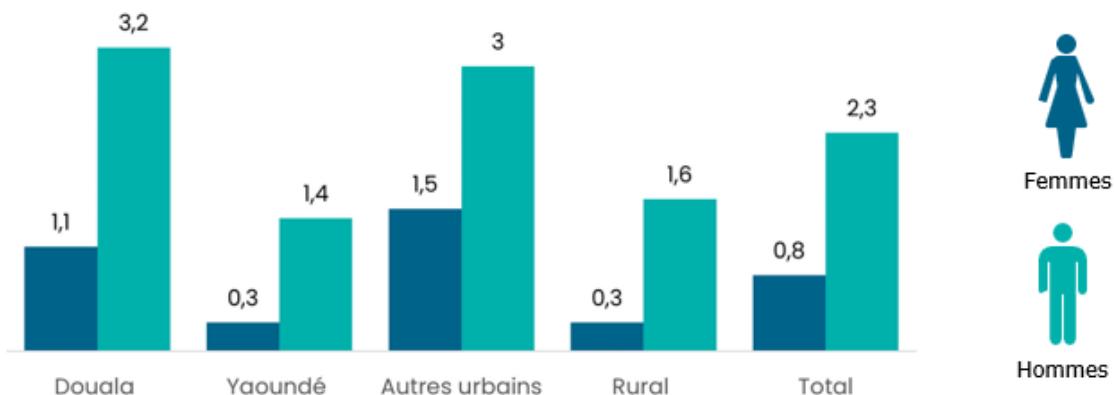
Graphique 5.3.3 : Proportion (en pourcentage) de salariés travaillant à leur propre compte, selon le sexe et le milieu de résidence



Source : Institut National de la Statistique (INS), EESI 3, 2021

Par ailleurs, la proportion de personnes en emploi qui sont des employeurs est globalement assez faible, en dessous de 10 % de l'ensemble de la population en emploi. Toutefois, l'analyse selon les sexes montre que la part de personnes en emploi qui sont des employeurs est plus élevée chez les hommes (2,3 %) que chez les femmes (0,8 %) aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain (Graphique 5.3.4). En effet, dans la ville de Douala, la proportion de personnes en emploi qui sont des employeurs est de 3,2 % chez les hommes et de 1,1 % chez les femmes. Cette proportion baisse dans les zones rurales pour atteindre 1,6 % chez les hommes et 0,3 % chez les femmes.

Graphique 5.3.4 : Proportion (en pourcentage) de personnes en emploi qui ont le statut d'employeurs, selon le sexe et le milieu de résidence



Source : Institut National de la Statistique (INS), EESI 3, 2021

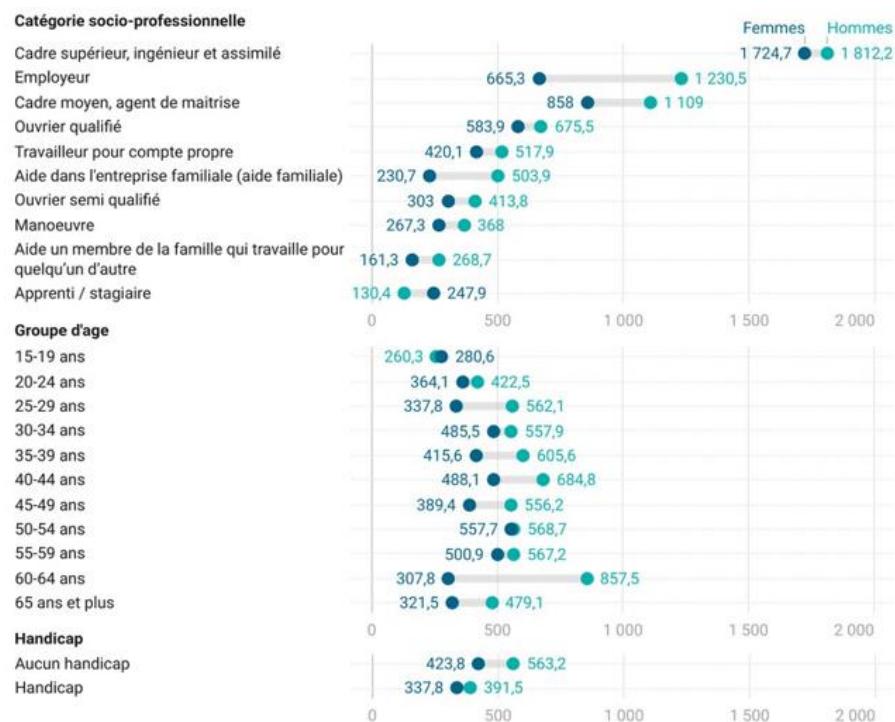
# 5. EMPLOI

## 5.4 Rémunération

### Salaire horaire

Dans l'ensemble, la rémunération horaire moyenne au Cameroun est de 589,6 FCFA. Cette rémunération est plus élevée chez les hommes (672,4 FCFA) que chez les femmes (496,4 FCFA), soit en moyenne un écart salarial de 176 FCFA. De façon globale, les femmes sont généralement moins bien rémunérées que les hommes quelle que soit la catégorie socio-professionnelle ou la tranche d'âge (Graphique 5.4.1). L'amplitude des inégalités de rémunération entre les mains d'œuvre masculine et féminine est plus importante dans les catégories de personnes employées qui sont des employeurs (écart salarial de 565 FCFA en faveur des hommes) et celle des cadres moyens ou agents de maîtrise (écart salarial de 251 FCFA en faveur des hommes). En outre, l'écart salarial entre les sexes augmente graduellement avec l'âge et atteint son maximum (549,7 FCFA) dans la tranche d'âge des 60-64 ans. Les données montrent également que la présence d'un handicap n'accentue pas l'écart salarial entre les sexes.

**Graphique 5.4.1 :** Salaire horaire moyen (en FCFA) des employés selon le sexe, la catégorie socio-professionnelle, l'âge, et l'existence ou non d'un handicap



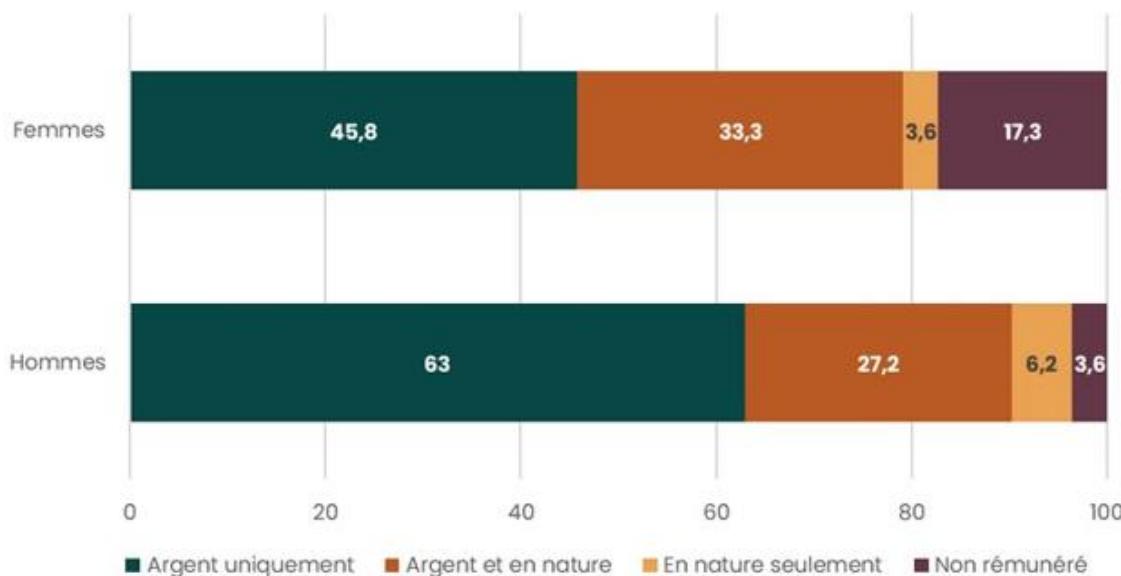
Source : Institut National de la Statistique (INS), EESI 3, 2021

# 5. EMPLOI

## Type de rémunération

Globalement, près des trois quarts (74 %) des femmes et la quasi-totalité des hommes (99 %) âgés de 15 à 49 ans en couple ont déclaré avoir travaillé au cours des 12 mois précédent l'enquête. L'analyse des revenus de travail par type de rémunération montre que 46 % de femmes et 63 % d'hommes ont reçu une rémunération uniquement en espèces (Graphique 5.4.2). De même, la proportion de femmes (33 %) ayant été rémunérée à la fois en espèces et en nature est plus importante que celle des hommes (27 %). En outre, environ 17 femmes sur 100 ont déclaré ne pas être rémunérées pour leur travail contre environ 4 hommes sur 100. Ces données montrent encore une fois l'importance du travail non rémunéré pour les femmes.

**Graphique 5.4.2** : Répartition (en pourcentage) des personnes ayant travaillées contre rémunération, par type de rémunération, selon le sexe



Sources : Institut National de la Statistique (INS), EDS 2018

## 5.5 Entrepreneuriat

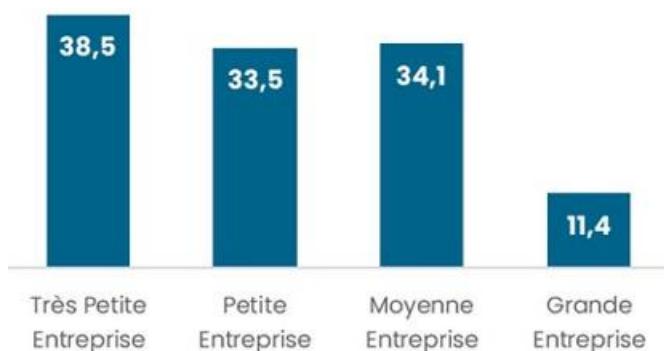
Selon le Recensement Général des Entreprises, en 2016, seulement 11,4 % des promoteurs de grandes entreprises étaient des femmes. Cette proportion baisse avec la taille de l'entreprise (c'est-à-dire que plus la taille de l'entreprise est petite, plus la proportion des promoteurs de sexe féminin augmente). En effet, dans les moyennes entreprises, 34 % des promoteurs sont des femmes (Graphique 5.5.1). Cette proportion est de 33,5 % pour les petites entreprises et de 38,5 % pour les très petites entreprises. Lorsqu'on considère

# 5. EMPLOI

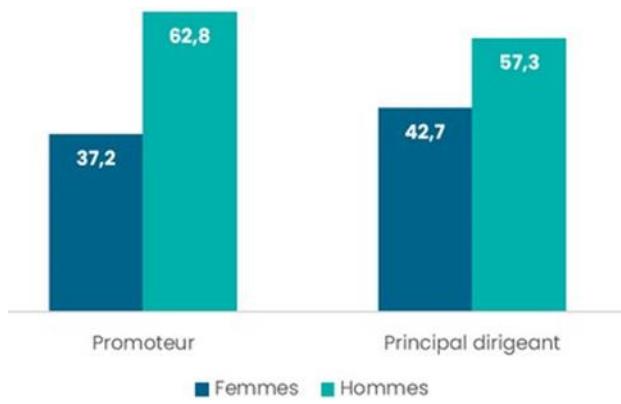
les entreprises dans leur globalité, l'analyse par genre montre que 37,2 % des promoteurs et 42,7 % des dirigeants sont des femmes (Graphique 5.5.2).

De plus, on note que dans l'ensemble, les hommes créent plus d'entreprises que les femmes quelle que soit la taille de l'entreprise (Graphique 5.5.3). Il ressort de ces statistiques que l'entrepreneuriat est dominé par les hommes. Ceci pourrait être la conséquence des inégalités de genre qui existent aussi bien en termes d'éducation que de temps disponible pour le travail rémunéré.

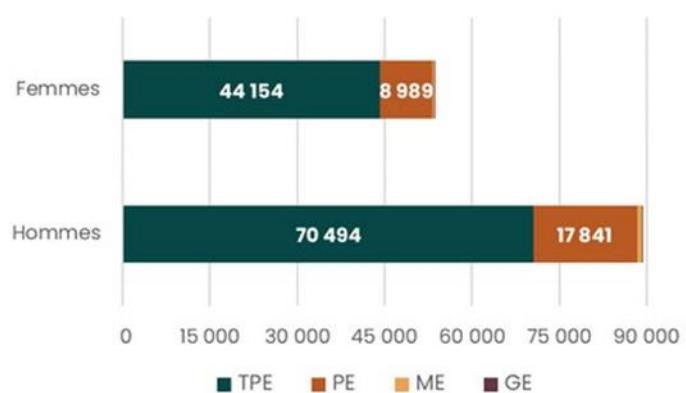
**Graphique 5.5.1 :** Proportion (en pourcentage) des promotrices d'entreprises selon la taille de l'entreprise



**Graphique 5.5.2 :** Répartition (en pourcentage) des entreprises selon le sexe du promoteur et du principal dirigeant



**Graphique 5.5.3 :** Nombre d'entreprises nouvellement créées selon le sexe du promoteur et la taille de l'entreprise



Sources pour les trois: Institut National de la Statistique (INS), RGE (Recensement Général des Entreprises) 2016 Note : TPE = Très Petite Entreprise, PE = Petite Entreprise, ME = Moyenne Entreprise, GE = Grande Entreprise

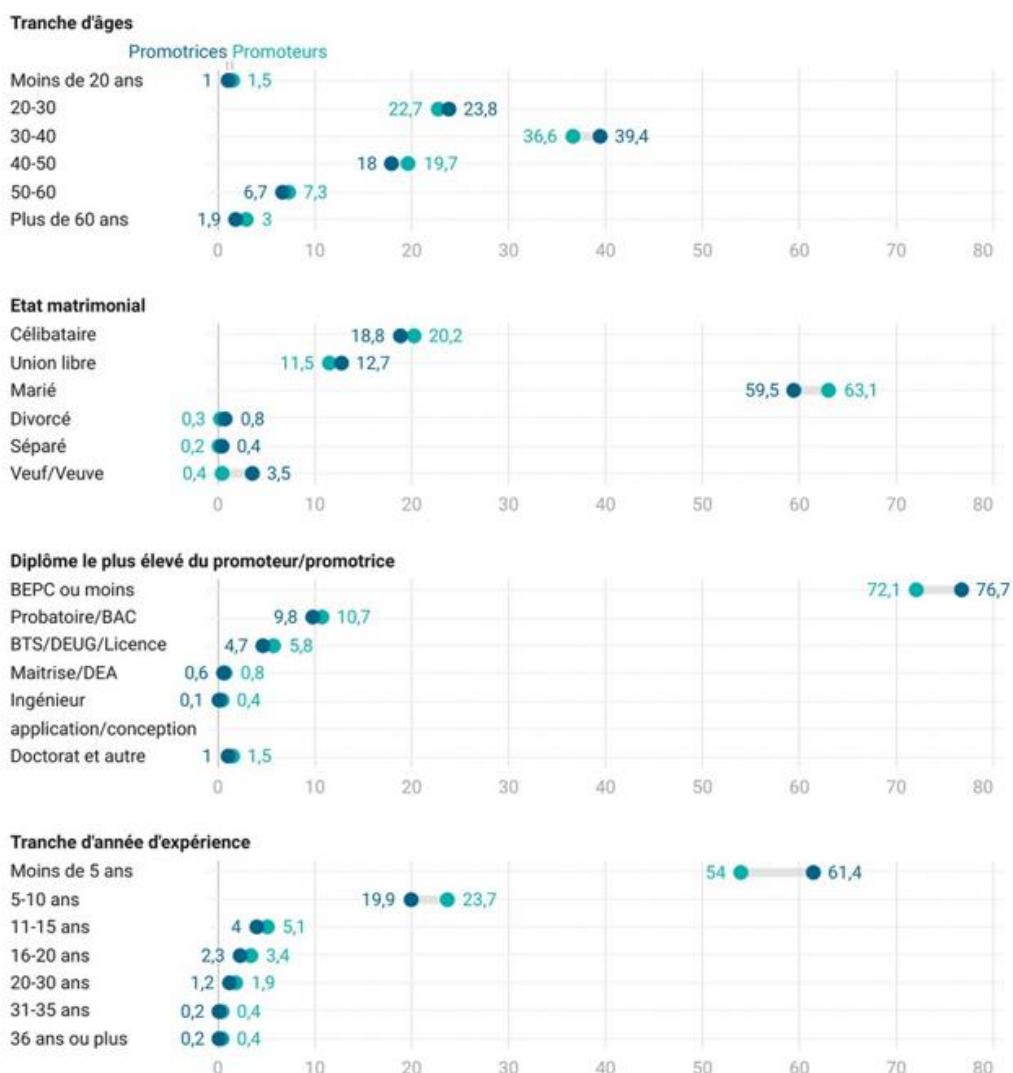
Par ailleurs, l'analyse du profil des entrepreneurs par sexe (Graphique 5.5.4) montre que des disparités existent principalement dans le groupe d'âge des 30-40 ans au sein duquel l'on estime à 39,4 % la part de femmes entrepreneurs et à 36,6 % celle des hommes. Les inégalités en faveur des femmes existent

# 5. EMPLOI

également parmi les entrepreneurs ayant comme niveau d'instruction le premier cycle de l'enseignement secondaire (76,7 de promotrices contre 72,1 % de promoteurs) et parmi les entrepreneurs ayant moins de 5 années d'expérience (61,4 % de promotrices contre 54 % de promoteurs).

En outre, des disparités en faveur des hommes existent dans la population des personnes mariées (63,1 % de promoteurs contre 59,5 % de promotrices) et des entrepreneurs ayant entre 5 et 10 années d'expérience (23,7 % de promoteurs contre 19,9 % de promotrices).

**Graphique 5.5.4 :** Proportion des entrepreneurs (en pourcentage) selon le sexe et les caractéristiques sociodémographiques



Source : Institut National de la Statistique (INS), RGE (Recensement Général des Entreprises) 2016

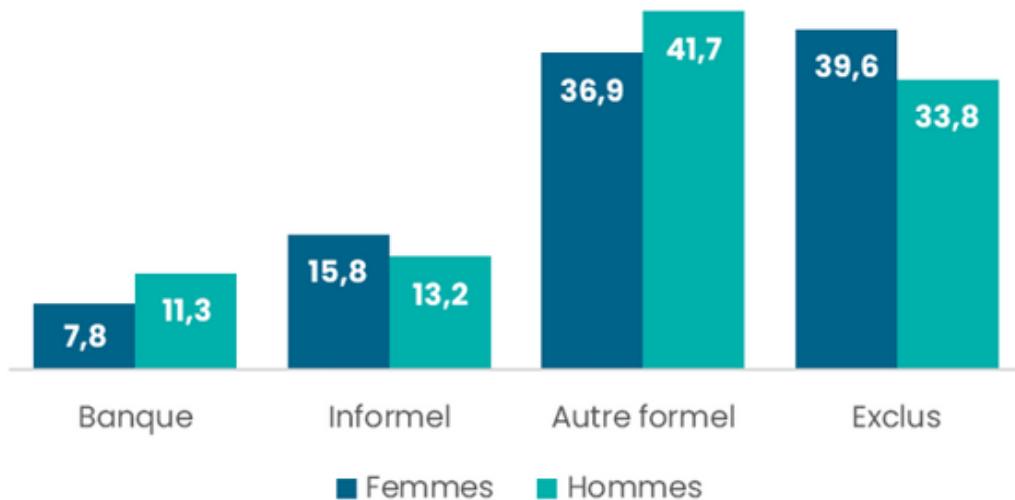
# 6. ACTIFS

## 6.1 Produits et services financiers

La proportion de personnes de 15 ans ou plus possédant un compte, que ce soit dans une banque ou une autre institution financière, est plus élevée chez les hommes que chez les femmes. Selon les données de l'enquête FINSCOPE 2017, en moyenne, près de deux hommes sur dix (19,6 %) et une femme sur dix (9,9 %) possèdent et utilisent un compte bancaire.

En outre, 11,3 % d'hommes et 7,8 % de femmes ont accès à des services et produits financiers formels offerts par des banques, et respectivement 41,7 % et 36,9 % ont accès aux services financiers formels en dehors du système bancaire (Graphique 6.1.1). De plus, l'analyse selon le sexe montre que le pourcentage de femmes ayant accès aux produits et services financiers informels est sensiblement plus élevé que celui des hommes (15,8 % pour les femmes contre 13,2 % pour les hommes).

**Graphique 6.1.1 :** Proportion (en pourcentage) d'hommes et de femmes de 15 ans ou plus qui ont accès aux services et produits financiers



Source : FINSCOPE 2017

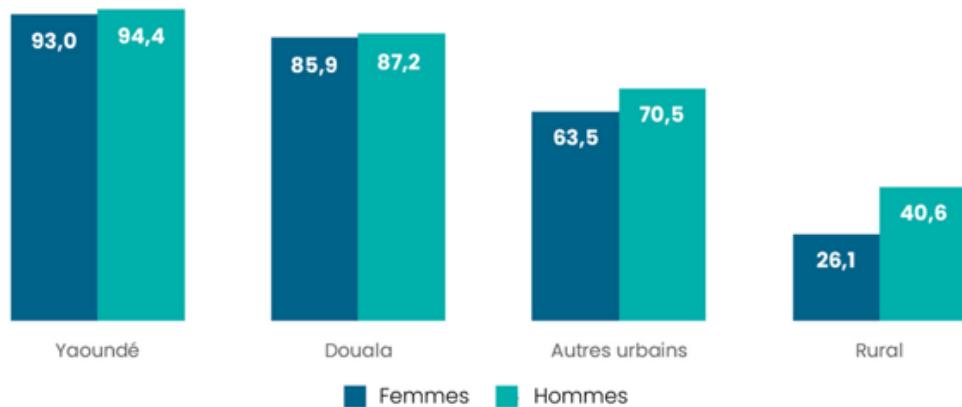
# 6. ACTIFS

## 6.2 Accès à un téléphone portable et aux médias

La proportion de personnes possédant un téléphone portable (ODD 5.b.1), est plus élevée chez les hommes que chez les femmes. Selon les données de l'EDS 2018, parmi les personnes âgées de 15 à 49 ans, 76,9 % d'hommes et 63,6 % de femmes ont déclaré posséder un téléphone portable.

Concernant l'accès aux médias, une plus grande proportion de ménages dont le chef est de sexe masculin possède des médias tels que la radio, la télévision et l'Internet (Graphique 6.2.1). L'écart en termes d'accès aux médias entre les ménages dirigés par un homme et ceux dirigés par une femme est plus accentué en zones rurales où l'accès aux médias est globalement plus faible. En effet, l'on note que dans la ville de Yaoundé, 93 % de ménages dirigés par une femme et 94,4 % de ménages dirigés par un homme ont accès aux différents médias. Cette inégalité augmente dans les zones rurales où la proportion de ménages ayant accès aux médias est de 26,1 % dans les ménages dirigés par les femmes et de 40,6 % dans les ménages dirigés par les hommes.

**Graphique 6.2.1 :** Proportion (en pourcentage) de ménages ayant accès aux médias (radio, télévision, internet), selon le sexe du chef de ménage et le milieu de résidence



Source : Institut National de la Statistique (INS), EESI 3, 2021

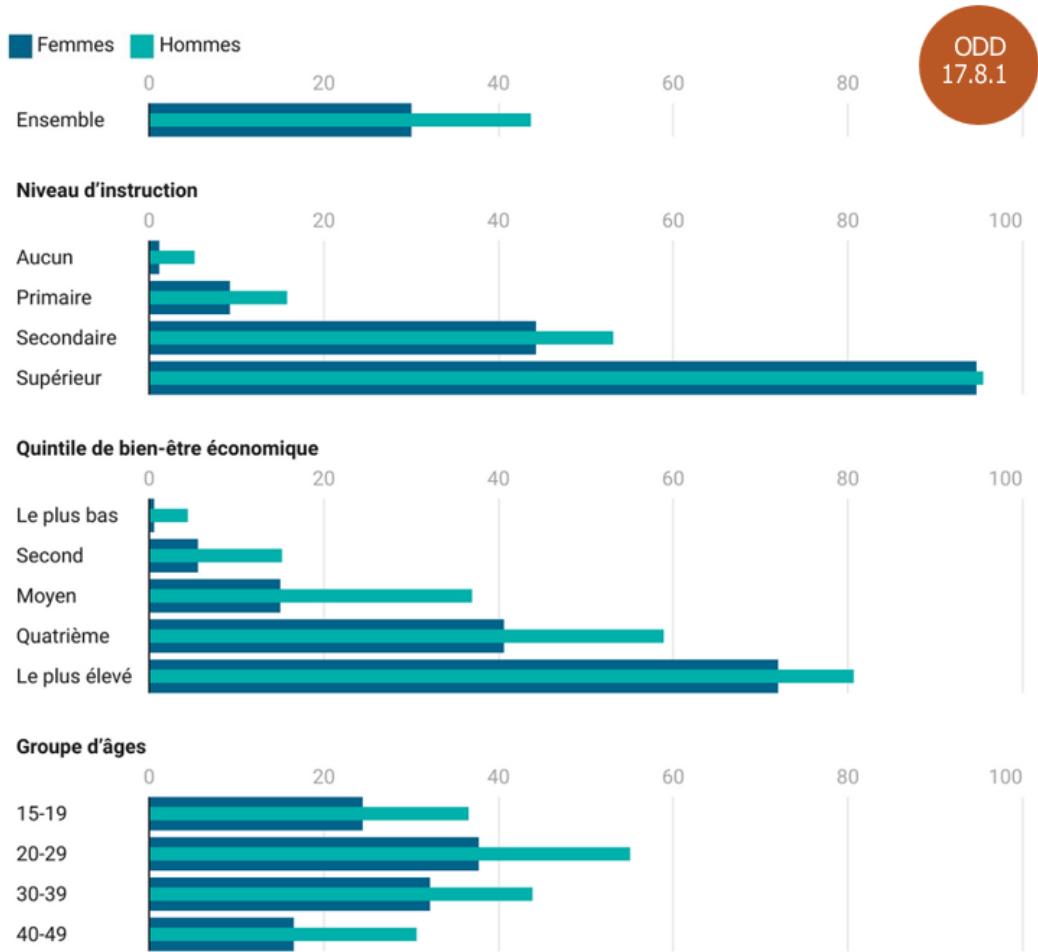
## 6.3 Accès à internet

Dans l'ensemble, le Graphique 6.3.1 montre que la proportion des personnes âgées de 15 à 49 ans qui ont déclaré avoir déjà utilisé internet, est plus élevée au sein de la population masculine (43,8 %) qu'au sein de la population féminine (30,1 %). L'utilisation d'internet augmente avec le niveau d'instruction. La proportion de femmes ayant déjà utilisé internet varie de 1,3 % chez celles n'ayant aucun niveau

# 6. ACTIFS

d'instruction à 44,3 % chez celles ayant atteint le niveau secondaire et à 94,8 % chez celles ayant atteint le niveau supérieur.

**Graphique 6.3.1 :** Répartition (en pourcentage) des personnes ayant déjà utilisé internet, selon le sexe, le niveau d'instruction, le niveau de bien-être économique et l'âge



Sources : Institut National de la Statistique (INS), EDS 2018

La tendance est similaire chez les hommes, les pourcentages étant respectivement de 5,2 %, 53,2 % et 95,5 %. L'on note également que la quasi-totalité des hommes et femmes ayant le niveau du supérieur ont déjà utilisé internet. De plus, l'écart entre les sexes varie en fonction du niveau d'instruction. Il passe de 3,9 points de pourcentage en faveur des hommes dans le groupe de ceux n'ayant aucun niveau d'instruction à 8,9 points en faveur des hommes dans la population ayant atteint le niveau du secondaire. Ensuite, cet écart diminue et disparait presque (0,7 point en faveur des hommes) dans la population ayant atteint le niveau du supérieur.

## 6. ACTIFS

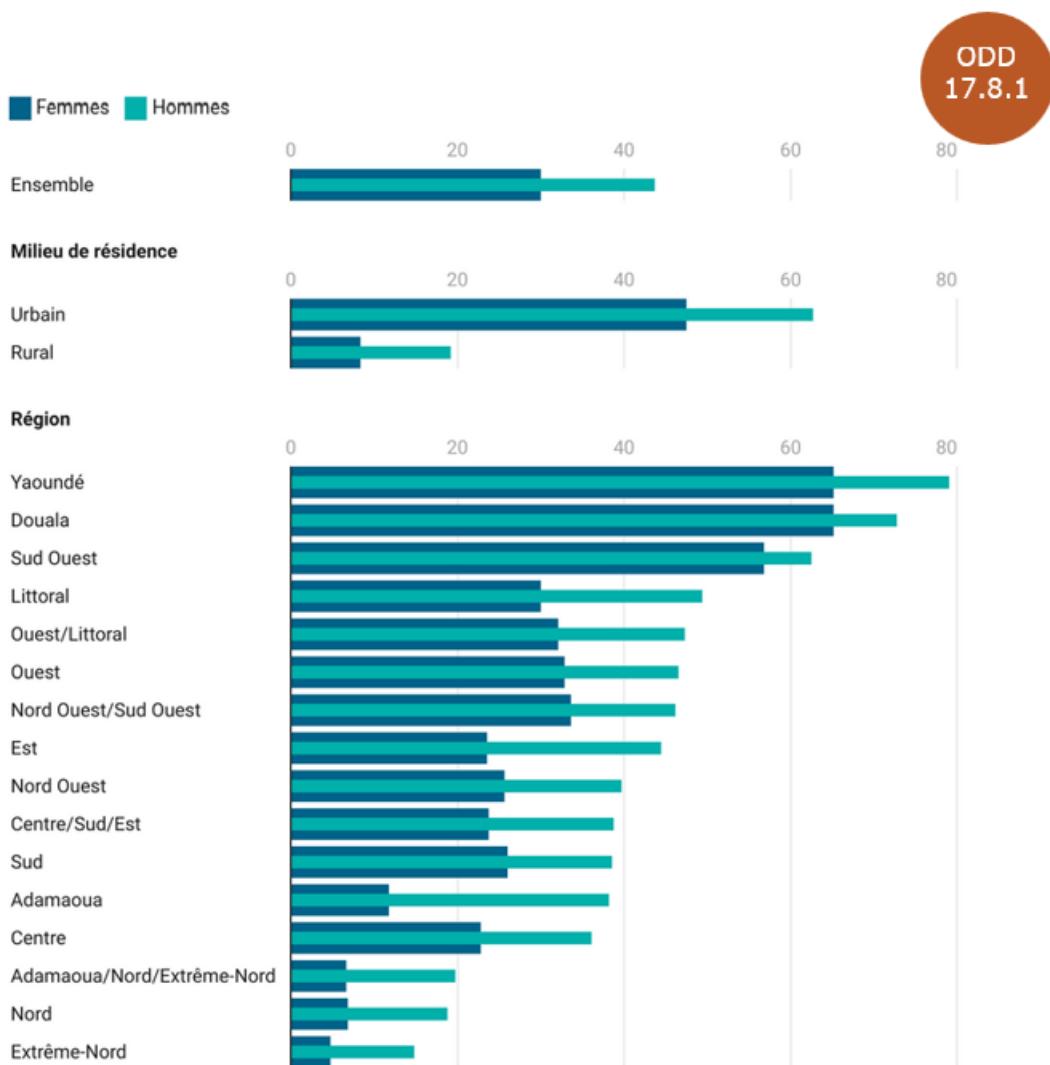
Les proportions de femmes et d'hommes ayant déjà utilisé internet augmentent de manière importante du quintile le plus bas (0,7 % chez les femmes et 4,5 % chez les hommes) au quintile le plus élevé (72,1 % chez les femmes et 80,8 % chez les hommes) du bien-être économique. L'on note également que l'écart entre les sexes en termes d'accès à internet se creuse avec l'amélioration du bien-être économique. Il passe de 3,8 points de pourcentage en faveur des hommes dans le quintile inférieur à 8,7 points de pourcentage en faveur des hommes dans le quintile le plus élevé. En ce qui concerne l'âge, l'utilisation d'internet est plus élevée chez les plus jeunes (15-39 ans) que chez les plus âgés (40-49 ans), aussi bien pour les hommes que pour les femmes. Toutefois, l'écart entre les sexes en matière d'utilisation d'internet demeure important et en faveur des hommes quelle que soit la tranche d'âge.

Les disparités en matière d'utilisation d'internet varient également en fonction du milieu de résidence (Graphique 6.3.2). En effet, en milieu rural 8,3 % de femmes contre 19,3 % d'hommes ont déclaré avoir déjà utilisé internet, soit une différence de 11 points de pourcentage. En milieu urbain, ces proportions augmentent, de même que l'écart entre les sexes. Le taux d'utilisation d'internet passe à 47,6 % chez les femmes et à 62,7 % chez les hommes, soit un écart de 15,1 points de pourcentage.

Au niveau régional, l'on observe aussi des disparités importantes (Graphique 6.3.2). Comparativement aux autres régions du Cameroun, les régions de l'Extrême-Nord (4,8 % de femmes et 14,8 % d'hommes) et du Nord (6,8 % de femmes et 18,8 % d'hommes) enregistrent les pourcentages les plus bas de personnes ayant utilisé l'Internet au cours des douze derniers mois ayant précédé l'enquête. Ces pourcentages sont nettement plus élevés dans les villes de Douala (65,1 % chez les femmes et 72,8 % chez les hommes) et de Yaoundé (65,2 % chez les femmes et 79 % chez les hommes).

# 6. ACTIFS

Graphique 6.3.2 : Répartition (en pourcentage) des personnes ayant déjà utilisé internet, selon le sexe, le milieu de résidence et la région



Sources : Institut National de la Statistique (INS), EDS 2018

## 6.4 Propriété foncière

Au cours de la dernière décennie, un nombre croissant de titres fonciers ont été délivrés aussi bien aux femmes qu'aux hommes (Graphique 6.4.1). Entre 2012 et 2018, le nombre de titres fonciers délivrés est passé de 2 375 à 3 419 chez les femmes et de 9 106 à 9 427 chez les hommes. L'augmentation de la délivrance des titres fonciers se traduit entre autres par une augmentation de la proportion de la population adulte possédant des terres cultivables ou une maison et disposant d'un titre foncier pour ces biens.

# 6. ACTIFS

**Graphique 6.4.1 :** Nombre de titres fonciers délivrés à des personnes physiques selon le sexe et les années sélectionnées



Sources : Institut National de la Statistique (INS), Annuaire statistique 2019

Les données révèlent que la part de femmes possédant des terres avec un titre de propriété à leur nom est passée de 2,8 % en 2011 à 8 % en 2018. Durant la même période, la part de femmes détenant un titre foncier à leur nom sur une maison leur appartenant est passée de 2,7 % à 10,6 %.

Malgré cette augmentation, les inégalités entre les sexes en matière de propriété foncière subsistent. En effet, selon les données de l'EDS 2018, la proportion d'hommes possédant des terres pour lesquelles ils détiennent un titre foncier à leur nom est supérieure de 3,1 points de pourcentage comparativement à celles des femmes (11,1 % pour les hommes contre 8 % pour les femmes). En outre, environ deux fois plus d'hommes (19,1 %) que de femmes (10,6 %) disposent d'un titre de propriété sur une maison qui leur appartient. Cette inégalité pourrait avoir de nombreuses conséquences sur le long terme pour les femmes, notamment pour les veuves au vu du risque d'expropriation en cas de décès de leurs conjoints.

La ventilation de la proportion globale des propriétaires (féminins et masculins) d'une maison ou d'un terrain par quintile de richesse et par type de propriété permet de mieux comprendre les différences entre les hommes et les femmes en matière de propriété d'actifs (Graphique 6.4.2). En ce qui concerne les taux de propriété unique de la terre, les hommes sont plus de 10 fois plus susceptibles d'en être les seuls propriétaires que les femmes (25,3 % pour les hommes contre 2,9 % pour les femmes). Cet écart entre les sexes persiste quel que soit le quintile de richesse, bien qu'il se réduise à mesure que la richesse du ménage

# 6. ACTIFS

augmente. L'écart entre les sexes pour le quintile de richesse le plus bas est de 40,8 points de pourcentage et diminue à 6,5 points de pourcentage pour le quintile le plus élevé.

En ce qui concerne la propriété individuelle de la terre, les femmes et les hommes des quintiles de richesse inférieurs sont plus susceptibles de posséder des terres que ceux des quintiles de richesse supérieurs. Les hommes du quintile inférieur (45,2 %) sont 5,5 fois plus susceptibles de posséder des terres que les hommes du quintile supérieur (8,4 %). Les femmes du quintile inférieur (4,4 %) ont plus de 2 fois plus de chance de posséder des terres que les femmes du quintile de richesse le plus élevé (1,9 %). En ce qui concerne la propriété conjointe de terres, les femmes sont plus susceptibles que les hommes de déclarer qu'elles possèdent des terres conjointement. Cela est vrai pour tous les quintiles de richesse (Graphique 6.4.2).

**Graphique 6.4.2 :** Répartition (en pourcentage) de personnes qui déclarent posséder des terres, par sexe, quintile de bien-être économique et type de propriété (seule, conjointement, seule et conjointement, ne possédant pas de terres)

Pourcentage possédant des terres (%) :



	Cameroun	Les plus bas	Second	Moyen	Quatrième	Le plus élevé
Seule [Femmes]	2,9	4,4	4,3	2,3	2,1	1,9
Seule [Hommes]	25,3	45,2	37,3	17,3	12,5	8,4
En commun [Femmes]	6,2	5,5	10,0	7,8	5,0	3,5
En commun [Hommes]	5,0	5,4	6,0	4,9	3,6	2,9
Seule et en commun [Femmes]	1,9	2,8	2,7	1,9	1,2	1,1
Seule et en commun [Hommes]	2,8	1,8	4,2	3,8	1,1	0,5
Pourcentage ne possédant pas de terres [Femmes]	89,1	87,3	83,0	88,0	91,7	93,5
Pourcentage ne possédant pas de terres [Hommes]	66,9	47,6	52,5	74,0	82,8	88,2

Sources : Institut National de la Statistique (INS), EDS 2018

## 6. ACTIFS

En ce qui concerne les taux de propriété individuelle d'une maison, les tendances et les taux sont similaires à ceux de la propriété foncière, les hommes étant 9 fois plus susceptibles que les femmes de posséder une maison seuls et l'écart entre les sexes se réduisant à mesure que la richesse du ménage augmente. Dans le quintile de richesse le plus bas, les hommes sont plus de 14 fois susceptibles de posséder une maison que les femmes, tandis que dans le quintile de richesse le plus élevé, l'écart diminue de manière significative : les hommes sont 4 fois plus susceptibles d'être propriétaires d'une maison que les femmes. En ce qui concerne la propriété conjointe d'une maison, les femmes sont environ trois fois plus susceptibles que les hommes de déclarer qu'elles possèdent une maison conjointement, quel que soit le quintile de richesse. Souvent, lorsque les femmes sont co-propriétaires, elles doivent demander la permission de leurs conjoints ou de leurs familles pour toutes les décisions concernant l'actif, telles que la décision de le vendre ou celle de le louer. Cela peut amener les hommes à déclarer qu'ils sont seuls à posséder l'actif, alors que les femmes déclarent qu'elles le possèdent conjointement.

**Graphique 6.4.3 : Répartition (en pourcentage) de personnes qui déclarent posséder une maison, par sexe, quintile de bien-être économique et type de propriété (seule, conjointement, seule et conjointement, ne possédant pas de maison)**

Pourcentage possédant une maison (%) :						
	Cameroon	Lowest	Second	Middle	Fourth	Highest
Seule [Femmes]	2,6	3,4	2,9	2,8	2,0	2,0
Seule [Hommes]	25,6	48,6	31,3	16,1	10,9	8,0
En commun [Femmes]	9,4	8,0	12,0	10,3	8,5	8,3
En commun [Hommes]	4,4	3,1	4,1	3,9	2,7	2,9
Seule et en commun [Femmes]	1,7	0,7	2,1	2,0	1,6	1,8
Seule et en commun [Hommes]	2,1	1,8	2,6	1,8	1,7	0,9
Pourcentage ne possédant pas de maison [Femmes]	86,4	87,9	83,0	84,9	87,8	88,0
Pourcentage ne possédant pas de maison [Hommes]	67,9	46,6	62,0	78,2	84,7	88,2

Sources : Institut National de la Statistique (INS), EDS 2018

## 6. ACTIFS

Les femmes qui déclarent ne pas être propriétaires d'un logement restent relativement constantes dans les quintiles de richesse, entre 83 % et 88 %, sans qu'aucune tendance ne se dessine. En revanche, le pourcentage d'hommes déclarant ne pas posséder de logement augmente avec le quintile de richesse, passant de 46,6 % dans le quintile le plus bas à 88,2 % dans le quintile le plus élevé (Graphique 6.4.3).

Les articles 723, 731, 745 et 767 du Code Civil prévoient des droits égaux pour les conjoints survivants quel que soit le sexe, ainsi que pour les garçons et les filles en matière d'héritage. Cependant, l'écart important dans la propriété des biens peut être influencé par l'article 1428 du Code Civil, qui n'autorise pas l'égalité dans la propriété des actifs immobiliers (terres et logements). Outre une éventuelle réforme politique, les programmes d'enregistrement foncier, en particulier ceux qui encouragent l'enregistrement conjoint des deux époux, pourraient améliorer la propriété foncière et la sécurité d'occupation chez les femmes.

# 7. VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE (VBG)

## 7.1 Violences physiques, sexuelles, ou émotionnelles

Boîte 3 : Définitions de concepts clés liés aux VBG

**Prévalence de la violence entre partenaires intimes** = la proportion (en pourcentage) de femmes âgées de 15 à 49 ans qui sont actuellement mariées ou qui ont rompu une relation et qui ont subi une violence (physique, sexuelle ou émotionnelle ou une combinaison de ces types de violence) de la part d'un partenaire intime (c'est-à-dire un mari ou un partenaire actuel). Les figures 7.1.1 et 7.1.2 font toutes deux références à la violence entre partenaires intimes.

Selon l'UNFPA, la violence basée sur le genre ou violence sexo-spécifique est une violence dirigée spécifiquement contre un homme ou une femme du fait de son sexe ou encore une violence qui affecte les femmes ou les hommes de façon disproportionnée<sup>[13]</sup>. Ce sont les femmes et les filles qui sont généralement victimes de ces violences. En 2018, les données de l'EDS faisaient état de ce qu'environ 32 % de femmes et 22 % d'hommes d'union ou en rupture de couple ont subi des actes de violence émotionnelle, physique et/ou sexuelle, de la part de leur conjoint.

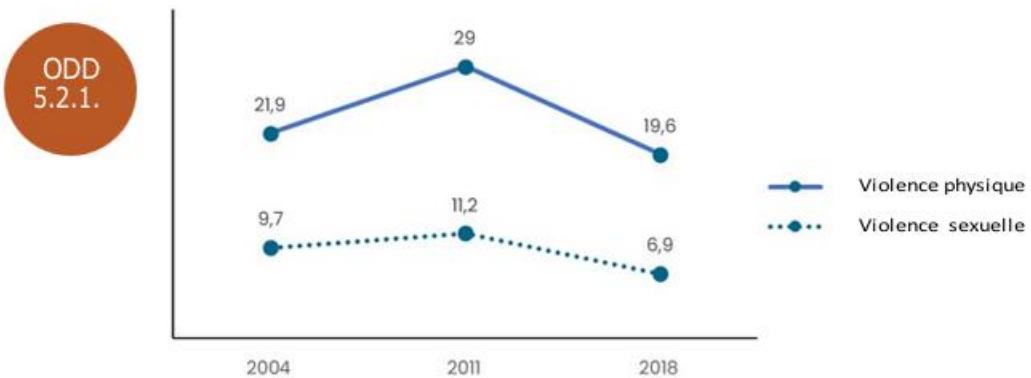
Les données de l'EDS montrent que le pourcentage de femmes de 15-49 ans actuellement mariées ou en rupture d'union qui ont subi des violences physiques ou sexuelles exercées par leur mari/partenaire actuel ou précédent au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête a d'abord augmenté entre 2004 et 2011. Le pourcentage de femmes âgées de 15 à 49 ans victimes de violence physique est passé de 21,9 % en 2004 à 28 % en 2011 (Graphique 7.1.1). Au cours de la même période, de 2004 à 2011, le pourcentage de femmes ayant subi des violences sexuelles est passé de 9,7 % à 11,2 %. En 2018, ces pourcentages ont diminué pour retomber à 19,6 % pour les violences de nature physique et 6,9 % pour les violences de nature sexuelle (Graphique 7.1.1).

---

[13] UNFPA, Violences sexuelles en situation de crise dans le département d'Abidjan (Côte d'Ivoire) 2007.

# 7. VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE (VBG)

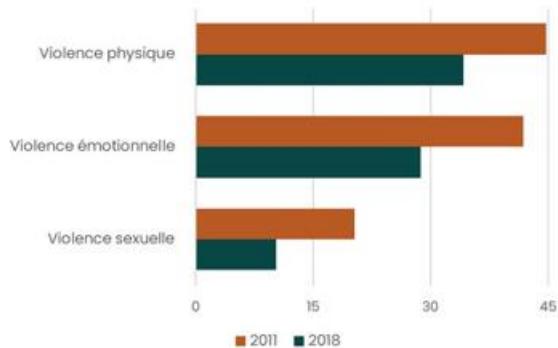
**Graphique 7.1.1 :** Proportion (en pourcentage) de femmes de 15-49 ans ayant subi des violences physiques ou sexuelles exercées au cours des 12 mois précédant l'enquête, selon les années sélectionnées



Sources : Institut National de la Statistique (INS), EDS 2004, 2011, 2018

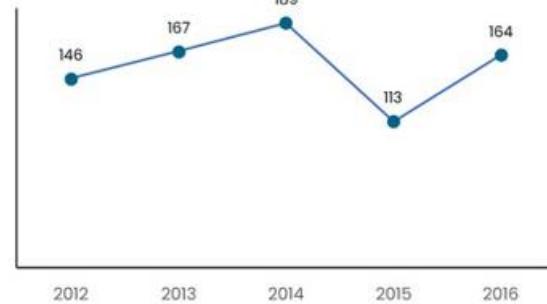
En outre, on note une diminution du pourcentage des femmes ayant subi des violences de la part de leur mari/partenaire actuel ou précédent à un moment donné de leur vie. Le Graphique 7.1.2 montre que ce pourcentage est passé de 44,8 % en 2011 à 34,2 % en 2018 pour les violences de nature physique. De même, les violences de nature émotionnelle et sexuelle ont également chuté, passant respectivement de 41,9 % à 28,8 % et de 20,3 % à 10,3 % sur la même période.

**Graphique 7.1.2 :** Proportion (en pourcentage) de femmes de 15-49 ans ayant déjà subi des violences physiques, émotionnelles, ou sexuelles, selon les années sélectionnées



Sources : Institut National de la Statistique (INS), EDS MICS 2011, EDS 2018

**Graphique 7.1.3 :** Nombre de jeunes filles et de femmes victimes de viol, selon les années sélectionnées



Sources : Institut National de la Statistique (INS), EDS 2018

# 7. VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE (VBG)

En revanche, le nombre de cas de viols commis sur les femmes et les jeunes filles est en hausse depuis 2012 excepté la baisse observée en 2015. Le Graphique 7.1.3 montre que 146 cas de viol sur les femmes et les jeunes filles ont été recensés en 2012 contre 164 cas en 2016.

## **Mutilations génitales féminines**

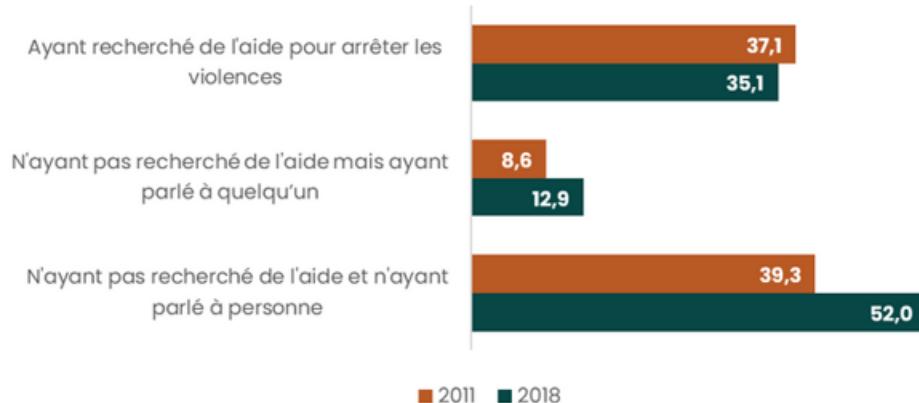
Les mutilations génitales féminines sont également considérées comme un type de violence, qui constitue un obstacle majeur au bien-être physique et économique des femmes. Les données de l'EDS de 2004 montrent que la prévalence des mutilations génitales au Cameroun est faible, à 1,4%. L'absence de données récentes limite l'analyse de la prévalence actuelle de la pratique de mutilations génitales des femmes.

## **7.2 Recherche d'aide parmi les femmes qui ont subi des actes de violence**

Les femmes ayant subi des violences de nature physique ou sexuelle font en général face à de nombreux obstacles lorsqu'il s'agit de rechercher de l'aide pour mettre fin à la violence. Il peut s'agir du risque de stigmatisation, de l'absence de ressources, de l'insuffisance d'information sur les mécanismes institutionnels et judiciaires de gestion des violences, ou sur les ressources disponibles. Les statistiques montrent une légère détérioration de l'accès à l'aide des femmes ayant subi des violences. L'on estime qu'en 2018, le pourcentage de femmes victimes de violences de nature physique ou sexuelle qui ont cherché de l'aide pour mettre fin à la violence a légèrement diminué, passant de 37,1% en 2011 à 35,1% en 2018 (Graphique 7.2.1). De même, les données de l'EDS montrent que le pourcentage de femmes victimes de violences de nature physique ou sexuelle qui n'ont jamais cherché de l'aide et qui n'ont parlé à personne de ce qui leur était arrivé a augmenté, passant de 39,3 % en 2011 à 52,0 % en 2018. Toutefois, on observe une augmentation du pourcentage de femmes victimes de violences de nature physique ou sexuelle qui n'ont pas cherché de l'aide mais se sont confiées à quelqu'un (de 8,6% en 2011 à 12,9 % en 2018).

# 7. VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE (VBG)

**Graphique 7.2.1 :** Proportion (en pourcentage) de femmes ayant subi des violences physiques ou sexuelles selon qu'elles ont recherché ou non de l'aide pour mettre fin à la violence, par années sélectionnées



Source : Institut National de la Statistique (INS), Dépliant JIF (Journée Internationale de la Femme), 2021

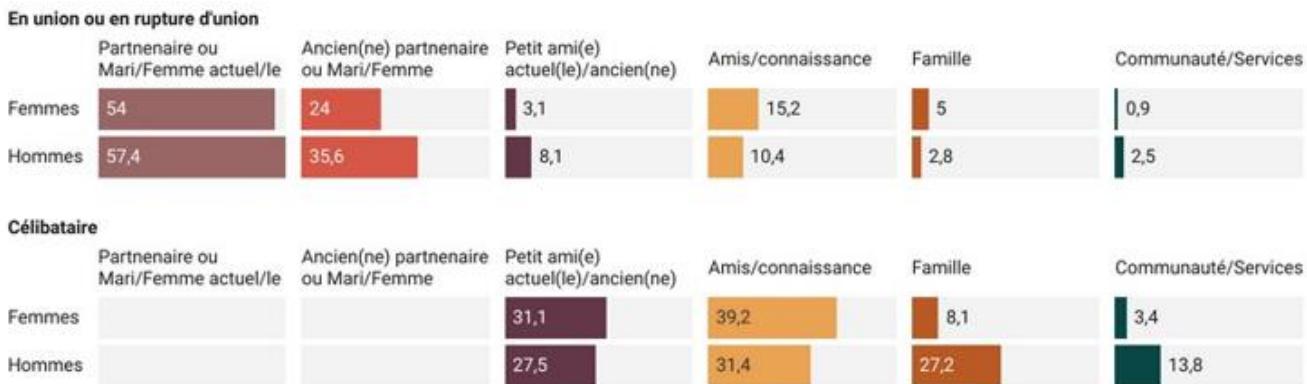
## 7.3 Auteurs de violences sexuelles

En 2018, les données de l'EDS montraient que pour les femmes et les hommes de 15-49 ans en union ou en rupture d'union qui ont déclaré avoir subi des violences sexuelles, les auteurs de ces actes de violences étaient principalement le partenaire intime actuel ou passé. Chez les célibataires, les actes de violences sexuelles sont en majorité commis par des petits amis actuels/anciens, amis ou connaissances.

Le Graphique 7.3.1 montre que pour les femmes de 15-49 ans en union ou en rupture d'union qui ont déclaré avoir subi des violences sexuelles, les auteurs de ces actes de violences étaient principalement le mari ou la partenaire actuelle (54,0 %) et le mari ou partenaire passé (24,0 %). De même, pour les hommes de 15-49 ans en union ou en rupture d'union qui ont déclaré avoir subi des violences sexuelles, les auteurs de ces actes de violences étaient principalement la femme ou partenaire actuel (57,4 %) et l'ancienne femme ou partenaire (35,6 %). Chez les célibataires, 31,1 % de femmes et 27,5 % d'hommes victimes de violences sexuelles déclarent un(e) petit(e) ami(e) actuel(le) ou ancien(ne) petit(e) ami(e) comme auteur de ces violences.

# 7. VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE (VBG)

Graphique 7.3.1 : Répartition (en pourcentage) des auteurs de violences sexuelles par type d'auteur, selon le sexe et l'état matrimonial de la victime



Sources: Institut National de la Statistique (INS), EDS 2018

Note<sup>[14]</sup>: Effectif ayant subi des violences sexuelles : femmes en union ou en rupture d'union (n = 638), femmes célibataires (n = 236), hommes en union ou en rupture d'union (n = 95), hommes célibataires (n = 48). La famille = les parents et les beaux-parents, les frères et sœurs, et les beaux-frères et belles-sœurs. Communauté /services = les enseignants, les employeurs, les personnes au travail, les policiers et les militaires.

Parmi les personnes en union ou en rupture d'union, les hommes sont 2,5 fois plus susceptibles que les femmes (respectivement 2,5 % et 0,9 %) d'être victimes de violences sexuelles perpétrées par un membre de leurs communautés ou de leurs lieux de services (par exemple des enseignants, des employeurs, des collègues de travail etc.). En outre, parmi les personnes célibataires les hommes sont 4 fois plus susceptibles que les femmes (respectivement 13,8 % et 3,4 %) d'être victimes de violences sexuelles perpétrées par un membre de leurs communautés ou de leurs lieux de services.

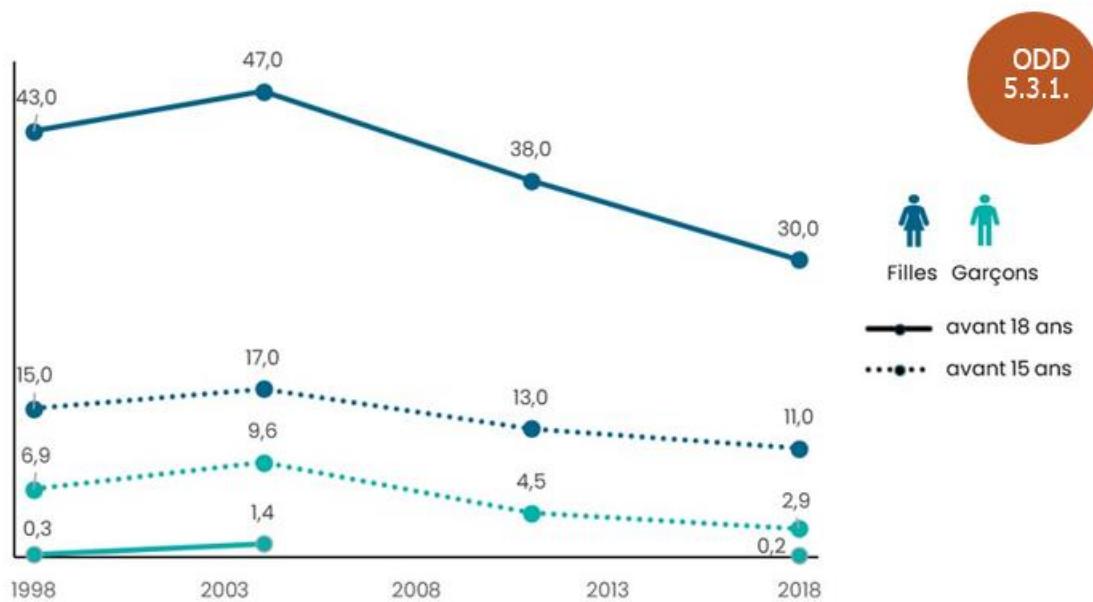
[14] La quantité maximale d'auteurs de violences sexuelles pouvant être signalée varie entre les femmes déjà mariées et les femmes jamais mariées. Les femmes déjà mariées peuvent signaler jusqu'à trois auteurs de violences sexuelles : leur mari actuel ou le plus récent, un ancien mari/partenaire si elles se sont mariées plus d'une fois et/ou un non-mari/partenaire qui était l'auteur des violences lors de la première occurrence. Les femmes jamais mariées ne peuvent signaler qu'un seul auteur, à savoir la personne qui a perpétré la violence sexuelle lors de sa première occurrence. Pour cette raison, le pourcentage peut atteindre plus de 100%

# 7. VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE (VBG)

## 7.4 Mariage d'enfants

A l'instar des autres pays d'Afrique sub-saharienne, le mariage d'enfants est un fléau important au Cameroun qui affecte principalement les jeunes filles avec des conséquences majeures pour leur éducation et leur santé. En effet, parmi les femmes âgées de 20 à 24 ans, les données de l'EDS montrent qu'en 2018, 11 % avaient déjà contracté une première union avant l'âge de 15 ans et 30 % avant l'âge de 18 ans. En revanche, la prévalence du mariage d'enfants est très basse chez les hommes. L'on note que seulement 2,9 % d'hommes âgés de 20 à 24 ans ont rapporté avoir été mariés avant l'âge de 15 ans. Ce pourcentage diminue à 0,2 % pour les hommes ayant déclaré avoir été mariés avant l'âge de 18 ans (Graphique 7.4.1).

**Graphique 7.4.1 :** Répartition (en pourcentage) des personnes de 20-24 ans qui étaient en première union avant d'atteindre l'âge exact de 15 et 18, par sexe



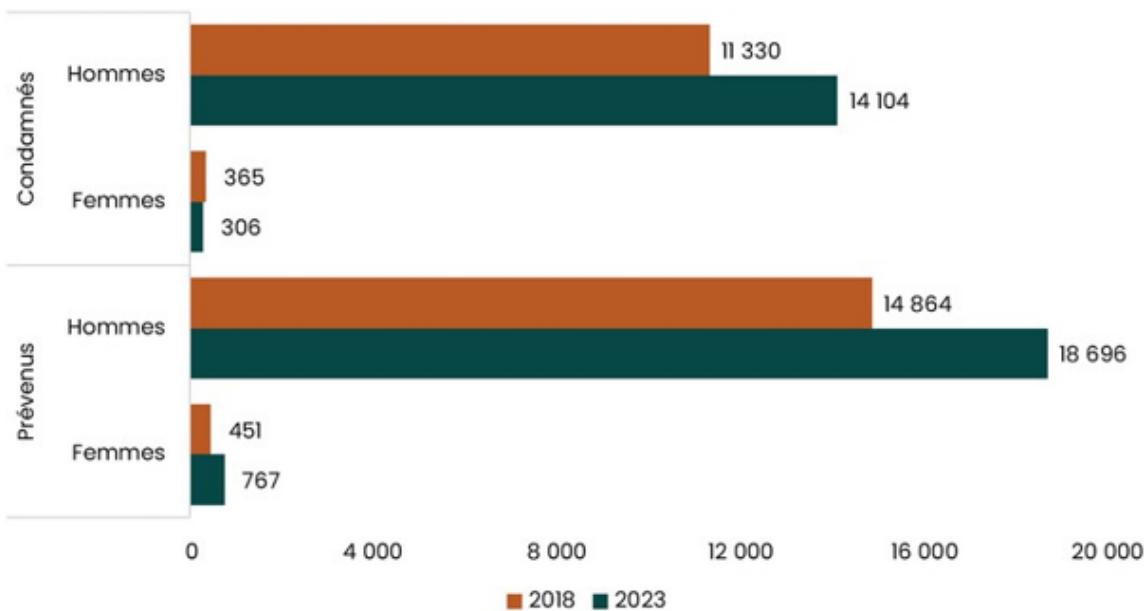
Sources : Institut National de la Statistique (INS), EDS 1998, 2004, 2011, 2018

# 8. PAIX ET JUSTICE

## 8.1 Population carcérale

Au Cameroun, la population carcérale est majoritairement masculine. En effet, le nombre de femmes prévenues<sup>[15]</sup> a nettement augmenté entre 2018-2023, passant de 451 à 767, et chez les hommes - de 14 864 à 18 696 (Graphique 8.1.1). En revanche, le nombre de personnes condamnées<sup>[16]</sup> a légèrement diminué au cours de la même période, tout en restant nettement plus élevé chez les hommes (passant de 11 330 en 2018 à 14 104 en 2023), que chez les femmes (passant de 365 en 2018 à 306 en 2023).

Graphique 8.1.1 : Nombre de personnes condamnées et nombre de personnes prévenues, selon le sexe



Source : Institut National de la Statistique (INS), Annuaire statistique 2019

[15] Le prévenu est toute personne qui doit comparaître devant une juridiction de jugement pour répondre d'une infraction qualifiée contravention ou délit et l'accusé, toute personne qui doit comparaître devant une juridiction de jugement pour répondre d'une infraction qualifiée crime (Cameroun Loi n° 2005-007 DU 27 juillet 2005 portant code de procédure pénale, Art.9).

[16] Une personne condamnée est une personne qui a été reconnue coupable d'une infraction pénale, à la suite d'un procès, d'un plaidoyer de culpabilité ou d'un plaidoyer de non-contestation

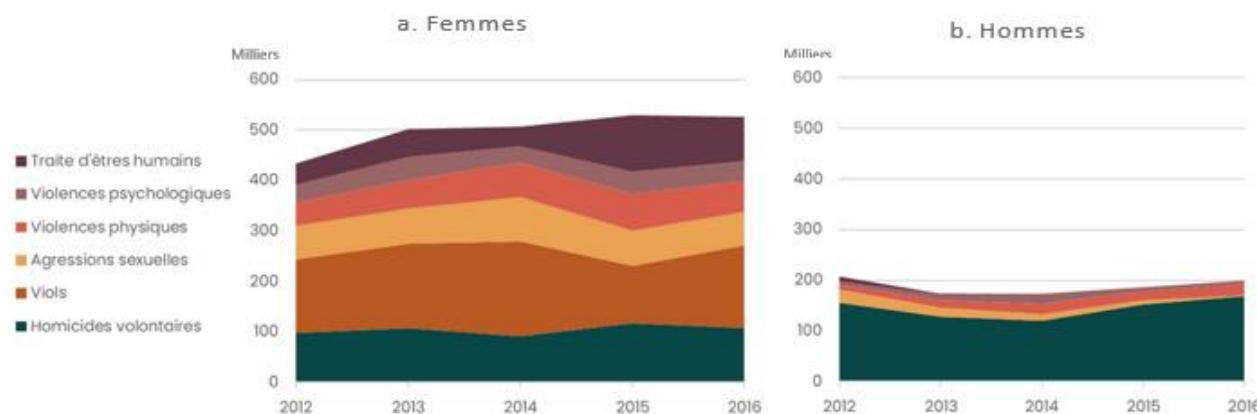
# 8. PAIX ET JUSTICE

## 8.2 Victimes d'infractions

Entre 2012 et 2016, le nombre de victimes d'infractions a augmenté aussi bien chez les femmes que chez les hommes (Graphique 8.2.1). En effet, en 2012, l'on a dénombré 156 hommes et 98 femmes victimes d'homicides volontaires. La même année, seules les femmes ont été victimes de viols (146 cas) ; l'on a également dénombré 26 hommes et 66 femmes victimes d'agressions sexuelles ; 9 hommes et 46 femmes victimes de violences physiques ; 7 hommes et 36 femmes victimes de violences psychologiques; et enfin 9 hommes et 41 femmes victimes de trafic d'êtres humains.

En 2016, ces effectifs ont augmenté principalement chez les femmes (Graphique 8.2.1). En effet, en 2016, les homicides volontaires augmentent aussi bien chez les hommes que chez les femmes tout en demeurant plus prévalant chez les hommes (107 cas de femmes contre 169 cas chez les hommes). Le nombre de viols chez les femmes a également augmenté passant à 164 cas. Au courant de la même année, les agressions sexuelles ont en revanche diminué chez les hommes tandis qu'elles ont augmenté chez les femmes (67 cas chez les femmes contre 2 chez les hommes). En ce qui concerne les violences physiques, elles ont augmenté en 2016 chez les hommes (22 cas) et chez les femmes (61 cas). Par contre, les cas de violences physiques et psychologiques ont baissé (39 cas chez les femmes contre 6 chez les hommes). En outre, les cas de trafic d'êtres humains ont augmenté chez les femmes (89 cas en 2016) alors qu'ils ont baissé chez les hommes avec aucun cas recensé en 2016.

**Graphique 8.2.1 :** Nombre de victimes d'infractions enregistrées au niveau de la Délégation Générale à la Sûreté Nationale par type d'infractions, selon le sexe et les années sélectionnées



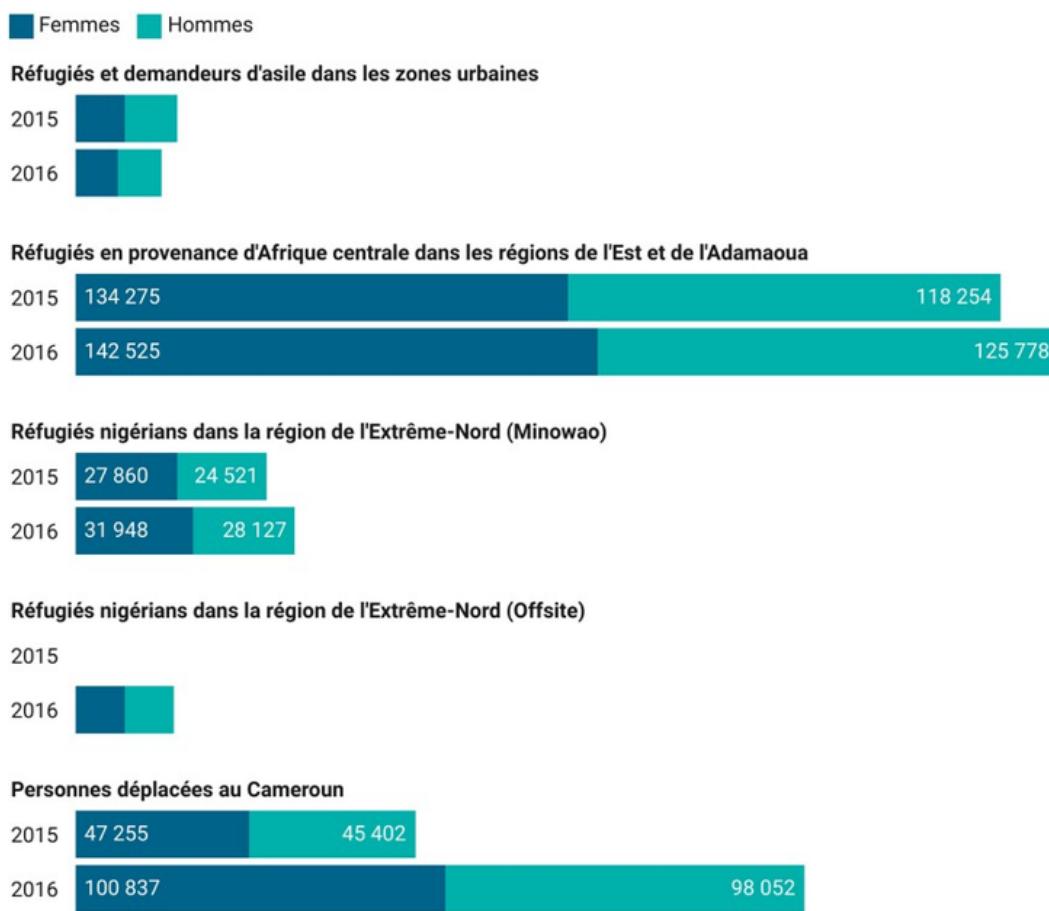
Source : Institut National de la Statistique (INS), Annuaire statistique 2019

# 8. PAIX ET JUSTICE

## 8.3 Réfugiés et demandeurs d'asile

Suite aux crises internes et celles qui ont frappé les pays voisins du Cameroun, le nombre de réfugiés et personnes déplacées internes a augmenté durant ces dernières années (Graphique 8.3.1). Entre 2015 et 2016, le nombre de réfugiés en provenance d'Afrique Centrale a augmenté, passant de 134 275 à 142 525 pour les femmes et de 118 254 à 125 778 pour les hommes. De même, l'effectif des réfugiés Nigérians dans la région de l'Extrême-Nord a également augmenté, passant de 27 860 à 31 948 pour les femmes et de 24 521 à 28 127 pour les hommes.

Graphique 8.3.1 : Effectif des réfugiés et des demandeurs d'asile, selon le sexe et les années sélectionnées



Sources : Ministère de l'Administration Territoriale (MINAT), Ministère des Relations Extérieures (MINREX), INS Annuaire statistique 2019

## 8. PAIX ET JUSTICE

L'examen des statistiques nationales du nombre de réfugiés et de demandeurs d'asile situés dans les zones urbaines montre qu'on y retrouve plus d'hommes que de femmes (Graphique 8.3.1). De plus, l'on note une faible diminution du nombre de réfugiés et de demandeurs d'asile vivant dans les zones urbaines entre 2015 et 2016. Chez les femmes, ce nombre est passé de 13 237 en 2015 à 11 529 en 2016, tandis que chez les hommes, il a chuté de 14 358 à 12 038 sur la même période.

En ce qui concerne les déplacés internes, leur nombre a plus que doublé entre 2015 et 2016, témoignant certainement des effets de la crise dans le Nord-Ouest et le Sud- Ouest (Graphique 8.3.1). Plus de femmes se retrouvent déplacées internes. Entre 2015 et 2016, l'effectif des femmes déplacées internes est passé de 47 255 à 100 837, tandis que le nombre d'hommes déplacés internes a augmenté, passant de 45 402 à 98 052.



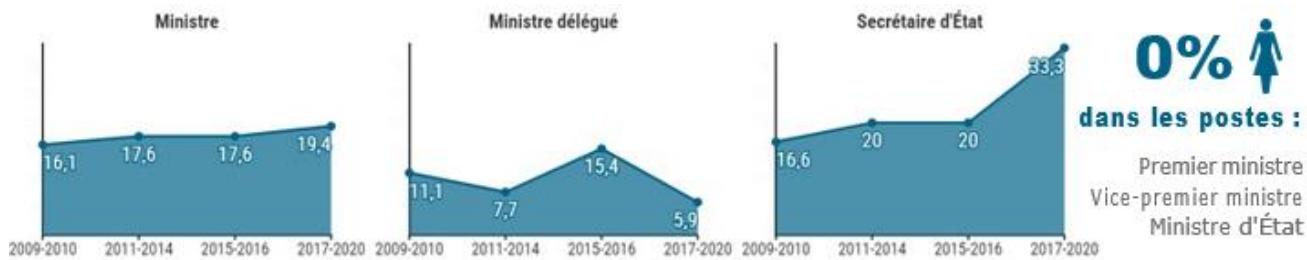
# 9. PARTICIPATION ET PRISE DE DÉCISION

## 9.1 Postes nominatifs

### Postes ministériels

Les femmes sont faiblement représentées au niveau des postes nominatifs. Entre 2019 et 2020, le niveau de représentativité des femmes à des postes ministériels a graduellement augmenté mais demeure faible (Graphique 9.1.1). Le pourcentage de femmes à des postes de Ministres est passé de 16,1 % en 2009/2010 à 19,4 % en 2017/2020. De même, le pourcentage de femmes au poste de Secrétaire d'État est passé de 16,6 % en 2009/2010 à 33,3 % en 2017/2020. En revanche, le nombre de ministres délégués de sexe féminin a été réduit de moitié sur la même période de 11,1 % à 5,9 %. On note également l'absence totale de femmes dans les plus hauts postes politiques de Premier-ministre, Vice-premier ministre et Ministre d'État.

**Graphique 9.1.1 :** Proportion (en pourcentage) de femmes occupant des postes ministériels au sein du gouvernement par type de poste, selon les années sélectionnées



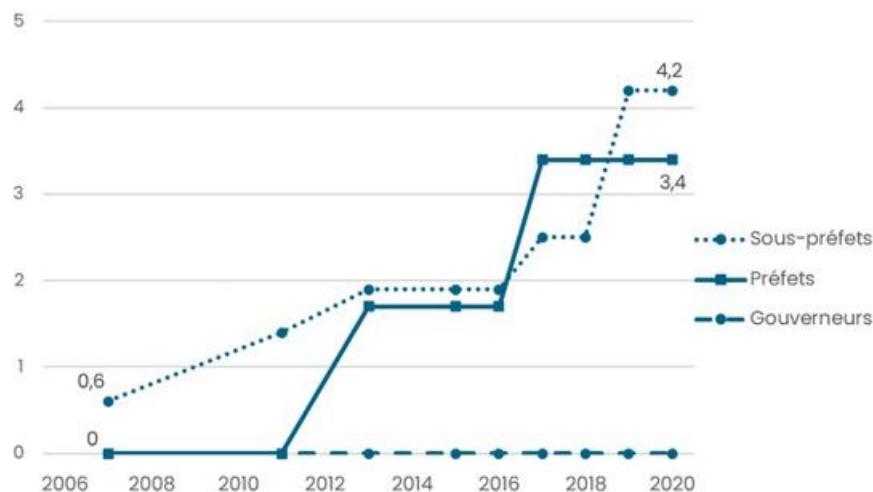
Source : Institut National de la Statistique (INS), Dépliant JIF (Journée Internationale de la Femme), 2021 (Décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ; Décret n°2011/409 du 09 décembre 2011 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ; Décret n°2015/434 du 02 octobre 2015 portant réaménagement du Gouvernement ; Décret n° 2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination d'un premier Ministre ; Décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement de Gouvernement)

### Postes de Gouverneurs, Préfets et Sous-Préfets

Le taux de représentativité des femmes aux postes de Gouverneurs, préfets et sous- préfets est très faible (Graphique 9.1.2). Les statistiques nationales révèlent qu'aucune femme n'occupe le poste de Gouverneur. Par ailleurs, malgré une légère augmentation durant les dernières années, l'on note qu'en 2020, moins de 5 % des postes de préfets (3,4 %) et sous-préfets (4,2 %) étaient occupés par des femmes.

# 9. PARTICIPATION ET PRISE DE DÉCISION

**Graphique 9.1.2 :** Proportion (en pourcentage) des femmes occupant un poste de gouverneur, préfet ou sous-préfet, selon les années sélectionnées



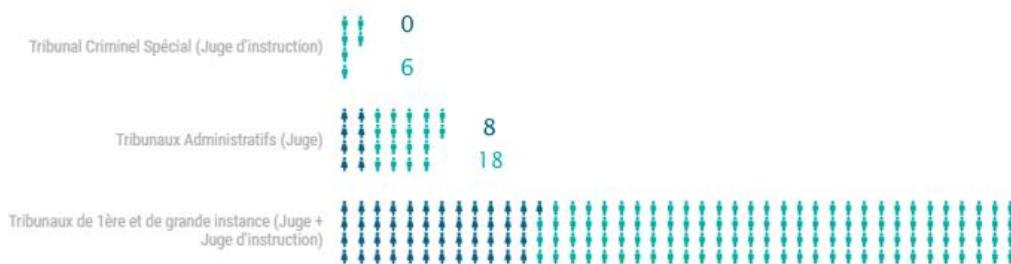
Source : Institut National de la Statistique (INS), Dépliant JIF (Journée Internationale de la Femme), 2021 (<https://www.journalducameroun.com/lintegralite-nominations-prefets;Décret N° 2017/461 du 04 septembre 2017 portant nomination des Sous-préfets ; DAG MINAT, Décret N°2020/758 du 18 décembre 2020 portant nomination de Préfets, Décret N°2020/759 du 18 décembre 2020 portant nomination de Sous-Préfets.>)

## Postes de juges

En matière d’occupation des postes dans les juridictions au Cameroun, l’on note une faible représentativité des femmes à tous les postes (Graphique 9.1.3). En 2021, tous les juges d’instruction au Tribunal Criminel Spécial étaient des hommes.

Au niveau des tribunaux administratifs, l’on dénombre 8 femmes juges contre 18 hommes. Et dans les tribunaux de première et grande instance, on dénombre parmi les juges 49 femmes contre 119 hommes.

**Graphique 9.1.3 :** Effectif des juges par type de juridiction, selon le sexe



Source : Direction des Affaires Générales (DAG), Ministère de la Justice (MINJUSTICE), 2021

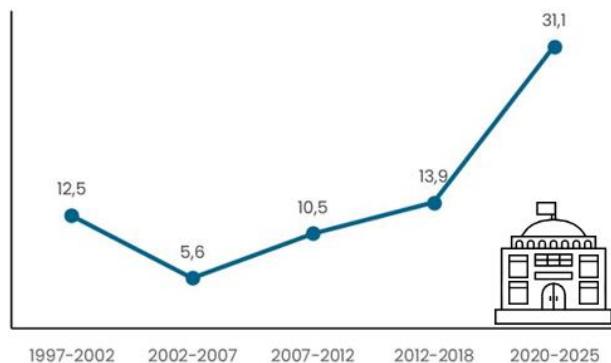
# 9. PARTICIPATION ET PRISE DE DÉCISION

## 9.1 Postes électifs et autres postes de responsabilité

### Postes à l'Assemblée Nationale

Les disparités entre les sexes existent également dans l'occupation des postes de responsabilité à l'Assemblée Nationale (Graphique 9.2.1). En effet, durant la mandature 1997-2002, la proportion de sièges occupés par des femmes à l'Assemblée Nationale était de 12,5 %. Cette proportion n'a cessé d'augmenter pour atteindre 31,1 % en 2020.

**Graphique 9.2.1 :** Proportion (en pourcentage) des sièges occupés à l'Assemblée nationale par les femmes, selon les années sélectionnées



Source : Institut National de la Statistique (INS), Dépliant JIF (Journée Internationale de la Femme), 2021

### Postes de Sénateur

La participation des femmes au niveau du Sénat s'est également légèrement améliorée entre 2013 et 2018 (Graphique 9.2.2).

# 9. PARTICIPATION ET PRISE DE DÉCISION

**Graphique 9.2.2 :** Proportion (en pourcentage) des femmes occupant un siège au Sénat par type de fonction, selon les années sélectionnées



Source : Institut National de la Statistique (INS), Dépliant JIF (Journée Internationale de la Femme), 2021 (Cameroun Tribune n°10333/6534 du 30 avril 2013 ; Décret présidentiel n°2013/149 du 08 mai 2013  
<https://www.journalducameroun.com/resultats-senatoriales-2018-liste-complete-70-senateurs-elus/>  
<https://www.journalducameroun.com/cameroun-liste-30-senateurs-nommés-paul-biya/>

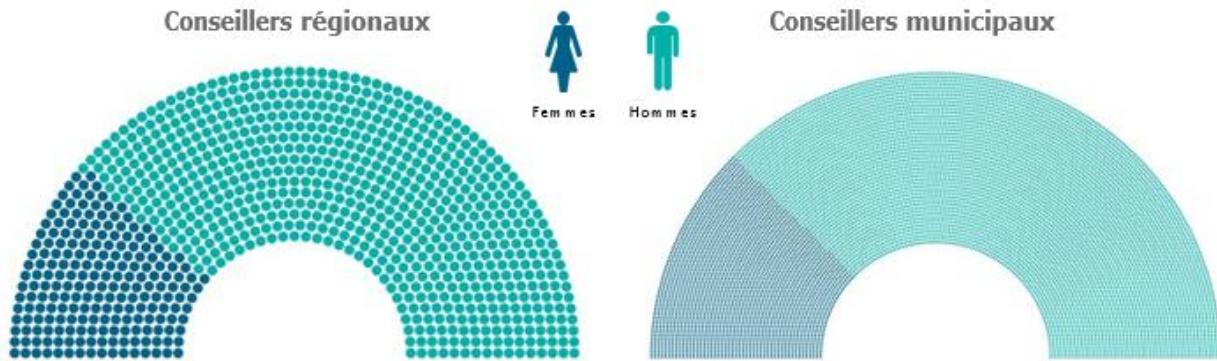
En effet, la proportion de femmes au poste de Sénateur élu et titulaire est passée de 26 % à 30 % entre 2013 et 2018. En outre, la part des femmes parmi les sénateurs désignés et titulaires est passée de 10 % à 16,7 % sur la même période de temps.

## Conseillers régionaux et municipaux

Les inégalités constatées dans les postes nominatifs s'observent également au sein des collectivités territoriales décentralisées. Parmi les conseillers municipaux, l'on note qu'environ un sur quatre est de sexe féminin (Graphique 9.2.3). Cette proportion est davantage réduite chez les conseillers régionaux. En effet, 23 % de ceux-ci sont des femmes (contre 77 % qui sont des hommes).

# 9. PARTICIPATION ET PRISE DE DÉCISION

Graphique 9.2.3 : Répartition (en pourcentage) des conseillers régionaux et municipaux, par sexe

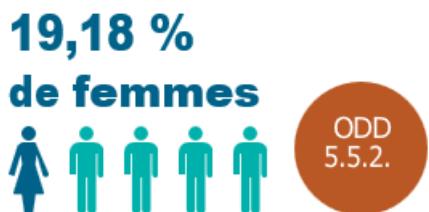


Source : Ministère de la Décentralisation et du Développement Local (MINDDEVEL), 2020

## Postes de responsabilité

L'indicateur 5.5.2 des ODD mesure la proportion de femmes aux postes de responsabilité. C'est un indicateur qui permet d'apprécier le niveau de disparités entre les sexes en matière d'accès aux postes de responsabilité. Il donne des indications sur l'état de progression vers une pleine et équitable participation des femmes à l'ensemble des sphères de décision. En matière d'occupation de postes de responsabilité au Cameroun, l'on note une très faible représentativité des femmes (Graphique 9.2.4). En effet, les données de l'EESI 3 montrent que 19,18 % de femmes contre 80,82 % d'hommes occupent des postes de responsabilité au Cameroun. Cette forte disparité dans l'accès aux postes de responsabilité entre femmes et hommes témoigne de l'inéquitable participation des femmes à toutes les sphères de décision.

Graphique 9.2.4 : Proportion (en pourcentage) des femmes occupant des postes de responsabilité



Source : Institut National de la Statistique (INS), EESI3, 2021

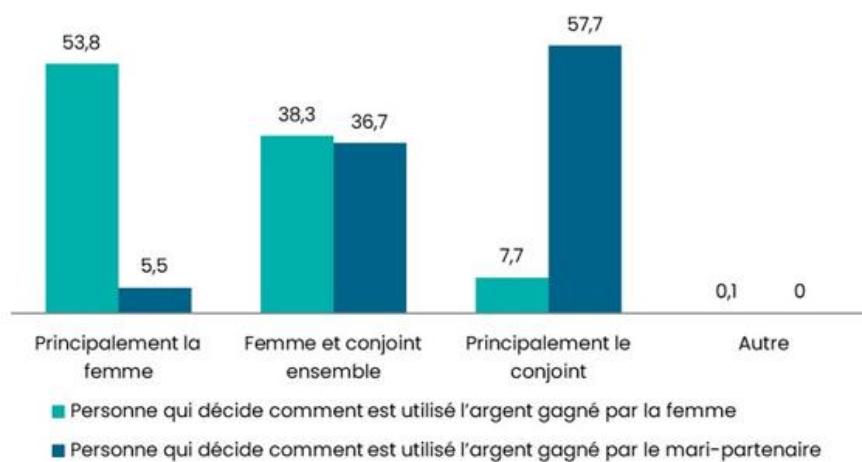
# 9. PARTICIPATION ET PRISE DE DÉCISION

## 9.2 Pouvoir d'action au sein du ménage

### Contrôle de l'utilisation des revenus des femmes et de leurs conjoints

Le pouvoir décisionnel concernant l'utilisation du revenu de la femme permet de mesurer le niveau d'autonomie financière de la femme et ainsi de renseigner sur le statut de la femme au sein du ménage. Globalement, 53,8 % des femmes ont indiqué avoir décidé seule la manière dont sera utilisé l'argent qu'elles ont gagné (Graphique 9.3.1). L'on peut conclure ainsi que plus de la moitié des femmes seraient autonomes financièrement. Une part plus faible des femmes interrogées ont indiqué avoir participé conjointement avec leurs partenaires à la prise de décisions concernant la gestion de l'argent qu'elles ont gagné (Graphique 9.3.1). Environ 9 femmes sur 10 ont participé à la décision sur l'utilisation de leurs revenus. Par contre, 7,7 % des femmes ont indiqué que cette décision a été prise par leur conjoint seul. Concernant la gestion des gains du partenaire, plus de la moitié de femmes (57,7 %) n'ont pas été impliquées dans la prise de décision. Pour 5,5 % des femmes, la décision sur la gestion des gains de leurs partenaires est prise par elle seule. Par contre, 36,7 % des femmes ont indiqué que la décision concernant la gestion des revenus du conjoint a été prise en concertation avec ce dernier.

**Graphique 9.3.1 :** Proportion (en pourcentage) des femmes qui participent à la décision concernant l'utilisation des revenus du ménage, selon le type par type de participation



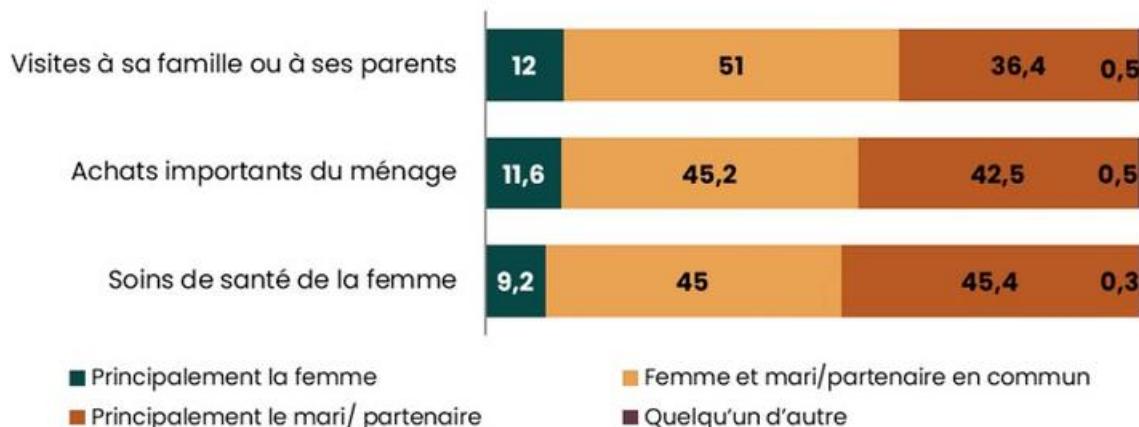
Sources : Institut National de la Statistique (INS), EDS 2018

# 9. PARTICIPATION ET PRISE DE DÉCISION

## Participation des femmes à la prise de décisions importantes du ménage

En matière de participation à la prise de décisions importantes du ménage, l'on note également quelques disparités selon le sexe (Graphique 9.3.2). Près de 12 % de femmes ont indiqué prendre seule la décision concernant les achats importants du ménage ainsi que les visites familiales. Par contre, 9,2 % des femmes ont pris seules les décisions concernant leurs propres soins de santé. En outre, la proportion de femmes ayant participé conjointement avec leurs partenaires à la prise de décisions importantes pour le ménage est de 45,2 % pour les achats importants du ménage, 45 % pour les soins de santé de la femme et 51 % pour les visites à la famille. Globalement, plus de 50 % des femmes participent seules ou en concertation avec leurs maris à la prise de décisions importantes du ménage.

**Graphique 9.3.2 :** Proportion (en pourcentage) des femmes qui participent à la prise de décision concernant les visites familiales, les achats importants du ménage et les soins de santé de la femme, par type de participation (seule, conjointement, ou ne participe pas)



Sources : Institut National de la Statistique (INS), EDS 2018

# A1. ANNEXES

Conventions sur les droits des femmes et des filles		
Nº	Convention	Date de ratification
1	Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948	12/10/1948
2	Convention sur les travaux souterrains (femmes), 1935 N° 45	09/03/1962
3	Convention n° 3 sur la protection de la maternité, 1919	05/25/1970
4	Convention n° 49 sur le travail de nuit des femmes (révisée), 1948	05/25/1970
5	Convention (révisée) sur le travail de nuit des enfants (industrie), 1948	05/25/1970
6	Convention sur l'égalité de rémunération, 1951 N° 100	05/25/1970
7	Convention sur la nationalité de la femme mariée, 1958	//
8	Convention sur le consentement au mariage, l'âge minimum et l'enregistrement des mariages, 1964	//
9	Action mondiale pour la participation des femmes au développement durable et équitable (Agenda 21, chapitre 24)	//
10	Convention sur la protection de la maternité n° 103 (révisée), 1952	//
11	Convention sur les droits politiques de la femme, 1954	//
12	Déclaration des Nations unies sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes, adoptée en 1979 et entrée en vigueur en 1981	1993
13	Convention relative aux droits de l'enfant (CDE) 1990	02/10/1993
14	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) adoptée en 1979 et entrée en vigueur en 1981	08/23/1994
15	Convention n° 182 sur les pires formes de travail des enfants, 1999	06/05/2002
16	Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW)	2009
17	Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance adoptée en 2007 et entrée en vigueur en 2012	2010
18	Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme (Protocole de Maputo), 2003	05/28/2010
19	Résolution A/C.3/67/21/Rev. sur l'élimination des mutilations génitales féminines	2012

# A1. ANNEXES

Sur les dix-neuf (19) actions, conventions, chartes, protocoles, déclarations et résolutions mondiales relatives aux droits des femmes et des filles, le Cameroun en a déjà signé et ratifié quatorze (14). Les cinq (05) autres qui restent non ratifiées sont pourtant fondamentales pour l'épanouissement des femmes et des jeunes filles dans la vie sociale. La plupart des conventions datent d'avant l'indépendance du Cameroun en 1960, il est par conséquent important que le Cameroun signe et ratifie cinq (05) conventions. Il s'agit notamment de la :

- Convention sur la nationalité de la femme mariée, 1958 ;
- Convention sur le consentement au mariage, l'âge minimum et l'enregistrement des mariages, 1962 ;
- Convention sur la protection de la maternité (révisée), 1952 ; Convention sur les droits politiques de la femme, 1954, etc.

